

**Renforcer les capacités en vue du
contrôle et de la réglementation du
commerce international du perroquet gris**

Projet de renforcement des capacités UE-CITES
n° S-414

2013

Secrétariat CITES



A propos du projet de renforcement des capacités UE-CITES

Le financement du projet intitulé Renforcer la capacité des pays en développement d'appliquer la CITES pour garantir une gestion durable des espèces sauvages et un commerce non préjudiciable a été approuvé par l'Union européenne en 2009.

La difficulté de satisfaire aux exigences relatives au commerce d'espèces CITES, qui vont de l'obligation de prouver l'origine légale des spécimens à celle de ne pas nuire à leur survie dans la nature, en passant par la nécessité d'assurer le contrôle effectif du commerce légal et de dissuader le commerce illégal, constitue un défi majeur pour de nombreux pays. Des mécanismes ont été prévus par la CITES et dans les pays exportateurs et importateurs pour favoriser et faciliter le respect de la Convention, mais les Parties sont souvent entravées par des capacités insuffisantes ou par une absence d'informations récentes sur le commerce ou la biologie de certaines espèces. Cette situation peut donner lieu à des niveaux de commerce non durables, lesquels peuvent à leur tour avoir des incidences sur la croissance économique et les moyens d'existence à l'échelle locale, d'où une diminution des options et des incitations à conserver et gérer efficacement les ressources sauvages.

Le soutien offert par l'UE a pour objectif premier de renforcer la capacité à appliquer la Convention et à remplir les obligations qui découlent de la CITES pour les partenaires commerciaux (comme l'Union européenne), à prévenir la surexploitation et à garantir que le commerce international légal d'espèces de la faune et de la flore sauvages n'atteindra pas un niveau non durable.

La présente publication fait partie des rapports et outils établis au titre de ce projet pour fournir des informations et des orientations aux Parties sur une problématique particulière en se fondant sur les besoins recensés par les pays en développement.

Copyright 2013 Secrétariat CITES.

Le présent document a été établi par le Secrétariat du Partenariat pour l'Afrique de BirdLife au titre d'un contrat avec le Secrétariat CITES et il a pu être réalisé grâce au financement de l'Union européenne.

Ce document peut être reproduit en tout ou en partie à des fins pédagogiques ou non lucratives sans autorisation spéciale de la part du détenteur du droit d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. Toute reproduction à d'autres fins nécessitera l'accord préalable du Secrétariat CITES. Le Secrétariat CITES serait reconnaissant de recevoir un exemplaire de toutes les publications utilisant ce document comme source.

Les points de vue exprimés dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement ceux du Secrétariat CITES ou de l'Union européenne.

Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou de l'Union européenne aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son/ses auteur(s).

Référence proposée:

Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), 2013. *Renforcer les capacités en vue du contrôle et de la réglementation du commerce international du perroquet gris*. Rapport établi par le Secrétariat du Partenariat pour l'Afrique de BirdLife. Genève, Suisse. 114 pages.

Chapitre 1 : Protocole en vue de la réalisation d'une estimation de la densité et d'un suivi des populations de perroquets gris, objets d'un commerce important sur l'ensemble de leur immense aire de répartition en Afrique

Stuart J. Marsden¹, Emmanuel Loqueh², Jean Michel Takuo³, John A. Hart⁴, Robert Abani⁸, Dibié Bernard Ahon⁵, Charles Showers⁶, Nathaniel Annorbah¹, Robin Johnson⁷ et Simon Valle¹

¹ *School of Science & the Environment, Manchester Metropolitan University, Chester Street, Manchester M1 5GD, Royaume-Uni.*

² *Society for the Conservation of Nature in Liberia, Across the River-Transboundary Peace Park Project, Care Compound, Tubman Boulevard, Congotown, 1000 Monrovia, Libéria*

³ *Cameroon Biodiversity Conservation Society, CO BP 3055, Messa, Yaounde, Cameroun*

⁴ *Lukuru Foundation, PO Box 837, Circleville, OH 43113, Etats-Unis.*

⁵ *SOS-FORETS, Campus Universitaire d'Abidjan-Cocody, Centre National de Floristique, Côte d'Ivoire*

⁶ *Conservation Society of Sierra Leone, 18b Becklyn Drive, Off Main Motor Road, Congo Cross, Freetown, Sierra Leone*

⁷ *BirdLife International, Wellbrook Court, Girton Road, Cambridge CB3 0NA, Royaume-Uni.*

⁸ *SOS Nature, Kisangani, République démocratique du Congo*

Résumé

Face au commerce important dont ils font l'objet, estimer la taille des populations de perroquets gris fournirait de précieuses indications sur la durabilité des prélèvements. Toutefois, l'immensité de l'aire de répartition de cette espèce, sa rareté actuelle, son abondance variable, son comportement particulier, sa mobilité, de même que des difficultés d'ordre logistique et une insuffisance de ressources pourraient constituer des entraves insurmontables à la réalisation d'une étude probante. Dans le cadre du présent projet, plusieurs méthodes possibles d'inventaire ont été mises à l'essai (échantillonnage le long de transects linéaires, taux de rencontre, inventaires le long de routes, présence établie sur la base d'entretiens) dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale dans l'objectif d'élaborer des méthodes fiables et adaptées pour estimer la densité de l'espèce. Des estimations de densité des populations de perroquets gris ont été calculées pour deux aires protégées du Cameroun, une forêt clé du Libéria, une forêt de République démocratique du Congo (RDC) et plusieurs zones de Côte d'Ivoire. Ces estimations ont fait apparaître une très grande diversité d'un site à l'autre, les chiffres allant de moins de 0,5 spécimen par km² sur les sites étudiés en Côte d'Ivoire et en RDC à plus de 30 spécimens par km² dans le Parc national de Lobéké, au Cameroun. Surtout, nous avons été en mesure de définir la relation entre les estimations de densité absolue établies à partir d'échantillonnages le long de transects et les taux de rencontre découlant d'incursions occasionnelles en forêt. Nous pensons que cette relation est particulièrement utile dans les zones à faible densité où un inventaire par transects serait probablement irréalisable. Il ressort également des résultats que des taux de rencontre d'un groupe au terme d'un ou de plusieurs jours d'observation indiquent généralement une densité de population inférieure à un oiseau par km² – une rareté qui devrait presque assurément dissuader tout prélèvement de spécimen. Dans la pratique, les gardes forestiers pourraient ainsi dresser un relevé du nombre de groupes observés au cours d'une journée en forêt (par exemple dans le cadre d'activités de lutte contre le braconnage) et cette mesure, simple, serait ensuite utilisée pour établir des estimations

approximatives de densité pour la zone en question. Ce rapport permet également de faire le lien entre les chiffres empiriques transmis par des observateurs et des ornithologues amateurs et les estimations de densité.

Justification et objectif

Les perroquets font partie des groupes d'oiseaux les plus menacés au monde en raison de modifications de leur habitat et de leur exploitation directe aux fins du commerce d'animaux de compagnie (Rowley and Collar 1997). Le perroquet gris, que l'on distingue désormais en deux espèces, à savoir le perroquet jaco *Psittacus erithacus* (présent de l'Afrique centrale à l'Est de la Côte d'Ivoire) et le perroquet de Timneh *Psittacus timneh* (que l'on trouve de la Côte d'Ivoire à la Guinée), fait depuis très longtemps l'objet de captures importantes et l'on craint fortement que de tels niveaux de prélèvement ne soient pas durables (CITES 2006). En dépit d'une aire de répartition très étendue, on a signalé ponctuellement un déclin majeur de population et des cas d'extinction au niveau local (BirdLife International 2013). Les efforts déployés en vue de dresser un inventaire précis de l'espèce sont entravés par des questions de méthodologie et se heurtent à l'énormité de la tâche qui consiste à définir la densité de l'espèce et à rendre compte de sa variabilité à l'intérieur de son immense aire de répartition.

Nul n'ignore que les perroquets sont extrêmement difficiles à dénombrer de manière précise. Souvent rares (Snyder et al. 2000), ils vivent dans des habitats complexes comme la forêt tropicale humide de haute futaie (Lee and Marsden 2012), sont répartis de manière inégale, ont un comportement mystérieux au repos, ont un caractère grégaire et parcourent de longues distances entre les sites d'alimentation et de repos. Plusieurs méthodes ont été proposées pour réaliser une estimation de son abondance allant du dénombrement minutieux des spécimens d'espèces rares à l'échantillonnage selon des distances mesurées à partir de points (Marsden 1999) ou de transects (Lee and Marsden 2012), en passant par le comptage des sites de repos, les taux de rencontre, l'inventaire des nids ou le recensement le long des voies de migration. Ces vingt dernières années, la méthode de l'échantillonnage selon des distances est celle qui a été le plus employée (Thomas et al. 2010) et la plupart des estimations de populations se sont appuyées sur les méthodes ci-dessus énoncées (Marsden & Royle *sous presse*). L'un des inconvénients majeurs de l'échantillonnage par distance est que cette méthode est coûteuse à la fois en temps et en ressources sur le terrain et qu'elle exige de détecter un grand nombre d'oiseaux pour permettre une estimation de densité précise (au minimum 80; Buckland et al. 2008). Or, il est pratiquement impossible d'obtenir un échantillon de cette taille pour des perroquets aussi rares.

Le projet avait pour objet d'étudier différentes méthodes possibles d'inventaire qui pourraient convenir pour quantifier les populations des deux espèces de perroquets gris à l'intérieur de leurs aires de répartition. Pour être adaptées, il conviendrait que les méthodes présentent les caractéristiques suivantes:

- être suffisamment précises et fiables pour représenter de solides bases de référence;
- fournir des estimations de densité/population réelles à mettre en lien avec les niveaux de prélèvement des perroquets;

- couvrir une vaste étendue, sachant que l'aire de répartition du perroquet gris est immense et/ou permettre d'extrapoler de manière réaliste les résultats à des zones non étudiées;
- pouvoir être reproduites et être relativement simples à mettre en application;
- pouvoir être appliquées aussi bien à des zones où le perroquet est "commun" (comme dans certaines zones d'Afrique centrale) qu'à des zones où il est très rare (p. ex. au Ghana; N. Annorbah *données non publiées*);
- être d'un bon rapport coût/efficacité.

Le projet s'est notamment attaché à vérifier le rapport entre les estimations de densité formelles (nombre d'individus par km²) calculées à partir d'échantillonnages le long de transects linéaires et des taux de rencontre plus simples (nombre d'oiseaux ou de groupes observés en une heure) relevés à l'occasion de promenades ou pauses occasionnelles en forêt.

Méthodes et zones d'étude

L'expérience a été menée dans cinq pays:

Sierra Leone: Forêt de Gola; présence dans la région de Gola, des monts Loma et de Kangari Hills

Libéria: Forêt de Gola; étude de la présence de l'espèce dans l'ensemble du pays

Côte d'Ivoire: Parc national du Banco et sa périphérie, Réserve Dalhia fleur et sa périphérie, Parc national d'Azagny et sa périphérie et Zone rurale de Soubré.

Cameroun: Parc national de Lobéké; Parc national de Campo Man; terres agricoles à l'extérieur de Yaoundé

République démocratique du Congo: région TL2; études sur différents lieux de rassemblement; enquêtes sur le commerce dans les provinces du Maniema et Orientale.

Echantillonnage le long de transects linéaires à l'aide du logiciel Distance ("Line Transect Distance Sampling", LTDS): cette méthode reconnue est utilisée pour faire l'inventaire de nombreux animaux, dont les perroquets (Casagrande and Beissinger 1997). Elle consiste à se déplacer à pied le long de transects d'une longueur précise et de noter, pour chaque perroquet rencontré, la distance perpendiculaire qui sépare l'oiseau/les oiseaux du tracé du transect. Les relevés réalisés sur plusieurs transects sont ensuite regroupés et (en règle générale), le logiciel DISTANCE permet de modéliser la diminution des probabilités de détection en fonction de l'augmentation de la distance par rapport au transect (Thomas et al. 2010). Les grands principes de départ sont les suivants: les transects sont définis de manière aléatoire par rapport aux populations d'oiseaux, les oiseaux ne se déplacent pas spontanément ou en réaction à la présence de l'observateur pendant l'opération de comptage et, surtout, il existe une probabilité certaine de détecter des oiseaux le long du transect linéaire (à une distance de 0m de l'observateur)(Buckland et al. 2008).

Notre objectif dans le cadre de ce projet a été de parcourir des transects d'une longueur totale d'environ 25 km sur chaque site. Les perroquets étaient recensés par une ou deux équipes d'observateurs. La longueur des transects allait de 4 à 6 km et ils étaient parcourus à une vitesse de 1 à 1,5 km/h entre 6h30 et 11h00, par temps sec (Lee and Marsden 2012). En raison de contraintes de temps, les transects n'ont pas été spécifiquement établis pour l'étude; ils ont

suivi le tracé de pistes existantes dans le but de représenter au mieux chaque site. Seuls les oiseaux perchés ont été pris en compte dans l'analyse par DISTANCE (Marsden 1999).

Taux de rencontre ("Encounter Rates", ER): Ces taux ont longtemps été utilisés dans le domaine de la conservation de l'environnement mais ils sont aujourd'hui moins fréquents en raison de distorsions liées à des différences en matière de détection en fonction des espèces et des habitats et à la nécessité/volonté de disposer de chiffres réels quant à la taille des populations plutôt que d'indices d'abondance (p. ex. Buckland et al. 2008). La méthode consiste, tout en marchant, en se tenant immobile ou en se déplaçant par un autre moyen, à compter les animaux/groupes d'animaux par heure d'observation, unité de distance parcourue, effort de capture au filet japonais, etc. (Lancia et al. 1994).

Au cours de notre étude, les équipes procédant à l'échantillonnage le long de transects linéaires ont également établi des taux de rencontre pour les mêmes zones. Les transects parcourus un jour en utilisant la méthode LTDS l'étaient un autre jour au moyen de la méthode ER. Sur certains transects, seule une méthode a été employée mais toutes les observations ont été faites sur une zone identique. Lorsque la méthode ER était utilisée, le sentier pouvait être d'une largeur plus importante qu'avec la méthode LTDS et certaines observations ont été réalisées le long de routes. L'inventaire par taux de rencontre a été effectué entre 6h30 et 12h00 et entre 16h00 et 18h30. Les observateurs pouvaient marcher ou se tenir immobiles sur des durées variables et toutes les 30 minutes, ils indiquaient s'ils étaient en train de marcher ou non, leurs coordonnées GPS et un bref descriptif du type d'habitat alentour (forêt primaire, forêt secondaire, brousse). A noter que contrairement à ce qui se fait dans le cadre de la méthode LTDS, les occurrences d'oiseaux en vol sont prises en compte dans les calculs de taux de rencontre.

Occupation de zones étendues: On utilise généralement ces méthodes pour se faire une idée de la répartition globale/la présence d'une espèce sur une zone étendue. Des entretiens avec des villageois peuvent par exemple aider à définir le degré d'occurrence d'un espèce rare (O'Brien et al. 1998); de même, la géolocalisation des lieux d'occurrence peut contribuer à la modélisation de la répartition d'une espèce, à l'image de MAXENT (Phillips and Dudík 2008).

Dans la présente étude, nous avons demandé aux agents chargés de l'inventaire de contacter le plus grand nombre possible de personnes concernées dans tout le pays pour leur poser une série de questions sur l'occurrence et l'abondance/l'écologie du perroquet gris. Les entretiens pouvaient se faire en tête-à-tête, par téléphone ou par courrier électronique. Le questionnaire s'adressait notamment à des fonctionnaires, des agents d'aires protégées responsables de la faune, des représentants d'ONG, des marchands de perroquets, des chasseurs et des chercheurs spécialistes du domaine. Les questions posées figurent en chapitre 1.1.

Transects routiers: Cette méthode est très utilisée pour recenser les rapaces diurnes aux Etats-Unis (Andersen et al. 1985) mais elle est rarement employée dans d'autres domaines. Elle consiste à emprunter des voies de sortie à bord d'un véhicule, généralement à une vitesse donnée, et à compter les animaux visibles tout en se déplaçant (p. ex. Vinuela 1997). L'opération permet d'établir un taux de rencontre (nombre d'individus/groupes par heure ou tous les 100 km) mais avec quelques ajustements, on peut aussi en déduire une estimation de la densité d'une espèce. Néanmoins, l'emplacement des routes n'étant pas choisi de manière aléatoire, les lieux où sont réalisées les observations posent un problème majeur (Vinuela 1997).

Nous avons recensé des perroquets à bord de véhicules circulant à une vitesse inférieure à 60 km/h en zone rurale. L'unité d'échantillonnage se composait de tronçons de cinq kilomètres de route dont les coordonnées GPS étaient consignées. Des inventaires le long de transects routiers ont été réalisés en Côte d'Ivoire, en RDC et au Cameroun. Tous les kilomètres, le type d'habitat a été brièvement décrit (p. ex. forêt primaire, brousse ou village); les taux de rencontre correspondent aux groupes d'oiseaux par kilomètre.

Dénombrement sur les lieux de rassemblement: Les perroquets se réunissant souvent en nombre sur des sites de repos (Rowley and Collar 1997) ou des falaises d'argile (Lee et al. 2010), les recenser sur ces lieux de rassemblement peut constituer un outil de suivi précieux. La méthode consiste à trouver un site de rassemblement et à compter minutieusement tous les oiseaux qu'il contient. Les opérations de dénombrement réalisées sur les lieux de rassemblement ont fait apparaître de fortes variations, selon les moments de la journée, en ce qui concerne le nombre d'oiseaux rejoignant ces sites, dont certaines étaient imputables à la météo (Cougill and Marsden 2004). Il s'ensuit que dans certains cas, plusieurs jours d'observation pourront être nécessaires pour se faire une idée précise du nombre d'oiseaux utilisant ces lieux de rassemblement et mieux définir les écarts d'une année à l'autre.

Dans la présente étude, nous avons évalué l'efficacité du comptage sur les lieux de repos mais faute de temps, les résultats n'ont pas été concluants.

Entretiens liés au commerce: Des entretiens en tête-à-tête avec des personnes participant au commerce du perroquet gris ont eu lieu au Cameroun et en RDC. Ils s'adressaient aussi bien à des chasseurs/marchands qu'à des écogardes et gardes forestiers chargés du contrôle du commerce. Chaque personne interrogée a été invitée à répondre à une série de questions précises (voir Chapitre 1.1).

Tableau 1. Méthodes d'inventaire du perroquet gris prévues pour chacun des cinq pays participant à l'étude pilote.

Pays	Echantillonnage selon des distances	Taux de rencontre	Occupation	Transects routiers	Autres
Cameroun	Oui	Oui		Oui	Lieux de rassemblement, commerce
RDC	Oui	Oui		Oui	Lieux de rassemblement, commerce
Côte d'Ivoire	Oui	Oui		Oui	Lieux de rassemblement
Sierra Leone		Oui	Oui	Oui	
Libéria	Oui	Oui	Oui	Oui	

Relation entre les estimations de densité et les taux de rencontre du perroquet

Nous avons réuni les données obtenues en application de la méthode LTDS et des données comparables relatives aux taux de rencontre provenant de sept sites étudiés dans le cadre du projet (tableau 2). Nous avons également utilisé des données sur la densité et les taux de rencontre provenant d'inventaires récemment menés sur l'île de Príncipe (S. Valle *données non publiées*), où le perroquet gris est très répandu. L'auteur a observé les perroquets sur 28 zones

formant des carrés d'un kilomètre au nord et au sud de l'île. Le nord est essentiellement composé de forêts secondaires tandis que le sud, sauvage et inaccessible, est majoritairement couvert de forêts primaires. Sur les zones carrées prédéfinies, il a indifféremment appliqué les méthodes LTDS et ER. Dans le cadre de l'échantillonnage par transects linéaires, les perroquets en vol ont été recensés mais n'ont pas été pris en compte dans l'analyse; en revanche, ils l'ont été dans le calcul des taux de rencontre.

Partant du postulat que la relation entre les données LTDS et ER ne serait pas linéaire, nous avons recouru au coefficient de corrélation de rang de Spearman pour R afin d'établir la relation sur l'ensemble des neuf sites. Nous ne sommes pas partis de l'hypothèse d'un taux de rencontre nul en cas de densité nulle car des perroquets peuvent être observés (et le sont fréquemment) en train de survoler des zones alors que leur densité au sol est en réalité égale à zéro. Nous avons également évalué la relation entre les estimations de densité et la taille moyenne des groupes de perroquets observés sur les sites (moyenne de la taille moyenne des groupes par transect).

Résultats

Expérience sur le terrain des équipes pilotes

Les équipes de chacun des cinq pays ont pu collecter des données sur les perroquets. La logistique a certes posé quelques difficultés mais une grande quantité de données a pu être réunie dans les délais impartis.

Estimations de densité et autres résultats notables

Le tableau 2 indique les estimations de densité et les taux de rencontre calculés sur les sept sites couverts par le projet ainsi qu'au nord et au sud de l'île de Príncipe. En Côte d'Ivoire, aucun perroquet n'a été recensé le long des transects parcourus en utilisant la méthode LTDS ou ER (62 km et 85 heures). Des perroquets ont cependant été dénombrés sur des lieux de rassemblement. La RDC a fait état de taux de rencontre très faibles dans les forêts de sable blanc/d'eaux noires de la zone TL2. Des densités de population élevées ont été relevées dans les aires protégées du Cameroun, avec des chiffres particulièrement importants dans certaines zones du Parc national de Lobéké. Au Cameroun, l'estimation de densité sur des terres agricoles s'est révélée supérieure à toutes les autres estimations faites dans le cadre de nos inventaires.

Tableau 2. Estimations de densité (nombre d'oiseaux par km²), taux de rencontre (nombre de groupes et d'individus par heure d'effort) et taille moyenne des groupes sur les sept sites pilotes du projet ainsi qu'au nord et au sud de l'île de Príncipe.

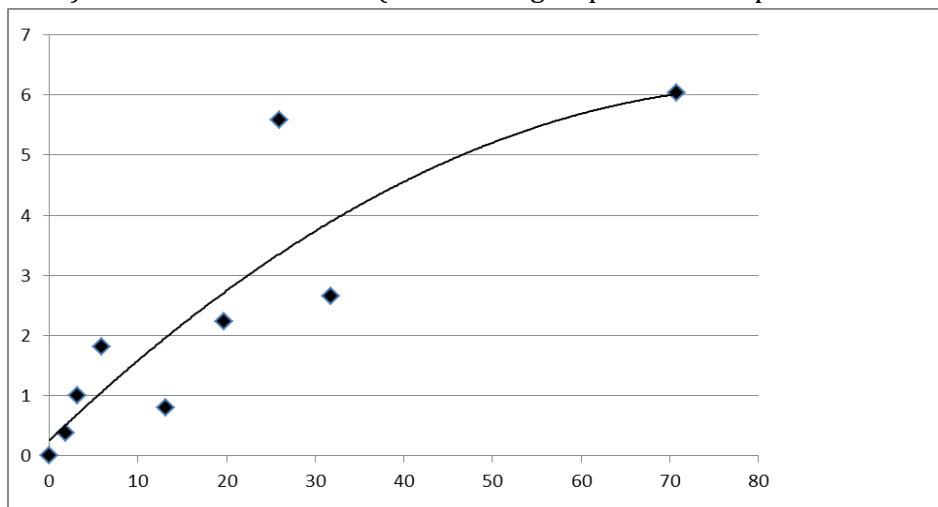
Site	Densité de population	Taux de rencontre (groupes)	Taux de rencontre (individus)	Taille moyenne des groupes
CampoMan 1	13,1	0,79	2	4,2
CampoMan2	5,9	1,8	5,4	2,7
Cameroun (terres agricoles)	3,2	1	2,5	2,5
Lobéké 1	31,8	2,7	6,8	2,2
Lobéké 2	19,7	2,3	3,9	1,8

Côte d'Ivoire	0	0	0	0
Libéria (GOLA)	1,8	0,37	0,67	2,1
Príncipe (nord)	70,8	6,1	14,3	1,8
Príncipe (sud)	26	5,6	13,3	1,5
RDC	0,33			

Relation entre densité et taux de rencontre

Le tableau 1 indique la relation entre la densité (LTDS) et les taux de rencontre fortuite sur les neuf sites. Les deux mesures présentent une forte relation ($r_s = +0,93$, $n = 9$, $p < 0,001$). Cette relation peut-être non linéaire, avec des taux de rencontre plus faibles que prévu assortis de densités très élevées, l'observateur ayant peut-être eu à recenser un très grand nombre d'oiseaux en vol. Des taux de rencontre d'environ un groupe par heure semblent correspondre à une densité de près de cinq individus par km^2 ; il s'ensuit que des ER de moins d'un groupe par jour doivent indiquer une très faible densité (< 1 individu par km^2). Les taux de rencontre de groupes heure après heure présentent une forte corrélation avec les taux de rencontre d'oiseaux isolés observés heure après heure mais la première mesure étant plus facile à établir sur le terrain que la seconde, c'est elle qui a été retenue pour réaliser les calculs. Aucune relation n'a été établie entre les estimations de densité et la taille moyenne des groupes de perroquets ($r_s = -0,05$, $n = 9$, $p = 0,90$).

Figure 1. Relation entre les estimations de densité des perroquets (nombre d'individus par km^2 ; axe x) et le taux de rencontre (nombre de groupes recensés par heure d'observation; axe y)



Résultats des autres méthodes

Transects routiers

Des inventaires le long de transects routiers ont été réalisés au Cameroun, en Côte d'Ivoire et en RDC. Le tableau 3 présente une synthèse des résultats. Des perroquets ont été recensés à l'aide de cette méthode au Cameroun et en RDC, avec des taux de rencontre dix fois plus élevés en RDC qu'au Cameroun. Aucun perroquet n'a été observé le long des 146 km de transects routiers parcourus en Côte d'Ivoire. Tous les perroquets recensés sur des transects routiers ont été géolocalisés (à une distance comprise entre 1 et 2 km) si bien qu'en sus de donner un aperçu de leur abondance au niveau local, ces données peuvent aussi constituer des points de présence susceptibles d'être utilisés pour la modélisation de la présence de l'espèce.

Tableau 3. Synthèse des résultats de la méthode d'inventaire par transects routiers employée au Cameroun et en RDC.

	Distance parcourue (km)	Nombre de rencontres	Taille moyenne et maximum des groupes	Taux de rencontre (groupes par 10 km)
Cameroun	105	2	1,5/2	0,19
Côte d'Ivoire	146	0	-	0,0
RDC	93	12	3,3/11	1,29

Occupation

Deux pays ont fourni des données relatives à la présence de perroquets sur des zones étendues. Sur ces deux pays, seul le Libéria a pu présenter une étude d'une superficie suffisamment importante pour fournir des informations. La figure 3 décrit les comtés du Libéria et le tableau 4 donne un récapitulatif des résultats des entretiens relatifs à la présence du perroquet. Des données ont été recueillies auprès de 14 personnes provenant de 10 comtés différents sur 15. La présence constante du perroquet gris a été "confirmée" dans neuf de ces comtés et l'existence d'un commerce portant sur cette espèce dans six comtés. L'abondance possible du perroquet gris varie d'un comté à l'autre, la répartition des oiseaux se révélant inégale ou limitée dans la plupart des comtés; le comté de River Gee pourrait néanmoins correspondre à un point chaud pour cette espèce.

Figure 3. Comtés du Libéria où la présence du perroquet gris a été étudiée



Tableau 4. Synthèse des données obtenues dans le cadre d'entretiens et d'études sur la présence du perroquet gris au Libéria.

Comté	Personnes interrogées	Présence du perroquet gris	Indices quant à l'abondance	Commerce du perroquet gris
Grand Cape Mount	3	Non/Non/Non	NA	Non
Lofa	1	Oui	Rares passages de groupes de 6 à 8 oiseaux	Non
Gbarpolu	0	-	-	-
Bomi	1	Oui	Uniquement dans la forêt de Belleh, 4	
Montserrado	0	-	-	-
Margibi	1	Oui	6 à 10 individus mais uniquement dans un lieu précis	Perroquets en vente sur le marché
Bong	2	Non/Oui	Rares passages observés par une personne interrogée	Semblent avoir fait l'objet de commerce; ce serait encore le cas
Grand Bassa	2	Oui/Oui	Répartition inégale, groupes de 2 à 4 oiseaux	Oui, oiseaux vendus à un homme blanc sur la plage
Nimba	0	-	-	-
Rivercess	0	-	-	-
Sinoe	1	Oui	6 à 8 individus	Ce n'est plus le cas
Grand Gedeh	1	Oui	Groupes de 2 oiseaux au-dessus de la forêt ou de la ville	Oui
River Gee	1	Oui	Groupes d'au moins 50 oiseaux survolant les réserves ou même la ville	Oui, le commerce se poursuit
Grand Kru	0	-	-	-
Maryland	1	Oui	Rares passages de groupes de 2 oiseaux	Oui

Dénombrement sur les lieux de rassemblement

Cinq lieux de rassemblement ont été étudiés en RDC entre le 10 août et le 3 septembre. Deux autres lieux de rassemblement avaient été mis au jour dans le cadre de travaux sur le terrain en 2011 (tableau 5). De plus, SM s'est rendu en juillet 2013 sur l'immense lieu de rassemblement situé à Djangu, dans le Parc national de Lobéké. Un autre chapitre (Chapitre 1.3) présente en détail les travaux de notre partenaire en RDC, ce pays comptant un grand nombre de clairières connues, et les possibilités en ce qui concerne la réalisation d'inventaires sur ces lieux de rassemblement.

Tableau 5. Description des types de rassemblement de perroquets étudiés/mis au jour au cours des travaux sur le terrain

Pays	Type de rassemblement	Lieu	Nombre de perroquets recensés/estimation
RDC	Repos	Arbres	22
RDC	Alimentation/absorption de sel	Clairière	Environ 650
RDC	Alimentation/absorption de sel	Clairière	Environ 160
RDC	Alimentation/absorption de sel	Clairière	Environ 300
RDC	Nidification	Cavités d'arbres	Pas de données

RDC	Nidification	Cavités de falaises	Pas de données
RDC	Alimentation/absorption de sel	Clairière	Pas de données
Cameroun	Alimentation/absorption de sel	Clairière	Environ 600

Questionnaires sur le commerce

Au Cameroun, 12 chasseurs de perroquets, 19 gardes-forestiers et cinq exportateurs ont été interrogés. A noter que dans ce pays, les jeunes perroquets ne font jamais l'objet de prélèvements dans les nids. Les oiseaux sont capturés durant un mois donné ou au cours de la période allant de novembre à mai (saison sèche). Ils sont systématiquement piégés à l'aide de colle. Les oiseaux sont généralement vendus par lots de 10 à 30 individus au minimum, au bout d'une ou deux semaines de captivité. La plupart des chasseurs vendent leurs oiseaux à des commerçants ambulants; ils sont cédés au plus offrant d'entre eux. Le prix d'un oiseau varie de 1000 à 5000 francs CFCA (de 10 à 20 USD). Les réponses des cinq exportateurs au questionnaire figurent dans le tableau 7.

Selon les données en provenance de la RDC, 23 chasseurs ont été dénombrés, huit personnes participant au transport d'oiseaux et six à son contrôle. Les chasseurs opèrent sur les lieux de rassemblement des perroquets, le long de voies de migration connues, dans des clairières et des colonies de nidification et dans la zone urbaine de Kisangani. Les perroquets sont capturés à l'aide de colle (des appeaux servant à attirer les oiseaux sauvages), de filets installés sur le sol des clairières et d'oisillons prélevés dans des cavités de nidification. Les chasseurs perçoivent de 15 à 25 USD par perroquet. Surtout, on déplore une mortalité élevée tout au long de la filière.

- Le taux de mortalité lié aux chasseurs de perroquets s'élève en moyenne à 24,4% (de 9,3 à 48,3% selon les chasseurs)
- Les acheteurs au niveau local indiquent un taux de mortalité compris entre 10 et 40%
- La compagnie de transport aérien Service Air, à Kisangani, fait état d'un taux moyen de mortalité de 10,2% (de 0 à 43% du nombre total d'oiseaux par cargaison; $n = 24$)

Le taux de mortalité générale, du moment de la capture jusqu'au transport à Kinshasa, a ainsi été estimé à 59% en moyenne (fourchette probable de 45 à 65%). Il s'ensuit que pour un volume mensuel d'environ 800 oiseaux commercialisés au départ de Kisangani, de 1000 à 1500 oiseaux sont prélevés chaque mois, soit de 12 000 à 18 000 oiseaux capturés dans la province d'Orientale (voir Chapitre 5).

Discussion

Importance de la relation entre densité et taux de rencontre

Nous pensons que l'établissement d'une relation entre densité et taux de rencontre est extrêmement important car cela signifie que cette seconde mesure peut être utilisée en remplacement de la première. Les taux de rencontre peuvent ainsi constituer une méthode utile:

- en cas de savoir-faire insuffisant en échantillonnage selon des distances;
- dans des zones situées en dehors d'aires protégées/de forêts;

- comme point de départ à un recensement des perroquets;
- en cas de compétences insuffisantes.

Le taux de rencontre nous permet de mesurer la rareté de l'espèce dans des situations où les perroquets ne sont pas suffisamment nombreux pour faire l'objet d'un recensement concluant à l'aide de la méthode de l'échantillonnage selon des distances. A titre d'exemple, dans des forêts où aucun groupe de perroquets n'aura été observé en une journée, il y a de très fortes probabilités que la densité de l'espèce soit très peu élevée. Un faible taux de rencontre constitue également un seuil au-delà duquel il serait extrêmement imprudent d'envisager de prélever des spécimens. Naturellement, ce seuil n'a pas été défini, mais en cas de taux de rencontre démontrables inférieurs à un groupe de perroquets par jour (ou au bout de quelques heures d'observation), il est probable que la densité de l'espèce soit inférieure à un oiseau par km², soit une densité de population vraisemblablement trop faible pour permettre un prélèvement au niveau local.

Comment utiliser les taux de rencontre dans la pratique? Une étude de cas: la forêt de Gola

Suite à l'atelier organisé à Monrovia, MM. Stuart Marsden, Simon Valle, Nathaniel Annorbah et Rowan Martin ont rejoint M. Emmanuel Loqueh lors d'une visite sur le terrain dans la partie libérienne du Parc transfrontalier de la forêt de Gola (susceptible de devenir le Parc national Lofa-Manu). Cette visite sur cinq jours avait deux objectifs. Premièrement, évaluer la situation du perroquet de Timneh *Psittacus timneh*, une nouvelle sous-espèce de perroquet gris que l'on rencontre en Afrique de l'Ouest (figure 4). En dépit de la rareté de ces perroquets à l'intérieur du parc, nous avons réussi à rassembler des données et à établir une estimation de densité. Nous avons eu la chance d'observer une volée de près de 70 oiseaux en train de se nourrir sur des palmiers à huile du parc.

Figure 4. Perroquets de Timneh



Figure 5. Formation au recensement du perroquet à Gola



Notre second objectif consistait à former les gardes-forestiers du parc et les membres du Groupe de soutien du site aux méthodes de recensement du perroquet, du calao et du touraco. Cette formation a consisté en une sorte de cours théorique ponctué d'échanges sur une après-midi (figure 5), suivi de trois jours de pratique en forêt à l'intention de huit gardes-forestiers et de cinq agents du Groupe de soutien du site. Les participants se sont rapidement familiarisés avec la méthode du taux de rencontre. Avant notre départ du site et au terme de discussions avec M. John Konie (garde-forestier en chef) et ses collaborateurs, nous avons pu recommander

un protocole de recensement pour le parc et nous engager à leur remettre des formulaires de recensement à l'appui de ces travaux.

Recommandations relatives aux protocoles de suivi/mesures à mettre en place pour chaque pays

Une description de l'état actuel des connaissances sur les populations de perroquets gris dans les cinq pays de son aire de répartition figure sous le tableau 6, ainsi que des recommandations relatives aux protocoles de suivi et aux approches possibles en matière de prélèvement.

Recommandations relatives à l'élaboration de plans d'action dans chaque pays

Au cours de l'atelier régional, des représentants nationaux ont élaboré des projets de plans de gestion sous forme de tableaux. L'étape suivante consistera à prendre appui sur ces ébauches pour finaliser des plans de gestion complets avant d'entamer la mise en œuvre des projets. L'organe de gestion CITES de chaque pays aura la responsabilité globale du processus. Les partenaires seront également invités à jouer un rôle de premier plan, notamment en matière de suivi, sachant qu'ils ont une expérience directe de l'utilisation des méthodes de recensement. Ils devront travailler en collaboration avec les autorités CITES en ce qui concerne le perfectionnement et la mise en œuvre des plans de suivi au niveau national.

BirdLife et le Secrétariat CITES auront pour fonction de donner des orientations et de fournir une assistance technique en cas de besoin. La mise en œuvre des plans de gestion devrait s'appuyer sur les recommandations de mesures suivantes:

1. Adoption officielle

- a. Faire en sorte que le plan de gestion soit officiellement adopté afin d'obtenir le soutien des autorités nationales et les autorisations nécessaires à l'exécution des projets.

2. Suivi et formation

- a. Faire participer les partenaires aux activités de suivi et aux formations en la matière.
- b. Intégrer les activités de suivi dans les projets et les procédés existants et exploiter pleinement les capacités existantes, p.ex. les patrouilles. Les organismes gouvernementaux et les grandes ONG peuvent offrir des possibilités à cet égard.
 - i. Exemple du Libéria: si la formation dispensée dans la forêt de Gola (voir sous la section "Discussion") se révèle fructueuse à long terme, elle pourra servir d'exemple et montrer que ce type d'intervention est simple et d'un bon rapport coût-efficacité.
- c. Les partenaires et autres acteurs se verront fournir une assistance technique et des orientations en matière de suivi par BirdLife.

3. Législation

- a. Procéder à un examen de la législation (voir Chapitre 2) afin d'établir si la législation nationale en vigueur satisfait aux obligations CITES et de définir les lacunes en la matière.
- b. Les pays procédant actuellement à un examen de leur législation nationale en matière de conservation (Côte d'Ivoire, Libéria et Sierra Leone) devront préciser en quoi les changements envisagés auront une incidence sur le statut du

perroquet gris en tant qu'espèce protégée et déceler les possibilités de combler les lacunes en la matière en introduisant de nouveaux éléments.

4. Importance du commerce sur le plan socioéconomique

Nous étions conscients dans le cadre du projet de la nécessité de comprendre le rôle joué par les communautés dans le commerce du perroquet gris et d'étudier l'ensemble de la filière commerciale mais nous n'y sommes pas parvenus en raison de ressources limitées et des difficultés rencontrées pour entrer en contact avec des chasseurs et des marchands (illégaux).

- a. Etudier l'ensemble de la filière commerciale du perroquet gris au niveau national afin de déterminer:
 - i. l'incidence du commerce en termes de volume et de mortalité;
 - ii. qui tire le plus avantage de ce commerce et dans quelles proportions.
- b. Compte tenu des difficultés de cette démarche évoquées plus haut il conviendrait que le Secrétariat CITES envisage de soutenir l'utilisation de méthodes d'infiltration pour recueillir ce type de données. Ces opérations pourraient être menées par le Secrétariat CITES ou par un consultant.

5. Gestion régionale

Ces travaux contribueront à l'application de la décision 14.82 de la CITES priant les Etats de l'aire de répartition de *Psittacus erithacus* et de *P. timneh* de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de gestion régionaux pour la conservation et le commerce de ces espèces.

- a. Les efforts visant à mettre en place un système de gestion au niveau régional devraient être répartis en fonction des espèces et des pays suivants:
 - i. perroquet de Timneh: Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone
 - ii. perroquet jaco: Cameroun, RDC

(Bien que l'aire de répartition de *P. erithacus* ne comprenne pas la Côte d'Ivoire, il est peu probable que ce pays compte encore un nombre suffisamment élevé de spécimens de cette espèce pour être considéré comme faisant partie de ce groupe).

- b. Les pays concernés devraient collaborer avec d'autres Etats de l'aire de répartition non couverts par le présent projet.
- c. Les projets de plans de gestion nationaux devraient servir de point de départ pour l'élaboration de plans de gestion régionaux, en consultation avec les Etats voisins de l'aire de répartition.
- d. Les Etats de l'aire de répartition de chacune des deux espèces devraient:
 - i. convenir d'un format pour les plans de gestion régionaux;
 - ii. définir dans quels domaines instaurer une coopération régionale, y compris ceux figurant dans les plans de gestion nationaux;
 - iii. recenser les initiatives transfrontalières existantes, p. ex. les travaux de Fauna and Flora International au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée, ou le projet de BirdLife baptisé "D'une rive à l'autre: un parc transfrontalier pour la paix", qui concerne la région de Gola commune au Libéria et à la Sierra Leone.
- e. BirdLife pourra fournir une assistance technique et des compétences spécialisées pour l'élaboration des plans de gestion régionaux.

6. Financement

- a. Les fonds nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de gestion complets devraient provenir de budgets publics, par exemple de recettes fiscales ou, plus vraisemblablement, d'accords en vigueur avec des donateurs bilatéraux.

Le Secrétariat CITES et BirdLife pourront fournir une aide et des conseils en cas de besoin.

- b. Les projets de plans de gestion devraient être le moins coûteux possible et, le cas échéant, intégrés dans des activités en cours (voir la section "Suivi et formation" ci-dessus).
- c. Il conviendrait que les pays précisent dans leurs plans de gestion nationaux le mode de financement prévu pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets en désignant si possible les sources de financement internes. Dans le cas contraire, des sources éventuelles de financement externes devraient être inventoriées. Les gouvernements devraient déterminer dans quels domaines les compétences techniques font défaut en ce qui concerne la mise en œuvre de projets ou d'activités. Le Secrétariat CITES, BirdLife ou d'autres ONG pourront apporter leur aide en la matière.
- d. Chaque pays devrait désigner au sein du gouvernement un "défenseur des plans de gestion" qui serait à la tête de la recherche de financements en faveur des plans.
- e. A titre d'exemple, dans le passé, des plans de gestion et des plans d'action en faveur d'espèces ont bénéficié de sources de financement très variées. Le plan d'action en faveur du faucon sacré a par exemple été financé par la Saudi Wildlife Authority, un organisme gouvernemental. Au Cameroun, le plan de gestion 2012 en faveur du perroquet gris a bénéficié du financement conjoint du Programme sectoriel forêt-environnement (qui compte le Royaume-Uni, la France et le Canada parmi ses donateurs), de la British Ecological Society et de la Loro Parque Fundación. En Afrique, d'autres plans d'action en faveur d'espèces ont été financés par la Darwin Initiative. D'autres l'ont été dans le cadre du programme BirdLife Species Champions.
- f. Il est fréquent que des donateurs externes financent des projets visant à renforcer les capacités des autorités et des organisations communautaires en matière de mise en œuvre et de gestion de plans au niveau local, le renforcement des capacités locales pouvant contribuer à assurer la pérennité des interventions.
- g. Le Secrétariat CITES et BirdLife devraient évaluer les plans de financement élaborés selon les modalités ci-dessus énoncées afin de définir les besoins en matière de financement et de capacités des pays concernés en vue de la mise en œuvre des plans de gestion en faveur du perroquet gris. Des recommandations sur les mesures à prendre pourront être formulées sur la base de cette évaluation.

7. Élevage en captivité

Ce thème de discussion fut très apprécié au cours de l'atelier régional et il a également été abordé lors d'entretiens avec des marchands au Cameroun. L'idée est soutenue par des représentants gouvernementaux et des acteurs du commerce, mais elle se heurte à de nombreuses difficultés, notamment en ce qui concerne sa viabilité économique.

- a. Tout pays envisageant de mettre en place un programme d'élevage en captivité devrait dans un premier temps réaliser une étude de faisabilité et notamment:
 - i. étudier le cadre politique/législatif qui s'appliquerait, y compris en termes de fiscalité, et les changements qui devraient être apportés pour

- faire de l'élevage en captivité une alternative économiquement viable au prélèvement dans la nature;
- ii. examiner s'il y a déjà eu des cas d'élevage en captivité dans le pays, des tentatives, des échecs et des réussites en la matière. Tous les pays concernés par le projet à l'exception de la Sierra Leone ont été signalés comme pays d'origine de perroquets gris élevés en captivité;
 - iii. vérifier s'il existe des compétences et des capacités en la matière au niveau national;
 - iv. définir et hiérarchiser les besoins.
- b. Sur la base des résultats obtenus au terme des études ci-dessus, les autorités devraient ensuite travailler en collaboration avec les parties prenantes pour élaborer un programme d'élevage en captivité qui précisera comment répondre aux besoins mis au jour. Il conviendrait également d'indiquer comment établir si un spécimen a été élevé en captivité ou non, p. ex. au moyen d'inspections.
 - c. Il incomberait ensuite au Secrétariat CITES ou à un consultant d'évaluer le programme et, le cas échéant, de prodiguer des conseils.

Recommandations à l'adresse de certains pays

En sus de ce qui précède, des conditions particulières et les recommandations suivantes sont formulées à l'adresse du Cameroun et de la RDC, au titre d'exportateurs importants.

8. Cameroun

- a. Fixer une échéance pour la mise en œuvre des projets de plans de gestion existants (en se fondant sur les délais prévus).
- b. Proposer au Secrétariat CITES d'envisager la suppression du quota actuel si le pays persiste à ne pas respecter son propre calendrier de mise en œuvre des plans de gestion.
- c. Instaurer un système électronique pour les permis et les exportations afin de lutter contre l'utilisation de permis frauduleux et des exportations supérieures aux quotas nationaux.

9. RDC

- a. Jeter les bases d'un système de suivi de la population et du commerce au niveau des provinces, prévoir un mécanisme de coordination au niveau national chargé de la gestion des informations et élaborer à partir de ces éléments un plan de gestion national.
 - i. Cette opération exige le soutien d'ONG présentes au niveau des provinces et une coordination de la part du Secrétariat CITES/de Birdlife en ce qui concerne la gestion des données et l'établissement de rapports au niveau national. Cette démarche apporterait une valeur ajoutée en ce qui concerne d'autres espèces préoccupantes.
- b. Proposer de nouvelles méthodes de suivi applicables aux clairières/lieux de rassemblement des perroquets (dans le sillage de ce projet et conformément à la description figurant dans le présent chapitre et dans le chapitre 1.3) afin de suivre à la fois l'évolution des populations d'oiseaux et de leur exploitation.
 - i. Cette opération exige un volet de recherche appliquée et une coordination des activités de sensibilisation pour s'assurer du soutien d'ONG et de l'ICCN en faveur du programme de suivi. Les résultats ainsi

obtenus contribueraient à l'établissement de rapports et à la gestion des données (voir ci-dessus).

- c. Sensibiliser les chasseurs, les marchands et les compagnies de transport aérien afin de surveiller les opérations de transport au niveau national et les exportations à l'international.
 - i. Cette opération exige la participation de l'organe de gestion CITES de la RDC, des services douaniers, des transporteurs aériens et des organes de réglementation du transport aérien.
- d. Instaurer un système électronique pour les permis et les exportations afin de lutter contre l'utilisation de permis frauduleux et des exportations supérieures aux quotas nationaux.

Etablissement de quotas et rôle de l'analyse de viabilité des populations (AVP)

Il va de soi que l'évaluation de la taille des populations par aire protégée, province ou pays ne constitue qu'un premier pas vers l'établissement de quotas de prélèvement réalistes qui ne soient pas préjudiciables à l'espèce. Plusieurs modèles ont été proposés pour le prélèvement durable de perroquets et d'autres espèces sauvages (p. ex. Beissinger & Bucher 1992; van der Heijden 2003). Lors de l'atelier de Monrovia, nous avons présenté et étudié la thèse de doctorat de M. Simon Valle consacrée au perroquet gris sur l'île de Príncipe, dans le golfe de Guinée. Il travaille sur l'évolution démographique de l'espèce afin de déterminer quels paramètres quantitatifs retenir en termes de cycle biologique/reproduction/mortalité pour établir un modèle relatif à la viabilité de la population de cette espèce (p. ex. Gilpin & Soulé 1986; Morris *et al.* 2002). Ce modèle se voudrait directement lié aux prélèvements ("harvest-explicit"), en ce sens que des niveaux de prélèvement différents, combinant par exemple différents volumes de prélèvement de jeunes oiseaux et d'adultes, pourront être modélisés/simulés dans le cadre d'un analyse de viabilité des populations donnée (figure 6).

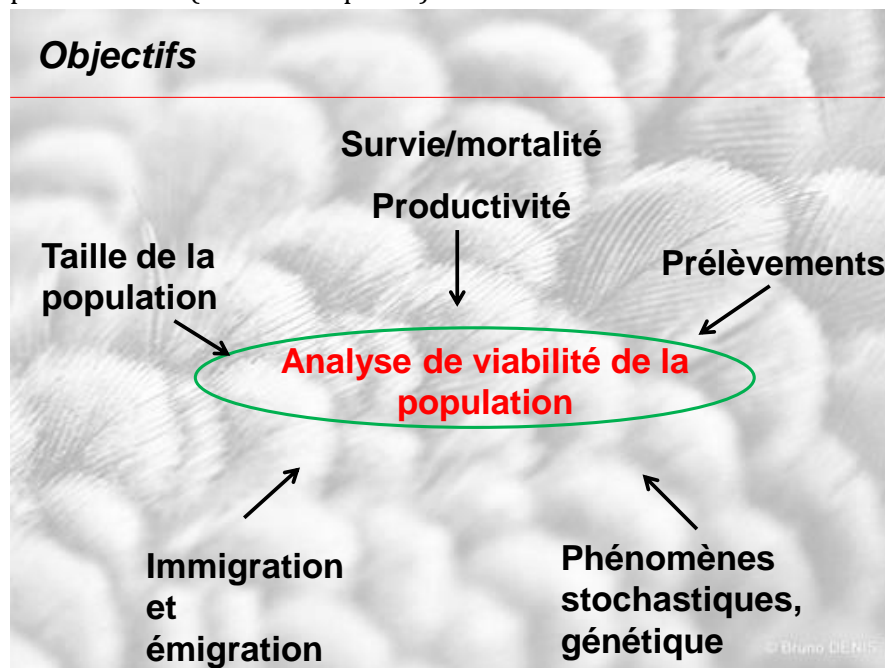
Tableau 6. Etat actuel des connaissances et recommandations pour les protocoles/mesures de suivi pour chaque pays, assortis de premières indications sur la distribution et l'abondance de l'espèce ainsi que de possibilités en termes de prélèvement.

AP=Aire protégée; ED= Echantillonnage selon des distances; PN = Parc national.

	Sierra Leone	Libéria	Côte d'Ivoire	Cameroun	RDC
Connaissances actuelles					
Avons-nous une idée précise des zones d'occupation de l'espèce à l'intérieur du pays?	Non. De vastes étendues à l'intérieur du pays n'ont pas été étudiées.	Partielle. Etude récemment menée à l'échelle d'un comté.	Partielle. De récentes études concernant de possibles zones d'occupation ont révélé une très faible présence de l'espèce.	Partielle. Quelques données en provenance d'AP mais très peu du reste du territoire.	Non. Quelques données ponctuelles concernant des AP et d'autres espaces mais d'immenses zones restent inconnues.
Des estimations de densité existent-elles en provenance d'aires protégées du pays?	Non	Une. L'estimation de densité relative à la région de Gola est la première du genre pour le perroquet de Timneh.	On a tenté de réaliser des estimations de densité dans plusieurs zones mais les taux de rencontre ont été nuls.	Estimations de densité disponibles pour les PN de Lobéké et Campo Man – deux des huit grandes AP possibles.	Une estimation de densité disponible pour la région TL2. Aucune donnée disponible concernant d'immenses AP à l'intérieur du pays.
Avons-nous une idée de l'abondance possible du perroquet gris sur l'ensemble du territoire?	Non. Il est probable que l'espèce soit absente de la plupart des aires non protégées.	Non. On peut déduire des données sur la présence de l'espèce que des perroquets peuvent être observés en dehors des aires protégées mais les données sont insuffisantes.	Non. Au vu de leur faible densité à l'intérieur des aires protégées, il y a de fortes chances que les perroquets soient rares sur le reste du territoire.	Partielle. Une estimation de densité disponible et quelques inventaires le long de routes; des études occasionnelles font apparaître une occurrence/abondance à grande échelle mais inégale.	Non.
Besoins en termes de données					
Etude de base quant aux zones d'occupation	Oui – pour l'ensemble du pays.	Oui – pour les régions non étudiées comme Rivercess	Oui – observations peu susceptibles de déboucher sur un nombre d'oiseaux élevé?	Non. Les études à plus grande échelle devraient également tenir compte de l'abondance.	Oui – pour l'ensemble du pays.
Estimation de densité dans les zones clé du pays	Oui – les études devraient comprendre la forêt de Gola et les AP adjacentes. Etudes également nécessaires près du littoral.	Oui – elles devraient également porter sur les forêts étudiées pour établir si l'espèce était présente (p. ex. la forêt de Belleh) et d'autres AP.	Non. Il se peut qu'un échantillonnage à l'aide de Distance ne soit pas réalisable compte tenu de densités probablement très faibles. La méthode des taux de rencontre serait sans doute plus adaptée.	Oui. L'inventaire à l'aide de Distance pourrait être étendu à 5 ou 6 ou à toutes les autres grandes AP abritant des perroquets.	Non. Les AP sont immenses et la densité pourrait être faible dans plusieurs zones. La méthode des taux de rencontre serait sans doute plus adaptée.
Estimation de l'abondance pour l'ensemble du territoire	Oui – pour évaluer la présence et l'abondance possibles de l'espèce dans	Oui – établir des taux de rencontre à l'extérieur des AP, même s'ils seront	Non. Présence probablement faible dans l'ensemble du pays. Espèce	Oui. Cette étude viendra compléter les données relatives à la densité de	Oui. Données nécessaires concernant les zones à l'extérieur des AP – l'espèce

	tout le pays. Chiffres probablement faibles.	probablement faibles.	essentiellement présente dans les AP.	l'espèce en dehors des AP. La méthode des taux de rencontre pourrait être appropriée.	ne devrait pas être moins abondante dans ces zones. Taux de rencontre utiles.
Possibilités de prélèvement durable					
Des éléments probants justifient-ils une décision d'autorisation de prélèvement?	Non. Pratiquement aucune information quant à la distribution et l'abondance du perroquet.	En partie. Quelques données sur la présence de l'espèce dans le pays et une estimation de densité disponibles.	En partie. Très peu de données sur la présence de l'espèce mais des estimations d'abondance ont été réalisées dans certaines zones clé.	En partie. Quelques données sur la présence de l'espèce sur de vastes étendues et deux estimations de densité dans deux AP disponibles.	Non. Peu de données sur la présence de l'espèce sur l'ensemble du territoire. Une estimation de densité disponible en provenance d'une AP.
L'abondance probable peut-elle jouer en faveur d'un prélèvement?	Non. Tout porte à croire que la population est minuscule et localisée.	Non. L'estimation de densité concernant la région de Gola est faible et aucun élément n'indique la présence d'un grand nombre d'oiseaux ailleurs dans le pays.	Non. Les rares données disponibles indiquent que les perroquets ne sont pas présents ou sont extrêmement peu nombreux, même dans leurs "bastions".	Eventuellement. Les niveaux de densité vont de corrects à élevés dans les PN de Lobéké et de Campo Man. On trouve également des perroquets dans d'autres régions. Il importe de collecter un plus grand nombre de données dans un plus grand nombre de zones.	Eventuellement. La RDC est un pays gigantesque et nous ne disposons que de très peu d'informations sur les densités de population d'une région à l'autre du pays. Il importe de collecter un volume de données bien plus important pour déterminer si des quotas peuvent être établis ou non.

Figure 6. Schéma représentant une modélisation de la viabilité d'une population en fonction des prélèvements ("harvest-explicit").



A partir de données recueillies sur le terrain et de recherches documentaires, M. Simon Valle établit plus précisément les paramètres suivants sur lesquels viendront se greffer différents niveaux de prélèvement.

Paramètre	Source probable
Monogame/polygame	Documentation
Age de la première reproduction	Documentation
Age maximum de reproduction	Documentation
Nombre maximum de couvées par année	Données sur le terrain
Nombre maximum d'oisillons par couvée	Données de terrain
Rapport mâles-femelles à la naissance	Documentation
% de femelles qui se reproduisent \pm SD	Données de terrain
Nombre d'oisillons par femelle par couvée	Données de terrain
Mortalité pour les tranches d'âge 0-1, 1-2, 2-3, adultes	Données de terrain
Taille de la population initiale	Données de terrain

Réunion de la Wildlife Conservation Society (WCS) sur le suivi des populations de perroquets gris

La WCS a récemment organisé une réunion à l'intention des collaborateurs intéressés sur le thème du suivi des populations et du commerce de perroquets gris en Afrique centrale. Cet atelier sur quatre jours s'est tenu à Limbe, au Cameroun, du 15 au 18 octobre 2013 et Stuart Marsden, Robin Johnson, Stephen Zack (responsable de la division Recherche ornithologique de la WCS), Fiona Maisels, Liz Bennett (WCS Afrique/groupe de recherche sur le grand singe), David Wilkie (économiste à la WCS), Ken Cameroon (vétérinaire de la WCS), Jerome Ikonga (coordinateur adjoint de la WCS au Congo) et Roger Fotso (coordinateur national pour le Cameroun) y ont participé. L'ordre du jour comprenait les points suivants:

Objectif de la première journée. Présentation des participants et aperçu de l'histoire naturelle du perroquet gris, de sa conservation et de la politique en Afrique centrale.

Objectif de la deuxième journée. Inviter les parties prenantes à élaborer des techniques d'inventaire, à établir sur quels sites mener des études et à concevoir des méthodes coordonnées. Débat sur l'utilité des données et des méthodes existantes.

Objectif de la troisième journée. Comprendre et lutter contre le commerce des animaux de compagnie (emplacement des lieux de capture, géographie du commerce international, commerce d'oiseaux élevés en captivité vs oiseaux prélevés dans la nature): rassemblement des données, politiques et capacités des Etats de l'aire de répartition et interventions possibles.

Objectif de la quatrième journée. Elaborer un Plan stratégique pour la conservation du perroquet gris en veillant à recueillir des informations à temps pour la prochaine Conférence des Parties à la CITES qui se tiendra en Afrique du Sud.

D'un très haut niveau, les débats ont été extrêmement constructifs, notamment en ce qui concerne les futurs inventaires de population. A la fin de la réunion, M. Stuart Marsden a été invité à soumettre une proposition sur de grandes opérations de suivi des populations de perroquets gris au Cameroun, au Congo et au Gabon. Ces études viendront se greffer sur celles actuellement consacrées à l'éléphant de forêt *Loxodonta cyclotis* et aux singes au Congo et au Gabon (Maisels *et al.* 2013). Elles comprendront également des travaux complémentaires sur la mise en regard des taux de rencontre, des estimations de densité et des inventaires selon la méthode de l'échantillonnage le long de transects dans une quinzaine d'aires protégées et d'autres sites de la région. Des dispositions devront être prises pour que ces études aient lieu dans les 16 prochains mois de sorte que les chiffres relatifs à l'abondance de l'espèce puissent être communiqués à la Conférence des Parties à la CITES qui se tiendra en Afrique du Sud en 2016.

Références

- Andersen, D., O. Rongstad, and W. Mytton. 1985. Line transect analysis of raptor abundance along roads. *Wildlife Society Bulletin* 13:533-539.
- Beissinger, S. R. and E. H. Bucher. 1992. Can parrots be conserved through sustainable harvesting? *BioScience* 42:164-173.
- BirdLife International. 2013. Species factsheet: *Psittacus erithacus*.
- Buckland, S. T., S. J. Marsden, and R. E. Green. 2008. Estimating bird abundance: making methods work. *Bird Conservation International* 18:S91-S108.
- Casagrande, D. G. and S. R. Beissinger. 1997. Evaluation of four methods for estimating parrot population size. *Condor*:445-457.
- CITES. 2006. Twenty-second meeting of the Animals Committee, Lima, Peru. 7-13 July 2006 AC 22 Doc.10.2 Annex 1.
- Cougill, S. and S. J. Marsden. 2004. Variability in roost size in an Amazona parrot: implications for roost monitoring. *Journal of Field Ornithology* 75:67-73.
- Gilpin, M.E. and Soulé, M.E. 1986. *Conservation biology: The Science of Scarcity and Diversity*. Sinauer Associates, Sunderland, Massachusetts.
- van der Heijden, A. 2003. Management of the trade in Parrots from West and Central Africa. Unpublished report to CITES Secretariat.
- Lancia, R. A., J. D. Nichols, and K. H. Pollock. 1994. Estimating the number of animals in wildlife populations. Pages 215-253 *Research and management techniques for wildlife and habitats*. The Wildlife Society, Bethesda, Maryland, USA.
- Lee, A. T., S. Kumar, D. J. Brightsmith, and S. J. Marsden. 2010. Parrot claylick distribution in South America: do patterns of “where” help answer the question “why”? *Ecography* 33:503-513.
- Lee, A. T. K. and S. J. Marsden. 2012. The Influence of Habitat, Season, and Detectability on Abundance Estimates across an Amazonian Parrot Assemblage. *Biotropica* 44: 537-544.
- Maisels, F., Strindberg, S., Blake, S. et al. 2013. Devastating Decline of Forest Elephants in Central Africa. *PLOS One*: 8: e59469.
- Marsden, S. J. 1999. Estimation of parrot and hornbill densities using a point count distance sampling method. *Ibis* 141:327-390.
- Morris, W.F. , Hudgens, B.R., Moyle, L.C., Stinchcombe, J.R., and Bloch, P.L. 2002. Population viability analysis in endangered species recovery plans: Past use and future improvements. *Ecological Applications* 12: 708–712.
- O'Brien, T.G., Winarni, N.L., Saanina, F.M., Kinnaird, M.F. & Jepson, P. 1998. Distribution and conservation status of Bornean Peacock-pheasant *Polyplectron schleiermacheri* in Central Kalimantan, Indonesia. *Bird Conservation International* 8: S373-385.
- Phillips, S. J. and M. Dudík. 2008. Modeling of species distributions with Maxent: new extensions and a comprehensive evaluation. *Ecography* 31:161-175.
- Rowley, I. and N. Collar. 1997. Order psittaciformes. *Handbook of birds of the world*. Vol. 4, sandgrouse to cuckoos: 246-477.

Snyder, N. F. R., P. McGowan, J. D. Gilardi, and A. Grajal. 2000. Parrots: status survey and conservation action plan 2000-2004. IUCN.

Thomas, L., S. T. Buckland, E. A. Rexstad, J. L. Laake, S. Strindberg, S. L. Hedley, J. R. B. Bishop, T. A. Marques, and K. P. Burnham. 2010. Distance software: design and analysis of distance sampling surveys for estimating population size. *Journal of Applied Ecology* 47:5-14.

Vinuela, J. 1997. Road transects as a large-scale census method for raptors: The case of the Red Kite *Milvus milvus* in Spain. *Bird Study* 44: 155-165.

Chapitre 1.1 : Instructions pour les méthodes d'inventaire, questionnaire pour les entretiens sur l'occurrence de l'espèce et questionnaires pour les entretiens sur le commerce

Enquête par entretiens sur l'occurrence de l'espèce

Imaginez diviser votre pays en carrés de 20 km x 20 km. Le Libéria ayant une superficie de près de 500 km x 200 km, vous obtiendriez environ 200 carrés. En Sierra Leone, dont la superficie est de 230 km x 300 km, vous obtiendriez 165 carrés. **L'objectif est de déterminer au niveau national le nombre de carrés encore occupés par le perroquet gris.** Pour ce faire, nous vous demandons de trouver le plus grand nombre possible d'endroits où l'espèce est présente. Le principal moyen pour y parvenir consiste à s'entretenir dans tout le pays avec des personnes qui connaissent l'espèce et qui savent si elle est encore présente ou non dans la zone qu'ils fréquentent. Il s'agira notamment d'interroger les personnes suivantes:

Des gestionnaires d'aires protégées et leurs collaborateurs

Des agents de réserves forestières

Des fonctionnaires responsables de la faune et de la flore sauvages

D'autres employés de l'Etat (travaillant par exemple dans le secteur agricole)

Des employés de compagnies forestières

Des consultants en environnement

Des employés de sociétés minières

Des chefs de communautés locales

Des chasseurs et des marchands de perroquets

Des policiers et des douaniers

Des guides ornithologiques et touristiques

Toute autre personne susceptible selon vous d'avoir des informations sur les perroquets.

L'un des objectifs de l'étude est de couvrir la plus grande superficie possible de votre pays. Une fois que vous aurez obtenu une ou deux réponses concernant une réserve forestière, par exemple, il sera plus important d'obtenir des informations sur un autre site jusque-là non étudié que des renseignements supplémentaires sur cette même réserve. Votre objectif doit être d'**interroger des personnes dans le plus grand nombre possible de carrés de 20 km x 20 km.**

Idéalement, vous devriez obtenir des réponses auprès **de plus de 80 personnes dans les six semaines imparties.** Plusieurs possibilités s'offrent à vous:

- **Interroger des personnes par téléphone – vous leur posez une à une les questions et consignez leurs réponses par écrit**
- **Réaliser des entretiens en tête-à-tête**
- Envoyer une copie du questionnaire par courrier électronique
- Envoyer le questionnaire par la Poste (méthode la moins fiable).

Vous trouverez ci-après deux versions du questionnaire: la première (intitulée "QUESTIONNAIRE") contient des annotations et vous est destinée; elle vous servira de support pour poser vos questions. La seconde (intitulée "QUESTIONNAIRE SUR L'OCCURRENCE DU PERROQUET GRIS") pourra être envoyée par courrier postal ou électronique aux personnes à interroger.

QUESTIONNAIRE (*annotations en italique*)

1. A quel endroit vivez-vous ou travaillez-vous? Veuillez indiquer une localisation ou donner un nom de village, de ville ou d'aire protégée.

(Il est essentiel de pouvoir localiser la personne interrogée dans un rayon de 10 km autour du lieu où elle se trouve et, dans l'idéal, d'indiquer le lieu exact où elle se trouve!)

2. Quelle est votre fonction et pour qui travaillez-vous?

(Soyez le plus précis possible; le cas échéant, utilisez les catégories mentionnées dans la liste ci-dessus.)

3. Depuis combien de temps habitez-vous/vivez-vous dans la région?

(Ce point est important pour évaluer si la personne connaît bien la région ou non.)

4. Combien de jours par mois passez-vous en forêt?

(Il est difficile de répondre à cette question mais elle a pour objectif de déterminer si la personne connaît bien la forêt et les perroquets ou si elle est assise derrière un bureau tout au long de l'année.)

5. Des perroquets gris sont-ils présents dans votre zone?

(La personne doit répondre par oui ou par non mais donner quelques précisions supplémentaires qui pourront être consignées.)

6. A quel endroit précis peuvent-ils être observés? *(Entourer une ou plusieurs réponses dans la liste d'habitats ci-dessous.)*

Réserve forestière / forêt non protégée / terres agricoles arborées / en ville / zones marécageuses

7. Vous-même, avez-vous pu observer des perroquets gris ces derniers temps?

(Cette question vise à établir si la personne a observé des perroquets au cours de l'année écoulée.)

8. En règle générale, à quoi sont occupés les perroquets? *(Entourer une ou plusieurs réponses dans la liste d'habitats ci-dessous.)*

Ils survolent la zone / Ils se nourrissent sur des arbres fruitiers / Ils sont endormis dans des arbres / Seuls des oiseaux capturés ont été observés

9. Si vous partiez dans l'objectif précis d'observer des perroquets, combien pensez-vous pouvoir en observer en une journée à l'intérieur de votre zone?

10. Combien d'oiseaux compterait la plus grande volée que vous pourriez voir en une journée d'observation?

11. Les perroquets étaient-ils beaucoup plus nombreux dans la région il y a dix ans?

(Cette question est importante. Tentez d'obtenir des informations textuelles sur l'abondance de l'espèce il y a dix ans... sans nécessairement recueillir le point de vue personnel de la personne interrogée sur les causes de leur raréfaction.)

12. Il y a dix ans, de combien d'oiseaux se composait la plus grande volée qui pouvait être observée?

(Tentez de rendre ce chiffre comparable à celui donné en réponse à la question 10.)

13. Est-ce que vous voyez encore des perroquets proposés à la vente ou commercialisés dans votre zone?

(On entend par "dans votre zone" l'intérieur et les alentours de la réserve, ville ou région circonscrite de la personne interrogée.)

14. Il y a dix ans, était-il courant de voir des perroquets capturés dans votre zone et commercialisés en grandes quantités?

(La personne doit répondre par oui ou par non mais donner quelques précisions supplémentaires.)

QUESTIONNAIRE SUR L'OCCURRENCE DU PERROQUET GRIS

1. A quel endroit vivez-vous ou travaillez-vous? Veuillez indiquer une localisation ou donner un nom de village, de ville ou d'aire protégée

2. Quelle est votre fonction et pour qui travaillez-vous?

.....

3. Depuis combien de temps habitez-vous/vivez-vous dans la région?

.....

4. Combien de jours par mois passez-vous en forêt?

5. Des perroquets gris sont-ils présents dans votre zone?

6. A quel endroit précis peuvent-ils être observés?

(Entourer une ou plusieurs réponses dans la liste d'habitats ci-dessous.)

Réserve forestière / forêt non protégée / terres agricoles arborées / en ville / zones marécageuses

7. Vous-même, avez-vous pu observer des perroquets gris ces derniers temps?

.....

8. En règle générale, à quoi sont occupés les perroquets?

(Entourer une ou plusieurs réponses dans la liste d'habitats ci-dessous.)

Ils survolent la zone / Ils se nourrissent sur des arbres fruitiers / Ils sont endormis dans des arbres / Seuls des oiseaux capturés ont été observés

9. Si vous partiez dans l'objectif précis d'observer des perroquets, combien pensez-vous pouvoir en observer en une journée à l'intérieur de votre zone?

10. Combien d'oiseaux compterait la plus grande volée que vous pourriez voir en une journée d'observation?

.....

11. Les perroquets étaient-ils beaucoup plus nombreux dans la région il y a dix ans?

.....

12. Il y a dix ans, de combien d'oiseaux se composait la plus grande volée qui pouvait être observée?

.....

13. Est-ce que vous voyez encore des perroquets proposés à la vente ou commercialisés dans votre zone?

.....

14. Il y a dix ans, était-il courant de voir des perroquets capturés dans votre zone et commercialisés en grandes quantités?

Calibrage de la méthode fondée sur de simples taux de rencontre et des inventaires formels réalisés au moyen de l'échantillonnage le long de transects linéaires

(Exemple de la Sierra Leone, du Libéria et de la Côte d'Ivoire)

Nous sommes très curieux de savoir quel lien peut être établi entre densité de population locale et simples taux de rencontre. Cet élément nous permettrait de mesurer et de suivre l'évolution de la densité de l'espèce sur des zones assez vastes, voire très vastes. Des données en provenance du Ghana et de l'île de Príncipe nous ont déjà été transmises et pourront être intégrées dans ce "modèle".

Pour réaliser ce travail de terrain, les deux méthodes devront être employées sur une même zone d'étude. En Sierra Leone, nous pensons que la **forêt de Gola** serait la zone la plus adaptée. Au Libéria, il s'agirait de la **partie orientale de la forêt de Gola située dans le comté de Gbarpolu**. Enfin en Côte d'Ivoire, nous vous proposons de mener ce travail de terrain dans la **zone rurale de Soubré** – ou à l'intérieur/à proximité du Parc national de Taï – soit des zones abritant une forte densité de perroquets.

Méthode de l'échantillonnage le long de transects linéaires

Dans la zone choisie, l'équipe, ou la moitié de l'équipe, empruntera une vingtaine de kilomètres de transects le long de petits sentiers existants, en marchant à une vitesse d'environ 1 km/h. Parcourir cette distance totale de 20 km devrait prendre six ou sept matinées. Pour chaque section de transect empruntée, l'heure de départ et d'arrivée devra être notée et, pour bien faire, chaque section devrait avoir une longueur de 2 à 4 km mais celle-ci pourra varier. En effet, cette méthode correspond à un échantillonnage classique selon des distances adaptés aux perroquets. Si possible, commencez à parcourir les transects à partir de 6h00 du matin environ mais jamais après 10h00 car les perroquets seront beaucoup moins actifs à cette heure de la journée. Efforcez-vous d'emprunter des transects différents d'un jour sur l'autre plutôt que de cheminer le long de transects déjà étudiés. Veillez à ne marcher ni trop vite, ni trop lentement, et à concentrer vos recherches sur des perroquets susceptibles d'être perchés à proximité (à moins de 50 m) du transect linéaire.

La distance perpendiculaire séparant le transect linéaire de chaque groupe d'oiseaux PERCHES sera notée, de même que la taille du groupe. **Les oiseaux en vol** ne devront pas être comptabilisés au titre de cette méthode, à l'exception des perroquets qui s'envoleront à votre approche. Vous pourrez également intégrer dans votre étude d'autres espèces d'oiseaux de grande taille, par exemple des calaos ou des touracos, ainsi que d'autres espèces de perroquets, le cas échéant. Essayez d'estimer la distance exacte qui sépare l'oiseau de la ligne du transect – une précision d'environ cinq mètres conviendra.

Tous les 500 m, l'équipe notera les caractéristiques de l'habitat qui l'entoure. Elle utilisera un GPS et fera une halte tous les 500 m le long du transect emprunté. A cet endroit précis, prenez des mesures de l'habitat: mesurez le DHP des trois arbres les plus gros dans un périmètre circulaire d'un rayon de 20 m à partir de ce point. De même, à chacun de ces endroits, indiquer le type d'habitat (p. ex. forêt primaire endommagée, forêt marécageuse, terres agricoles arborées, village, forêt secondaire, plantation, etc.).

Méthode du taux de rencontre fortuite

Sur les mêmes sites secondaires que ceux sur lesquels les transects auront été établis, les équipes d'observateurs noteront les éléments suivants au cours de "promenades informelles" ou d'"observations immobiles de longue durée". Ces promenades et ces pauses pourront avoir lieu le long de routes ou de pistes à tout moment de la journée. Les observations, à l'immobile, pourront se faire n'importe où en forêt (sur une durée d'environ 30 min.) mais **en aucun cas** sur un site de rassemblement car elles feraient grimper les taux de rencontre. En réalité, il conviendrait de couvrir des zones **semblables** à celles parcourues pour réaliser l'inventaire à l'aide de transects linéaires. Vous pourrez emprunter des sections des transects utilisés pour l'échantillonnage mais vous pourrez aussi ajouter d'autres zones, par exemple des pistes carrossables ou même des cours d'eau. Ces promenades devront se faire à des moments distincts, ce qui signifie qu'**elles ne devront pas avoir lieu en même temps** que l'inventaire selon la méthode des transects linéaires. Ces promenades occasionnelles/observations pourront avoir lieu à tout moment de la journée mais il conviendra de noter leur heure de début et de fin. Il serait bon d'utiliser la méthode des taux de rencontre sur environ cinq jours. A raison de près de six heures d'observation par jour, on aboutirait à des taux de rencontre établis au terme d'une trentaine d'heures d'observation sur chaque site.

L'observateur sur le terrain notera l'heure de début et de fin de la promenade informelle ou de ses périodes d'observation en position immobile. Toutes les 30 minutes, il indiquera le type d'habitat dans lequel il se trouve (selon les mêmes catégories que celles décrites sous la section consacrée à l'échantillonnage le long de transects linéaires, p. ex. forêt secondaire, etc.). L'observateur devra également noter sa position GPS toutes les 30 minutes et indiquer s'il marchait ou s'il se tenait immobile, en position d'observation, à ce moment précis. Il conviendra de prendre note de tous les groupes de perroquets observés ou entendus, indépendamment de l'endroit où ils se trouvaient ou de ce qu'ils faisaient, et d'indiquer la taille de chaque groupe de manière séparée (à savoir 2, 6, 1, 4, 2, 2, etc.). Pour chacun des groupes observés, préciser **si les oiseaux étaient en vol ou non** et de combien d'oiseaux se composait le groupe. Il est **inutile** d'indiquer la distance séparant l'observateur des oiseaux rencontrés.

FICHE DE RESULTATS – ECHANTILLONNAGE PAR TRANSECTS LINEAIRES

Site: _____ Date: _____ Observateurs: _____
 Heure de départ sur le transect: _____ Heure d'arrivée à la fin du transect: _____
 Coordonnées GPS du début du transect: _____ Coordonnées GPS de la fin du transect: _____

0 m Heure:..... Type d'hab.....DHP 1..... DHP 2 DHP 3

500 m Heure:..... Type d'hab..... DHP 1..... DHP 2 DHP 3

1000 m Heure:..... Type d'hab..... DHP 1..... DHP 2 DHP 3

1500 m Heure:..... Type d'hab..... DHP 1..... DHP 2 DHP 3

2000 m Heure:..... Type d'hab..... DHP 1..... DHP 2 DHP 3

2500 m Heure:..... Type d'hab..... DHP 1..... DHP 2 DHP 3

3000 m Heure:..... Type d'hab..... DHP 1..... DHP 2 DHP 3

3500 m Heure:..... Type d'hab..... DHP 1..... DHP 2 DHP 3

4000 m Heure:..... Type d'hab..... DHP 1..... DHP 2 DHP 3

Espèce d'oiseau	Distance perp.	Taille du groupe	En vol/perché
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

FICHE DE RESULTATS – TAUX DE RENCONTRE FORTUITE

Site: _____ Date: _____ Observateurs: _____
 Heure de début de l'étude: _____ Heure de fin de l'étude: _____

0 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
30 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
60 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
90 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
120 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
150 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
180 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
210 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
240 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
270 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
300 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)

Espèce	Taille	En vol/perché
d'oiseau	du groupe
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Méthode du taux de rencontre fortuite

Ce travail de terrain a trait à la méthode des taux de rencontre présentée dans le document consacré au calibrage. Nous vous invitons à appliquer cette méthode sur les cinq sites suivants de Côte d'Ivoire sélectionnés par vos soins:

- * Site 1: Zone rurale de Soubré (village de Gnamangui): 05 ° 47 ' .42.6" N / 006 ° 40'50 .0" W;
- Site 2: Forêt classée de Yapo Abbe: 05 ° 42'N / 004 ° 06'W;
- Site 3: Parc national d'Azagny: 05 ° 13'N / 004 ° 53'W;
- Site 4: Parc national du Banco: 05 ° 23 'N / 004 ° 30' W;
- Site 5: Réserve naturelle de Dahlia Fleurs: 05 ° 22 'N / 003 ° 55' W.

* Remarque: sur ce site, vous êtes également invité à collecter des données au moyen de la méthode de l'échantillonnage par transects linéaires.

Les équipes d'observateurs noteront les éléments suivants au cours de "promenades informelles" ou d'"observations immobiles de longue durée" sur les sites. Ces promenades et ces pauses pourront avoir lieu le long de routes ou de pistes à tout moment de la journée. Les observations en position immobile, pourront se faire n'importe où en forêt (sur une durée d'environ 30 min.) mais **en aucun cas** sur un site de rassemblement car elles feraient grimper les taux de rencontre. Vous pourrez emprunter des transects mais aussi des pistes carrossables, voire des cours d'eau, et utiliser des postes d'observation. Ces promenades occasionnelles/observations pourront avoir lieu à tout moment de la journée mais il conviendra de noter leur heure de début et de fin. Sur chacun des cinq sites, il serait bon d'utiliser la méthode des taux de rencontre sur environ cinq jours. A raison de près de six heures d'observation par jour, on aboutirait à des taux de rencontre établis au terme d'une trentaine d'heures d'observation sur chaque site.

L'observateur sur le terrain notera l'heure de début et de fin de la promenade informelle ou de ses périodes d'observation en position immobile. Toutes les 30 minutes, il indiquera le type d'habitat dans lequel il se trouve (selon les mêmes catégories que celles décrites sous la section consacrée à l'échantillonnage le long de transects linéaires, p. ex. forêt secondaire, etc.). L'observateur devra également noter sa position GPS toutes les 30 minutes et indiquer s'il marchait ou s'il se tenait immobile, en position d'observation, à ce moment précis. Il conviendra de prendre note de tous les groupes de perroquets observés ou entendus, indépendamment de l'endroit où ils se trouvaient ou de ce qu'ils faisaient, et d'indiquer la taille de chaque groupe de manière séparée (à savoir 2, 6, 1, 4, 2, 2, etc.). Pour chacun des groupes observés, préciser **si les oiseaux étaient en vol ou non** et de combien d'oiseaux se composait le groupe. Il est **inutile** d'indiquer la distance séparant l'observateur des oiseaux rencontrés.

FICHE DE RESULTATS – TAUX DE RENCONTRE FORTUITE

Site:

Date:

Observateurs:

Heure de début de l'étude:

Heure de fin de l'étude:

0 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
30 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
60 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
90 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
120 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
150 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
180 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
210 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
240 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
270 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)
300 min.	Type d'hab.	GPS	Promenade/obs. immobile (entourer)

Espèce	Taille	En vol/perché
d'oiseau	du groupe
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Taux de rencontre le long de routes pour étudier la présence de perroquets en dehors des aires protégées

Ce travail de terrain nous permettra d'étudier la présence/l'absence et l'abondance probable du perroquet dans de grands espaces situés en dehors des aires protégées et d'autres blocs forestiers. L'objectif est en effet de déterminer si, dans votre pays, "les perroquets se rencontrent essentiellement dans des zones précises du pays, qu'il s'agisse d'aires protégées ou de zones forestières, ou s'ils sont communément présents dans d'autres espaces, sur des terres agricoles", ce qui aura des incidences importantes en ce qui concerne les niveaux de population et les niveaux de prélèvement durable dans le pays.

A l'aller et au retour des sites de recherche, à bord de votre véhicule, dénombrez tous les perroquets que vous observerez ou que vous entendrez sur de courtes distances de conduite de 5 km. Pour bien faire, il conviendrait d'emprunter 20 de ces "transects" de 5 km et de choisir ces sections au hasard ou à intervalles réguliers au cours de vos excursions. Au début de chaque transect, notez l'heure, les coordonnées GPS et le type d'habitat dans lequel vous vous trouvez (voir la fiche de résultats ci-dessous). Si vous roulez sur une route asphaltée, il pourra être utile de ramener votre vitesse à 40 km/h au maximum pour vous assurer que vous recensez un maximum de perroquets.

Pour chacun des groupes observés ou entendus, précisez si les oiseaux étaient en vol ou non et de combien d'oiseaux se composait le groupe. Indiquez également à chaque kilomètre le type d'habitat traversé; pour chaque transect de 5 km, vous devriez ainsi obtenir six indications concernant les types d'habitats. D'autres éléments devront également être consignés (voir la fiche de résultats ci-dessous).

FICHE DE RESULTATS – TAUX DE RENCONTRE LE LONG DES ROUTES

Site:

Date:

Observateurs:

Coordonnées GPS de départ:

Coordonnées GPS d'arrivée:

Heure de début de l'étude:

Heure de fin de l'étude:

0 km	Type d'hab.	_____	3 km	Type d'hab.	_____
1 km	Type d'hab.	_____	4 km	Type d'hab.	_____
2 km	Type d'hab.	_____	5 km	Type d'hab.	_____

Taille du groupe	En vol / perché	Taille du groupe	En vol / perché
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Dénombrement sur les lieux de rassemblement

Ce travail de terrain étudiera les écarts en termes de dénombrement et tentera de définir de solides méthodes pour décrire comment les perroquets utilisent les lieux de rassemblement au Cameroun et en RDC. Les méthodes sont en cours de perfectionnement et notre objectif est de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires pour concevoir des méthodes inspirées des meilleures pratiques. M. Stuart Marsden a une certaine expérience en matière de dénombrement de groupes de perroquets sur des lieux de repos (Cougill & Marsden 2004) et de recensement de perroquets sur des falaises d'argile ou des colpas (A. Lee, thèse de doctorat non publiée, 2010). Il collaborera d'ailleurs quelque temps avec l'équipe camerounaise de Lobéké afin de mettre au point des méthodes adaptées.

Recensez le plus grand nombre possible de lieux de rassemblement. Pour bien faire, il conviendrait d'indiquer leur emplacement sur une carte de votre site de recherche. Ensuite, selon le procédé de votre choix, définissez deux ou trois lieux de rassemblement sur lesquels vous allez concentrer votre attention. L'objectif est d'étudier sur plusieurs jours (par exemple quatre jours sur chacun des sites) comment les perroquets utilisent les lieux de rassemblement au fil de la journée. Le nombre de perroquets présents sera variable d'un jour à l'autre et d'un moment à l'autre de la journée. J'espère pouvoir utiliser un appareil photo numérique à Lobéké pour faciliter le dénombrement et tenter de faire la distinction entre les adultes et les jeunes oiseaux composant les volées.

Notre objectif est de trouver un système de mesure qui permettra un suivi efficace des populations de perroquets au moyen d'un dénombrement des oiseaux lors de visites réalisées sur les lieux de rassemblement d'une région donnée. Il pourra s'agir:

- du nombre maximum d'oiseaux observés sur un lieu de rassemblement en une seule fois;
- du nombre d'individus multiplié par le nombre de minutes d'observation (ce qui nécessitera un échantillonnage par balayage à intervalles réguliers (par exemple toutes les cinq minutes pendant deux heures); le nombre d'individus recensés à chaque dénombrement sera multiplié par cinq et tous les chiffres seront additionnés;
- d'un autre système de mesure par visite.

Dans le cadre de cette méthode élémentaire de dénombrement, il conviendra de compter le nombre de perroquets présents sur le lieu de rassemblement toutes les cinq minutes à différents moments de la journée, et cette opération devra être répétée sur quatre jours (ou matinées le cas échéant). D'autres données environnementales pertinentes devront également être consignées, notamment des données relatives aux perturbations des perroquets par l'homme ou par d'autres animaux (si les oiseaux sont effrayés les résultats des mesures seront faibles). La fiche de résultats ci-dessous indique quelles mesures prendre.

Références

Cougill, S. & Marsden, S. J. (2004). Variability in roost size in an Amazona parrot: implications for roost monitoring. *Journal of Field Ornithology* 75: 67-73.

FICHE DE RESULTATS – TAUX DE RENCONTRE SUR LES LIEUX DE RASSEMBLEMENT

Site: _____ Date: _____ Observateurs: _____

Météo: _____

Heure de début de l'observation :

Heure de fin de l'observation:

0 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
5 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
10 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
15 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
20 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
25 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
30 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
35 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
40 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
45 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
50 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
55 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
60 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
65 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
70 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
75 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
80 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
85 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation
90 min.	Perroquets (au sol)	Perroquets (perchés)	Perturbation

Notes et commentaires

Questionnaires d'entretien sur le commerce

Marchands et intermédiaires

1. Informations générales
 - a. Date
 - b. Lieu
 - c. Nom de la personne chargée de l'entretien
 - d. Nom de la personne interrogée
2. Contexte
 - a. Depuis combien de temps participez-vous au commerce de perroquets gris?
 - b. Vous vendez...
 - i. à l'intérieur du pays?
 - ii. à l'étranger?
3. Sources d'approvisionnement: chasseurs
 - a. A qui achetez-vous les perroquets?
 - b. Est-ce que vous employez des chasseurs ou leur achetez des oiseaux?
 - c. A combien de chasseurs faites-vous appel/achetez-vous des perroquets?
 - d. Savez-vous faire la distinction entre un adulte et un jeune perroquet?
 - e. Quel est le prix d'achat que vous payez pour chaque...
 - i. perroquet adulte?
 - ii. jeune perroquet?
4. Sources d'approvisionnement: origine des oiseaux
 - a. D'où proviennent les perroquets que vous proposez à la vente (de quelle(s) région(s) du pays)?
 - b. Comment le savez-vous?
5. Période de l'année
 - a. Quels sont les mois de l'année où...
 - i. vous achetez des perroquets?
 - ii. vous vendez des perroquets?
6. Mortalité
 - a. Sur dix oiseaux qui vous sont remis, combien meurent avant que vous puissiez les vendre?
 - b. De quoi meurent-ils?
 - c. Les jeunes perroquets meurent-ils en plus grand nombre que les adultes?
 - d. Prenez-vous des mesures pour éviter que les perroquets que vous vendez ne meurent? (Suggérer: les garder dans de petites cages, leur donner certains aliments précis.)
7. Vente / exportation
 - a. Sur 100 perroquets gris que vous vendez, combien y a-t-il de perroquets **adultes** et de **jeunes**?
 - b. Combien de temps les gardez-vous avant de les revendre?
 - c. Vous vendez des perroquets...
 - i. à l'intérieur du pays?

1. A destination de quelle ville?
 - ii. à l'étranger?
 1. A destination de quel pays?
 - d. Combien d'oiseaux par an vendez-vous...
 - i. à l'intérieur du pays?
 - ii. à l'étranger?
 - e. Quels sont les destinataires des oiseaux vendus à l'étranger? (Suggérer: des détaillants, des grossistes, des particuliers.)
8. Restrictions
 - a. Connaissez-vous les restrictions imposées concernant ...
 - i. les endroits (régions du pays) où les oiseaux peuvent être capturés?
 - ii. les dates (mois de l'année) auxquelles ils peuvent être capturés?
 - iii. les moments de la journée où les perroquets peuvent être transportés?
 - iv. la forme sous laquelle ils peuvent être transportés (conteneurs)?
 - b. Si oui, prenez-vous les dispositions nécessaires pour que les perroquets que vous vendez respectent ces critères?
9. Obtention d'autorisations
 - a. Comment procédez-vous pour obtenir l'autorisation de commercialiser des perroquets? (Décrire le processus.)
 - b. Comment procédez-vous pour obtenir l'autorisation de vendre/d'exporter des perroquets sur une année donnée?

Chasseurs

1. Informations générales
 - a. Date
 - b. Lieu
 - c. Nom de la personne chargée de l'entretien
 - d. Nom de la personne interrogée (si communiqué)
2. Approvisionnement
 - a. Dans quelles zones **précises** capturez-vous des perroquets ? (Donnez le nom de la zone.)
 - b. Dans quel type d'environnement capturez-vous les perroquets? (Suggérer p. ex. dans des nids, sur des sites de repos, au sol dans des clairières, perchés dans des arbres).
 - c. Savez-vous faire comment faire la distinction entre un adulte et un jeune perroquet? Si oui, veuillez indiquer comment vous procédez.
 - d. Capturez-vous uniquement des adultes **ou** de jeunes perroquets **ou les deux**?
 - e. Vous arrive-t-il de prélever des oisillons dans les nids? (Ne pas poser cette question en cas de réponse positive à la question 2b).
 - f. Au cours de quels mois de l'année capturez-vous des perroquets?
 - g. Combien de perroquets capturez-vous sur chacun de ces mois?
3. Vente
 - a. A qui vendez-vous vos perroquets?
 - b. Vous adressez-vous toujours au même acheteur?
 - c. Savez-vous ce que les acheteurs font des perroquets que vous leur vendez?
 - d. Vendez-vous ces perroquets...
 - i. à l'intérieur du pays?
 - ii. à l'étranger?
 - e. Combien de perroquets vendez-vous en une seule fois?
 - f. Après avoir capturé des perroquets, tentez-vous de les vendre immédiatement ou est-ce que vous les gardez quelque temps? (Par exemple pour attendre une meilleure offre de la part d'un acheteur?)
 - i. Combien de temps attendez-vous?
 - g. A quel prix vendez-vous les perroquets?
 - h. Est-ce que vous vendez toujours au même prix? (demander par exemple si le prix est fixe ou dépend de la quantité.)
4. Méthodes de capture et mortalité
 - a. Quelle méthode employez-vous pour capturer les perroquets?
 - b. Utilisez-vous des méthodes différentes d'un endroit à l'autre? (Précisez)
 - c. Sur 10 oiseaux capturés, **combien d'oiseaux vivants** vendez-vous à l'intermédiaire/au marchand?
 - d. Prenez-vous des dispositions pour éviter que les perroquets que vous capturez ne meurent? (Suggérer: les garder dans de petites cages, leur donner certains aliments précis.)

Gardes-forestiers / Ecogardes

1. Informations générales
 - a. Date
 - b. Lieu
 - c. Nom de la personne chargée de l'entretien
 - d. Nom de la personne interrogée (si communiqué)
2.
 - a. Avez-vous déjà surpris quelqu'un en train de capturer des perroquets gris à l'aide de pièges?

Si oui:

 - b. Quand était-ce? (**quel(s) mois et en quelle(s) année(s)**)
 - c. Où était-ce précisément? (**nom de l'endroit**)
 - d. Dans quel type d'environnement/d'habitat?
 - e. Combien de perroquets le chasseur avait-il capturé?
 - f. Quelle méthode employait-t-il pour capturer les oiseaux?
 - g. Qu'avez-vous fait?
 - h. A combien de reprises est-ce arrivé?
 - i. Sur combien d'années?
3.
 - a. Avez-vous trouvé des indices laissant entendre qu'un chasseur de perroquets agissait à l'intérieur de votre périmètre (p. ex. camps abandonnés, pièges ou matériel de piégeage jetés, plumes de perroquets, cages).

Si oui:

 - b. Quand était-ce (quel mois de quelle année)?
 - c. Où (précisément)?
 - d. A combien de reprises est-ce arrivé?
 - e. Sur la base de vos constats, pouvez-vous donner une estimation du nombre de chasseurs de perroquets agissant dans la région?
4. Avez-vous été formé à arrêter des braconniers/chasseurs? (Décrire la formation)
5. Que prévoit la législation à l'encontre des chasseurs de perroquets?
6. Si vous surpreniez un individu en train de capturer des perroquets, que feriez-vous?

Chapitre 1.2 : Réponses des exportateurs camerounais

Tableau 7. Réponses données par cinq exportateurs de perroquets gris à des questions concernant différents aspects du commerce de l'espèce.

Question	Exportateur 1	Exportateur 2	Exportateur 3	Exportateurs 4 et 5
Lieu	Carrefour Biammasi, Yaoundé	Douala	Douala	Yaoundé (Bureau de la CBCS)
Depuis combien de temps vendez-vous des perroquets gris?	Depuis 2001, jusqu'à l'interdiction. Essayait depuis 1998 mais "c'était très difficile à l'époque, faute d'installation de quarantaine"; ce fut plus facile ensuite une fois l'installation en place.	Depuis 10 ans (jusqu'à l'interdiction)	2000-2005 (a été garde de chasse pendant 28 ans; en poste à l'aéroport de Douala (lutte contre la fraude) depuis 17 ans.	Ny: depuis 1995. A participé à cette activité aux côtés de son oncle chasseur pendant 25 ans. NC: Situation semblable.
Est-ce que vous vendez de perroquets à l'intérieur du pays?	Non	Non	Non	Non
Est-ce que vous vendez de perroquets à l'étranger?	Oui	Oui	Oui	Oui
A destination de quels pays?	Belgique, Pays-Bas, parfois Royaume-Uni. Réponse à la question "En Asie?": rarement.	Portugal, Espagne, France, Royaume-Uni, Afrique du Sud uniquement	Pays-Bas, Espagne, Allemagne, Afrique du Sud	Pays-Bas, Belgique, Asie: Singapour; contactés par des Pakistanais. Cherchent à exporter des perroquets vers des pays d'Europe de l'Est hors UE : Turquie, Russie. Quelques clients ont fait le déplacement jusqu'au Cameroun.
Combien de perroquets par an vendez-vous à l'étranger?	Quota annuel de 200 perroquets certaines années, parfois jusqu'à 1000.	Environ 2800 par, en moyenne.	600, 800, 1000	1000, 500, 200 en fonction du quota annuel
Qui sont vos acheteurs? Des intermédiaires, des grossistes, des particuliers?	Uniquement de gros acheteurs.	Uniquement de gros acheteurs.	Uniquement de gros acheteurs.	
Par lots de combien d'oiseaux /en quelles quantités?	Envoi de lots de 100 ou 200 oiseaux.	Lots de 200 à 800 oiseaux à la fois (cargaisons vers l'Europe accompagnées)	Lots de 200 à la fois	Lots de 100 oiseaux au minimum; généralement, lots de 200 oiseaux.
Pour quel prix?	Refuse de répondre.	De 110 à 140 EUR pièce. La quantité a augmenté au fil du temps. Vend 30 EUR plus cher que la concurrence en raison de coûts de soins plus élevés.	100 EUR pièce	
Exportez-vous uniquement par avion?	Oui	Oui	Oui	

Avec quelles compagnies aériennes?	Swiss Air, Camair-Co	Plusieurs – choisit la moins chère.		
Auprès de qui vous fournissez-vous en perroquets gris?	Des chasseurs	Des intermédiaires ("acheteurs") qui se fournissent auprès de chasseurs.	Des intermédiaires	Des chasseurs
Employez-vous des chasseurs ou bien vous contentez-vous de leur acheter des perroquets?	Emploie régulièrement des chasseurs dont c'est parfois la principale source de revenus mais ils ont d'autres occupations.	Emploie des chasseurs et leur verse un pourcentage fixe de 2, 3 ou 5% des bénéfices.	Travail occasionnel	Employés à plein temps. Source de revenus de la famille. Formation d'un mois dispensée.
Combien de chasseurs employez-vous ou à combien de chasseurs achetez-vous des oiseaux?	7 chasseurs réguliers; achète aussi ponctuellement à d'autres chasseurs	10 intermédiaires	4 ou 5	5 chasseurs employés (par chacun d'entre eux)
Savez-vous faire la distinction entre un adulte et un jeune perroquet?	A la couleur des yeux: les jeunes oiseaux ont les yeux verts, les adultes ont les yeux gris.	Les jeunes oiseaux ont les yeux noirs.	Les jeunes oiseaux ont les yeux noirs.	Les très jeunes oiseaux ont les yeux noirs. Les jeunes ont les yeux gris. Les adultes ont les yeux blancs ou très jaunes.
Combien achetez-vous....				
un perroquet adulte?	De 5000 à 1000 FCFA en 2007.	15 000 FCFA (22,50 EUR)	15 000 FCFA (précise que les intermédiaires les achètent de 5000 à 6000 FCFA)	De 7000 à 12 000 FCFA en fonction de la distance/qualité. N'achète pas en cas de mauvaise qualité.
un jeune perroquet?	Plus cher: 15 000 FCFA	15 000 FCFA (22,50 EUR)	N'en vend pas.	10 000 FCFA (comme ci-dessus, en fonction de la qualité).
D'où proviennent les perroquets que vous proposez à la vente (de quelle(s) région(s) du pays)?	Des régions Sud, Est, Sud-Est. Parfois de régions anglophones, p. ex. la région du Centre – La Lekie [?]	De partout/toutes les régions sauf de la région Ouest.	Perroquets achetés à Bertoua, P/Douma, Kumba, Abong Abam, Campo Ma'an, Pense qu'ils sont achetés à proximité de ces villes.	Régions du Sud, de l'Est, du Centre, provinces côtières.
Quels sont les mois de l'année où vous achetez des perroquets?	Ils sont le plus abondants en juin, juillet et août, et c'est à cette période qu'il en achète le plus. Ils sont rares en novembre et décembre.	Achète et vend des perroquets jusqu'en juin environ, ou jusqu'à épuisement de son quota. Ensuite, il suspend son activité pendant 6 mois.	Achète et vend des perroquets de septembre à mai.	Dépend uniquement du quota octroyé et de la présence de clients.
Combien de temps gardez-vous les perroquets avant de les revendre?	Parfois près de 4 mois. Son mari bénéficie d'un quota plus important qu'elle. Une fois son quota personnel épuisé, il arrive que le couple continue de se procurer des perroquets auprès des mêmes marchands.	1 mois – période d'adaptation	15 jours. Dans les installations de quarantaine.	40 jours au maximum. Plus longtemps à une seule occasion, suite à des problèmes avec un client qui s'était désisté.
Sur 100 perroquets gris que	Sur 100 oiseaux vendus, on	Uniquement des adultes... Ne sait	Ne vend que des adultes (à des	

vous vendez, quelle est la proportion des perroquets adultes et des jeunes?	compte en général 95 adultes et 5 jeunes, en réponse à la demande de la clientèle.	pas vraiment... Ne fournirait de jeunes perroquets que sur demande spécifique.	Européens) et les chasseurs auxquels il fait appel ignorent comment attraper des jeunes (contrairement aux Ghanéens et aux Nigériens). A entendu dire que des Asiatiques recherchaient de jeunes perroquets.	
Sur dix oiseaux qui vous sont remis, combien meurent avant que vous puissiez les revendre?	Donne un exemple : une fois, il s'était rendu à Bertoua pour aller chercher 200 oiseaux. 50 sont morts en chemin.	Mortalité max. de 2% une fois les oiseaux dans ses installations de quarantaine. Pendant le transport (des chasseurs jusqu'à lui), mortalité de 5% en cas de faible distance mais pouvant atteindre 40% (d'après ce qu'il a entendu dire). En ce qui concerne les chasseurs (du moment où l'oiseau est capturé jusqu'au moment où il est vendu à l'intermédiaire), mortalité pouvant atteindre 50%. Lors d'une expédition vers le Portugal via la France, 90 oiseaux sur 800 étaient morts en chemin.	De 1 à 2%	De 10 à 15% si les oiseaux ont bien été sélectionnés.
De quoi meurent les oiseaux?	D'épuisement, de soif ou de froid.	De stress, de négligence, de nourriture insuffisante/inadaptée	Ils se battent, chutent.	De stress, de maladie, de blessures (morsures d'autres oiseaux).
Les jeunes perroquets meurent-ils en plus grand nombre que les adultes?	Oui, en bien plus grand nombre.	Oui, "en bien plus grand nombre".	Ne s'applique pas.	Oui
En règle générale, prenez-vous des mesures pour éviter que les perroquets ne meurent? (Suggérer: les garder dans de petites cages, leur donner certains aliments précis).	On leur donne de la canne à sucre pour le voyage, ça leur donne des forces. On leur administre un médicament dès leur arrivée. Un "antistress" que l'on peut se procurer auprès d'un vétérinaire. On le dissout dans de l'eau qu'on donne à boire à oiseaux.	On les place 3 à 4 sous observation, on examine leurs déjections (une fois amenées à un laboratoire pour diagnostiquer une maladie: il s'agissait d'une amibe). Trois jours de traitement antibiotique et administration d'antistress.	Administration de vitamines, d'un traitement antistress et d'un antiparasitaire	Administration de produits vétérinaires: antiparasitaire, antistress, antibiotiques, autres médicaments. Leur donnent "toute la nourriture qu'ils trouvent dans la nature".
Avez-vous reçu une notification de la part du MINFOF ["notification de circulation"]?/ Avez-vous reçu des informations de la part du MINFOF quant aux restrictions relatives aux lieux et	Rien reçu.	(En 2002), aucune indication quant aux lieux et aux périodes de l'année où les perroquets pouvaient être capturés.	Oui. Il est au courant.	

aux périodes de l'année où les perroquets peuvent être capturés?				
Que savez-vous des mesures précédemment prises dans votre pays concernant l'élevage en captivité de perroquets gris?		Il a acheté 20 incubateurs fabriqués en Europe qui n'ont jamais servi. Aucune subvention n'est accordée pour élever des oiseaux en captivité et les taxes sont les mêmes que pour des oiseaux prélevés dans la nature. Il pense qu'il existe de nombreuses possibilités dans ce domaine et serait prêt à se lancer dans ce type d'activité mais estime que le climat politique n'est pas favorable.	Non, mais il serait prêt à élever des perroquets. Il n'en a pas la possibilité actuellement et recommande de former un jeune à cette activité, lequel pourra à son tour former d'autres personnes.	

Chapitre 1.3 : Suivi et écologie du perroquet gris dans les provinces de Maniema et d'Orientale, en République démocratique du Congo

En République démocratique du Congo (RDC), les deux provinces du Maniema et d'Orientale couvrent plus de la moitié de l'aire de répartition du perroquet gris (estimée à 1,25 million de km²).

Bien qu'un très grand nombre de perroquets exportés en vue d'alimenter le commerce d'oiseaux élevés en captivité proviennent de ces deux provinces, très peu de mesures ont été prises pour évaluer la population et surveiller l'exploitation de l'espèce.

Selon des informations empiriques, le perroquet gris, une espèce emblématique de la région, verrait sa population décliner. Un affluent du fleuve Congo qui coule dans la province du Maniema porte d'ailleurs le nom de "rivière aux perroquets" (Kasuku River), en souvenir des immenses volées d'oiseaux qui, de mémoire d'homme, peuplaient autrefois la région, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

En 2005, Reto Kuster, photographe animalier et naturaliste, a fait des clichés de la formidable concentration de perroquets gris et d'autres oiseaux dans la clairière de Mehwa, dans la Réserve de faune à okapis (RFO), classée au patrimoine mondial et située dans le district de l'Ituri de la province Orientale. Les oiseaux se posaient au sol pour se désaltérer dans des sources rocailleuses contenant vraisemblablement de fortes concentrations de minéraux essentiels à leur organisme. Cette découverte a confirmé le rôle de premier plan de la RFO, et de Mehwa en particulier, en ce qui concerne la conservation du perroquet gris.

Nous avons par la suite découvert d'autres clairières où le perroquet et d'autres espèces d'oiseaux venaient se désaltérer ou ingérer de la terre.

L'ensemble de l'aire de répartition compte d'autres "clairières à perroquets" où les oiseaux viennent se poser en grand nombre (par exemple le Lac Lobéké, dans le sud-est du Cameroun); pour autant, on ne dispose que de rares informations sur ce phénomène. Dans une très grande partie de l'Est de la RDC, les clairières n'en semblent pas moins constituer une dynamique majeure dans l'écologie du perroquet gris.

Le présent rapport décrit les résultats d'une étude pilote ayant pour objectif premier de mettre à l'essai des méthodes de recensement afin de fournir une méthode d'évaluation pour suivre l'évolution de la population de perroquets gris dans leur aire de répartition en RDC.

Méthodes

Entre juillet et septembre 2013, nous avons mené plusieurs recensements pilotes pour évaluer la faisabilité de méthodes de recensement normalisées concernant le perroquet gris dans les provinces du Maniema et d'Orientale.

Nos efforts de dénombrement ont essentiellement porté sur le Parc national de la Lomami, qui abrite de grandes quantités de perroquets, où nous avons établi un système de transects linéaires et de points de comptage pour les primates que nous avons pu utiliser pour étudier les populations de perroquets gris. Dans le parc et ses environs, trois clairières sont connues pour abriter des perroquets à terre.

Pour des raisons de sécurité, nous n'avons pas pu accéder à la RFO et au site de Mehwa à l'époque de ce dénombrement; ces deux zones n'ont donc pas pu être étudiées.

Nous donnons une première série d'informations sur plusieurs autres types de lieux de rassemblement de perroquets en sus des clairières que nous avons découvertes au cours des cinq dernières années.

Nous avons évalué la faisabilité des méthodes suivantes pour suivre l'évolution des populations de perroquets gris:

- dénombrements à pied le long de transects linéaires;
- points de comptage;
- dénombrements à moto le long de routes;
- dénombrements dans des clairières.

Le tableau 1 présente des informations complémentaires sur les opérations de recensement.

Résultats

Dénombrement par transects et points de comptage

Les résultats des dénombrements selon la méthode des transects linéaires et des points de comptage sont présentés sous la figure 2. Seules deux observations de perroquets perchés et 6 d'oiseaux en vol ont été faites le long d'un transect pédestre d'une distance de 108 km. Sur les points de comptage, aucun oiseau n'a été observé à une exception près. Sur l'un de ces points, des volées d'environ 23 à 26 oiseaux au total ont été observées.

Pour pouvoir utiliser le logiciel DISTANCE, il convient de prendre des mesures à partir de la ligne de transect. Ces distances n'ont pu être mesurées que pour les deux oiseaux perchés et aucune mesure n'a été prise en ce qui concerne les points de comptage.

Dénombrement le long de routes

Les résultats des dénombrements réalisés à moto le long de routes sont indiqués sous la figure 3. Le trajet emprunté sur une distance de 90 km traversait une mosaïque de forêts, de terres agricoles et d'îlots de savane à l'intérieur du bassin versant de la rivière Kasuku.

Nous avons rencontré des perroquets à 12 reprises, soit 40 oiseaux au total. Tous les oiseaux ont été observés en vol à une exception près. Nous avons utilisé un télémètre à laser pour mesurer les distances et une boussole pour mesurer l'angle entre le point d'observation et l'oiseau et nous avons classé nos observations selon des catégories de distance de 25 m.

Sept observations ont été réalisées sur une distance de 25 m à partir de la route, trois sur une distance comprise entre 25 et 50 m et les deux dernières sur une distance supérieure à 50 m.

Rassemblements

Nous avons distingué trois types de lieux de rassemblement de perroquets gris: des sites de repos (y compris nocturne), des colonies de nidification et des clairières où les oiseaux viennent se poser.

Pendant la période d'étude, nous avons suivi ou inspecté quatre sites de rassemblement dont un site de repos, une colonie de nidification et deux clairières (tableau 2). Un comptage a été réalisé à l'intérieur des deux clairières à l'aide de deux méthodes: la première consistait à dénombrer les oiseaux sur des photos de grandes volées prises par l'observateur à l'aide d'un appareil-photo portable et la seconde à analyser les clichés d'oiseaux venus se poser dans la clairière photographiés au moyen de pièges photographiques.

Jusqu'à 129 oiseaux ont été dénombrés à l'aide de l'appareil-photo portable.

Au moyen des pièges photographiques, le maximum d'oiseaux dénombrés a été de 78.

Evaluation des méthodes

Transects pédestres et points de comptage

Si ces méthodes offrent l'avantage d'un protocole d'analyse bien établi, elles ont pour inconvénient majeur de donner lieu à de très faibles taux de rencontre en ce qui concerne les oiseaux perchés, là où les mesures requises ont pu être prises. Compte tenu de leur coût et des problèmes logistiques qu'elles génèrent, ces méthodes ne sauraient être utilisées pour réaliser des évaluations généralisées des populations de perroquets sur de vastes étendues. En revanche, elles peuvent se révéler utiles pour de plus petites zones, où l'on sait que les chances de rencontrer des oiseaux sont plus élevées.

Dénombrements le long de routes

Cette méthode peut fournir des indices quant à l'abondance de l'espèce mais il est peu probable qu'elle permette une estimation objective de la densité, les routes et leur environnement immédiat n'étant pas représentatifs de la fréquence d'occurrence des perroquets gris (ces derniers préférant sans doute la mosaïque de terres agricoles et de forêts généralement traversés par les routes). Une estimation de la densité pourrait être possible en s'appuyant sur les catégories de distances. Nous avons découvert qu'il était possible d'estimer la distance des oiseaux en vol à l'aide du télémètre (en réalisant des mesures à partir d'un point de repère connu par rapport aux oiseaux).

Dénombrements sur des sites de rassemblement

Sachant que les sites de rassemblement jouent un rôle majeur pour les perroquets gris et sont utilisés par les chasseurs, il importe de mettre l'accent sur cette méthode de dénombrement. Si le comptage à l'aide d'un appareil-photo portatif donne une indication précieuse de l'activité relative à l'intérieur de la clairière, nous recommandons l'élaboration de méthodes de dénombrement fondées sur des pièges photographiques adaptées au site pour réaliser une estimation de la densité de population. Il pourra par exemple s'agir d'utiliser l'appareil sur une durée et une parcelle précises et d'indiquer le périmètre couvert et le nombre d'oiseaux recensés. Il conviendra de mettre au point un schéma représentatif pour étudier la clairière et dans le temps, et dans l'espace.

L'un des problèmes posés par les clairières est qu'elles ne sont pas représentatives de l'occurrence des perroquets sur l'ensemble de leur aire de répartition. En outre, avant de pouvoir exploiter les données relatives aux dénombrements effectués à l'intérieur des clairières, il conviendra de tenir compte de variations saisonnières et autres en ce qui concerne leur

fréquentation. Il est possible de remédier à ces deux problèmes techniques mais des activités de recherche et développement seront nécessaires à cet effet.

Les clairières fréquentées par des perroquets sont rares dans la nature. Selon nos estimations, les deux provinces ne devraient en compter qu'une centaine, voire beaucoup moins, et très peu de l'envergure de celle de Mehwa. Il est possible de réaliser un échantillonnage des clairières mais, pour ce faire, mieux connaître leur univers est indispensable. Etudier un échantillon de clairières suffisamment représentatif et suivre l'évolution relative de leur fréquentation permettraient de dégager des tendances en ce qui concerne l'évolution des populations de perroquets gris, en supposant que la dynamique de fréquentation reste constante.

Les résultats d'études concernant des oiseaux fréquentant les clairières réalisées à l'aide de méthodes de capture-marquage-recapture et de systèmes de télémétrie pourraient être mis à profit pour établir des estimations de la densité et du nombre d'oiseaux fréquentant les clairières en question.

Il est par ailleurs essentiel de suivre tous les sites de rassemblement du perroquet gris car ils constituent des lieux privilégiés en termes de prélèvement.

Dans ce contexte, il conviendra de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que les activités de recherche et de suivi menées dans les clairières ne débouchent sur leur exploitation à des fins de prélèvement.

Conclusions

Le perroquet gris est rare mais présent dans les deux provinces.

Dans l'Est de la RDC, on trouve le plus souvent des groupes d'oiseaux. La plupart des oiseaux isolés qui ont été observés en vol étaient vraisemblablement en train de rejoindre ou de quitter un groupe ou une zone d'alimentation.

Dans les deux provinces, à l'intérieur de l'aire de répartition de l'espèce et dans ses zones d'habitat potentiel, il est peu probable que des transects disposés de manière aléatoire ou systématique donneront lieu à des résultats exploitables en termes de taux de rencontre.

Une prochaine étape importante consistera à mettre au point et à appliquer des méthodes de comptage sur des sites de rassemblement (pièges photographiques et dénombrement des oiseaux marqués).

Auteurs

Auteur principal:

John A. Hart, directeur scientifique, Lukuru Foundation, Kinshasa, RDC.

Travaux de recherche sur le terrain:

Omo Omene, Gilbert Paluku, Ephrem Mpaka, Matthieu Mirambo, Robert Abani, Bravo Bofenda.

Rédigé en octobre 2013.

Figure 1. Emplacement des lieux d'inventaire et des zones étudiées pour le commerce du perroquet gris en 2013 en RDC

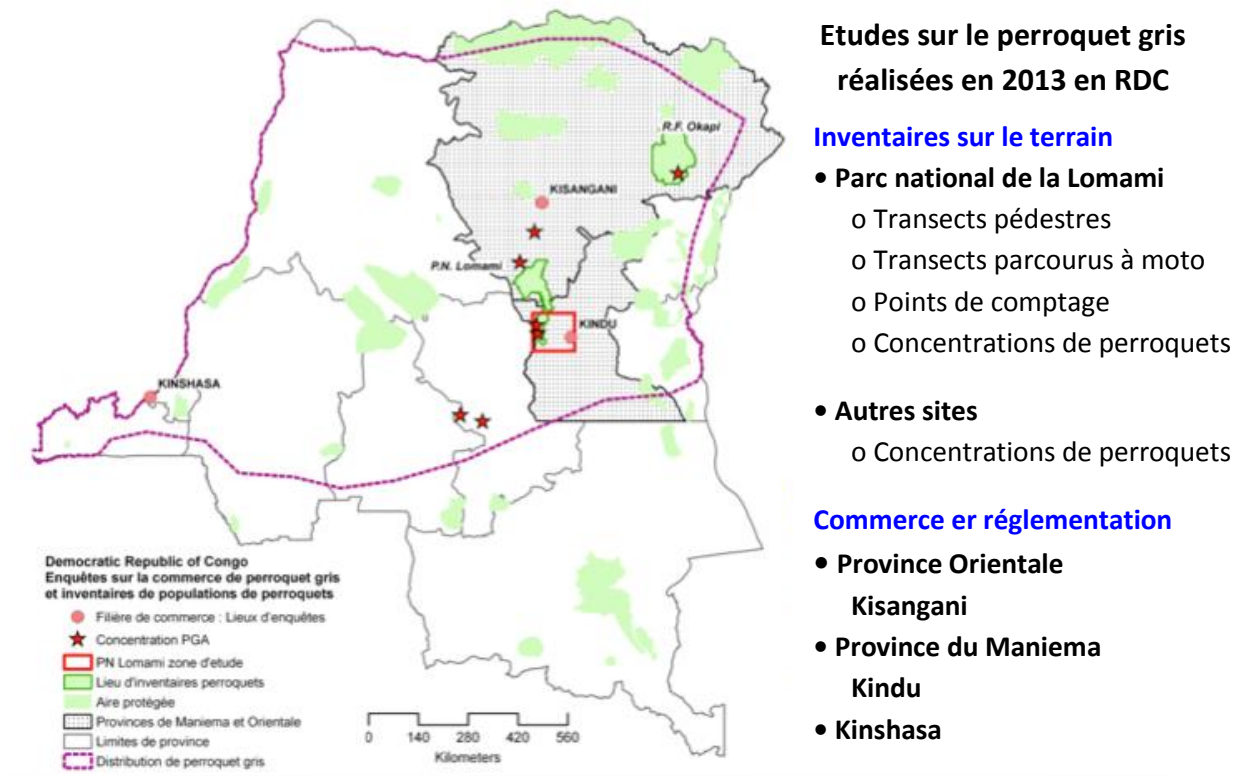


Tableau 1. Synthèse des études relatives au perroquet gris réalisées en 2013

Aperçu des méthodes d'inventaire

- **Transects pédestres**
 - 7 transects
 - 108 km au total
- **Transects parcourus à moto: 4 transects d'une distance de 93 km au total**
- **Points de comptage: 12 emplacements, 24 échantillons au total**
- **Observations sur des lieux de rassemblement du perroquet gris: 4 sites étudiés**

Figure 2. Carte des transects pédestres et des points de comptage et résultats



Transects pédestres (Parc national de la Lomami)

Champ d'activité:

- 7 transects, 36 km au total, 3 périodes d'échantillonnage
- 108 km au total

Résultats

- 8 observations de perroquets
- 2 observations d'oiseaux perchés, 6 en vol
- 16 oiseaux au total
- La distance de l'oiseau par rapport au transect n'a été mesurée qu'à deux reprises

Points de comptage (Parc national de la Lomami)

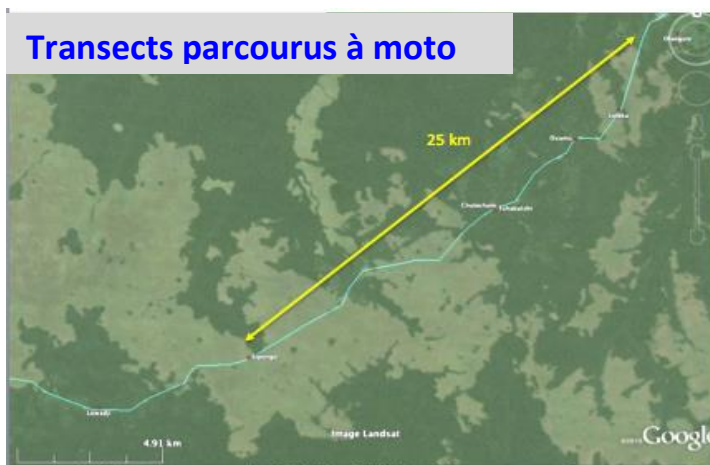
Champ d'activité:

- 12 points de comptage; 2 comptages par point, 30 minutes
- Comptage en matinée: entre 6h30 et 7h30
- Comptage en soirée: entre 18h00 et 18h45

Résultats

- 1 point où des perroquets gris ont pu être observés
- Comptage en matinée: 3 groupes composés de 5 à 8 oiseaux en vol
- Comptage en soirée: 5 groupes d'au moins 18 oiseaux en vol

Figure 3. Résultats des dénombrements le long de routes.



Champ d'activité:

- 4 transects, 93 km au total
- Zone de transition forêt-savane et forêt/mosaïque de terres agricoles
- Observations réalisées en matinée ou en soirée

Résultats

- 12 observations de perroquets gris, 40 oiseaux au total
- Tous les oiseaux étaient en vol à une exception près
- Observations à une distance de 25 m par rapport au transect

Tableau 2. Rassemblements de perroquets gris étudiés dans le cadre du projet

Nom du site	Lieu	Type	Méthode de comptage	Nb max. d'oiseaux	Autres espèces	Exploitation
Bamanga	PNL	Site de repos	Appareil-photo	14	Oiseaux d'eau	Passée et actuelle
Aikongo	PNL	Clairière	Appareil-photo Piège photographique	68	Pas de données	Passée
Parc Perroquet	PNL	Clairière	Appareil-photo Piège photographique	129	Aucune	Passée
Bananguma	Ubundu	Site de nidification	Aucune	Pas de données	Pas de données	Passée et actuelle
Mehwa	RFO	Clairière	Aucune	Pas de données	Pigeons, touracos	Aucune ?
Kingombe	Lusambo	Site de nidification	Comptage visuel	40	Aucune	Pas de données

Six lieux de rassemblement de perroquets gris sont connus.

Quatre ont été étudiés en 2013.

Deux (encadrés en rouge) avaient été étudiés dans le cadre de travaux antérieurs.

Les lieux de rassemblement comprennent des sites de repos, des colonies de nidification et des clairières riches en minéraux ou en argile.

Méthodes utilisées pour évaluer le nombre de perroquets gris dans les clairières:

Comptage visuel des oiseaux présents à l'arrivée de l'observateur

Comptage à partir de photos de "rassemblements importants" prises sur un appareil-photo portable

Pièges photographiques pour dénombrer les oiseaux se posant au sol

Chapitre 2 : Examen de la législation

Résumé

Le présent document est une annexe au rapport final soumis au Secrétariat CITES concernant le projet *Renforcer les capacités en vue du contrôle et de la réglementation du commerce international du perroquet gris* mené de février à octobre 2013 par le Secrétariat du Partenariat pour l'Afrique de BirdLife. Elle présente une synthèse de la législation nationale du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo (RDC), du Libéria et de la Sierra Leone en ce qui concerne le commerce et la classification sur le plan juridique du perroquet gris (*Psittacus erithacus*) et du perroquet de Timneh (*P. timneh*) (ci-après les "perroquets gris") eu égard à la CITES et à sa mise en œuvre.

Le niveau d'application de cette législation ne sera généralement pas abordé; en revanche, nous traiterons de la législation en tant qu'outil de conservation et, lorsque l'espèce fait l'objet d'un commerce, en tant qu'outil de gestion de l'espèce concernée.

Les informations ci-après ont été réunies avec l'aide de nos partenaires nationaux et de représentants des pouvoirs publics. Elles proviennent également de l'examen des législations citées sous la section "Références".

Le niveau de complexité des différentes législations nationales pertinentes est très variable, de même que le niveau de conformité des dispositions aux besoins de l'espèce en matière de conservation et de gestion. En outre, le statut de protection dans cet échantillon de pays ne permet de brosser qu'un tableau confus de la situation. Ainsi, en RDC, le perroquet gris est entièrement protégé et aucune clause ne semble en autoriser la capture à des fins commerciales. Au Cameroun, le statut juridique de l'espèce est flou suite à une récente modification de sa classification au moyen d'un document d'une légitimité discutable. En Côte d'Ivoire, le perroquet gris reste entièrement protégé mais la situation pourrait changer, de nouvelles dispositions étant à l'étude. C'est l'inverse qui se produit au Libéria. En Sierra Leone, l'espèce semble uniquement protégée dans le cadre du commerce de son plumage mais des changements sont également à l'étude.

En règle générale, dans tous les pays, la législation sur la chasse interdit la capture d'oiseaux dans les aires protégées. Dans la plupart des cas, la capture (l'acte et l'intention) figure sous la même définition que celle de la chasse. Le perroquet gris fait parfois l'objet de clauses spécifiques – un système sophistiqué permettant l'octroi de permis d'exportation au Cameroun ou une interdiction de capture dans certaines régions et certains mois de l'année en RDC, par exemple. Néanmoins, on relève une absence quasi-totale de dispositions relatives aux multiples recommandations formulées dans les rapports sur le perroquet gris établis au fil des ans, des recommandations qui, si elles entraient en vigueur, serviraient à améliorer la réglementation sur la capture et le commerce de spécimens de l'espèce. Le Libéria, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire procèdent actuellement à une révision et une mise à jour de leurs législations nationales respectives sur la conservation et pourraient à ce titre être en mesure d'appliquer une partie des recommandations en la matière.

Méthodes

Après que le contact eut été établi avec les organes de gestion CITES nationaux par l'intermédiaire de nos partenaires, une liste de questions a été envoyée par courrier électronique à leurs correspondants pour leur demander des informations sur le statut juridique de l'espèce, les restrictions en matière de capture, la législation régissant le commerce de l'espèce et l'application de la CITES. Nos partenaires ont ensuite collecté les réponses. Pour compléter les informations obtenues par ce biais, nous avons recherché de précédentes études de législations et avons examiné avec soin leurs conclusions.

Dans le cas du Cameroun, le responsable de projet a pu rencontrer en personne les correspondants de l'organe de gestion CITES (le titulaire de cette fonction ayant changé en cours de projet) et plusieurs autres personnes compétentes du Ministère des forêts et de la faune.

Résultats

Au niveau régional

Il convient de noter en premier lieu que tous les pays n'ont pas adhéré à la CITES à la même date (1976 pour la RDC, 1981 pour le Cameroun et le Libéria, 1994 pour la Côte d'Ivoire et la Sierra Leone), ce qui donne une indication du temps dont chacun a disposé pour élaborer une législation conforme à ses obligations au titre de la CITES.

La classification de l'espèce varie elle aussi, allant d'entièrement protégée d'un point de vue technique (au Cameroun, en RDC et en Côte d'Ivoire) – en dépit d'incertitudes dans le cas du Cameroun et d'une rétrogradation probable dans le cas de la Côte d'Ivoire – à non protégée pour l'heure mais peut-être sur le point de l'être au titre de la nouvelle législation actuellement à l'étude en Sierra Leone et au Libéria. Lorsque l'espèce est entièrement protégée, il est difficile d'établir s'il existe une disposition autorisant la capture pour le commerce (et, par conséquent, si les oiseaux destinés à l'exportation sont légalement acquis).

On trouve dans la plupart des législations générales relatives à l'ensemble des espèces des restrictions sur les lieux de capture, tout prélèvement sur des terres bénéficiant du statut d'aire protégée étant interdit. Si ces interdictions visent le plus souvent à lutter contre certaines méthodes de chasse et de capture, elles concernent généralement de grands mammifères et aucune ne semble pouvoir s'appliquer au perroquet gris ou à d'autres oiseaux semblables.

Dans la plupart des cas, la capture, à des fins commerciales ou autres, et la chasse relèvent d'une seule et même définition. Généralement, l'intention de capturer ou de tuer est jugée identique à l'acte. Au Libéria par exemple, le projet de loi sur la chasse prévoit que "Sont assimilés à l'acte de chasser le fait de tuer, capturer, prendre, piéger ou tirer un animal, d'être à son affût, de le perturber ou de le tourmenter délibérément, ainsi que toute tentative à cet effet". De même, les sanctions sont conformes à cette approche préventive; ainsi, par exemple, "toute personne trouvée en possession d'un animal de classe A ou B vivant ou mort et dépourvue d'un certificat d'origine sera réputée avoir capturé ou tué cet animal" (loi camerounaise n°94, section 101.1). Il est en général illégal d'être en possession d'un spécimen appartenant à une espèce protégée sans autorisation particulière.

Au niveau national

Cameroun

La principale loi régissant la chasse et la capture d'espèces sauvages, et prévoyant des sanctions en cas d'infraction, est la Loi n°94/01 (1994), suivie du Décret n°95/466/PM (1995) fixant les modalités d'application de certains de ses aspects. Ces deux textes donnent une définition très complète de l'utilisation des ressources de la faune sauvage avec une attention particulière accordée à la chasse.

Le Cameroun prévoit trois classes de protection pour les espèces (A, B ou C), la classe A correspondant au niveau de protection juridique le plus élevé. Intégralement protégé, le perroquet gris relève de cette classe au titre de l'Arrêté n°0648/MINFOF (2006). Aux termes de cet arrêté, la capture de cet animal reste néanmoins possible sous réserve de l'obtention d'une autorisation spéciale : "La classe A comprend les espèces rares ou en voie de disparition. Ces espèces sont de ce fait intégralement protégées et ne doivent en aucun être abattues ou capturées. 2) Toutefois, *leur capture ou détention est subordonnée à l'obtention d'une autorisation spéciale délivrée par l'Administration chargée de la faune, à des fins d'aménagements ou dans le cadre de la recherche scientifique, de la protection des personnes ou de leurs biens*" (section VIII, article 2.1). En dépit de cette condition expresse, l'espèce semble faire l'objet d'un commerce sans autorisation spéciale.

Il a été allégué que ce classement initial était erroné et qu'il avait été rectifié au moyen de l'Arrêté n°0083/MINFOF (2008), dans lequel l'espèce est réputée figurer sous la classe B (K. Abessolo, Sous-directeur de la valorisation et de l'exploitation de la faune, Ministère des forêts et de la faune, communication personnelle, 2013), mais aucune copie du document en question n'a pu être consultée pour vérification. Il a été avancé que la procédure prévoyant d'engager une consultation d'experts avant de faire basculer une espèce d'une classe à l'autre n'a pas été respectée (R. Fotso, communication personnelle, 2013).

Plusieurs textes de loi régissent le commerce du perroquet gris. L'Arrêté n°0456 (1999) fixe le quota annuel d'exploitation de l'époque à 12 000 perroquets et prévoit l'octroi de permis d'exportation pour 30 lots de 400 spécimens. L'Arrêté n°1837 (2002) indique comment obtenir une autorisation en tant qu'exportateur agréé et de quelle façon les quotas annuels de permis d'exportation sont alloués, notamment les critères auxquels ils doivent répondre (par exemple la nécessité de disposer d'une volière/zone de quarantaine et de se soumettre à une inspection). Cet arrêté n'a fait l'objet d'aucune révision suite à l'adoption du décret de 2006 relatif à l'obtention d'autorisations spéciales ci-dessus mentionné. La taxe sur les exportations d'oiseaux a été créée en 1996 au titre de la Loi N° 96/08 et n'a pas été modifiée par la suite. Le montant de cette taxe est de 8000 FCFA (16 USD) auquel vient s'ajouter une autre somme qui sera versée en échange du droit d'exportation d'un certain nombre d'oiseaux.

Le Décret n° 2005/2869/PM (2005) et l'Arrêté n° 067/PM (2006) décrivent les différentes fonctions liées à l'application de la CITES. Les responsabilités sont réparties entre plusieurs instances gouvernementales dont les services douaniers, aux frontières du pays.

Si la législation relative à l'accréditation des exportateurs est complète, il n'existe aucun texte de loi sur les restrictions imposées en matière de capture, notamment en ce qui concerne les lieux de capture, les périodes de l'année où elle autorisée et les méthodes employées. Des

recommandations à ce sujet ont été faites à l'intention du Cameroun par Fotso (1998a) et Tamungang and Cheke (2012).

Ce dernier document, qui correspond à l'actuel Plan de gestion du perroquet gris du Cameroun, précise dans quelles régions du pays des spécimens de l'espèce peuvent être capturés, à savoir dans la région du Centre pour les oiseaux de classe B et dans les régions Sud et Est pour ceux de classe C, la capture étant interdite dans les autres régions. Néanmoins, ces recommandations, à l'instar de celles de Fotso auparavant, n'ayant pas été suivies d'effet ni transposées dans la législation nationale, il est peu probable qu'elles servent de fondement à la lutte contre la fraude.

Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire présente un cadre juridique assez complexe. Le principal texte de loi régissant la classification et la protection des espèces ainsi que la chasse est la Loi n° 65-255 (1965) relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse, tandis qu'un texte distinct traite des permis de chasse (et notamment de la capture), à savoir le Décret n° 66-423 (1966). Il est intéressant de noter que la Côte d'Ivoire a également adopté il y a fort longtemps un autre décret (le Décret n°66-425 de 1966) réglementant l'importation et l'exportation de produits de la faune sauvage.

En 1974, au titre de l'Arrêté 003/SEPN/CAB, la chasse et la capture de tous les animaux sauvages a été entièrement interdite, quelle que soit leur classe. En revanche, le commerce de spécimens de la faune sauvage est resté légal au titre des dispositions du décret de 1966 ci-dessus mentionné. En 1994, soit 20 ans après cette interdiction totale, le gouvernement a annoncé qu'il envisageait de rendre à nouveau légale la chasse au moyen d'une nouvelle classification des espèces dans le cadre de la Loi n° 94-442, l'objectif étant de trouver des sources de protéines et de revenus pour l'Etat et la population tout en reconnaissant que l'interdiction était en grande partie inapplicable (Caspary, 1999). Il est intéressant de noter que cette nouvelle loi prévoit pour la première fois des dispositions en faveur d'une gestion régionale; les autorités locales sont par exemple autorisées à délivrer des permis.

Au titre de cette loi de 1994, le perroquet gris est en partie protégé et sa capture est possible à condition d'être en possession d'un permis. Cependant, un autre décret sera nécessaire pour que cet assouplissement des restrictions prenne effet, si bien que l'interdiction totale de chasse et de capture promulguée en 1974 est toujours en vigueur à l'heure actuelle. Sur le plan technique, le perroquet gris, à l'instar d'autres espèces de la faune sauvage, reste donc intégralement protégé.

En 1994, date de son adhésion à la CITES, le pays a promulgué le Décret n° 94-448. Ce document définit les rôles et responsabilités des différentes instances nationales en ce qui concerne la Convention. Cette même année, la Côte d'Ivoire a publié un Plan national d'action pour l'environnement.

République démocratique du Congo (RDC)

La RDC a mis en place un cadre législatif complet qui sanctionne le braconnage, le trafic illégal de trophées ainsi que l'importation et l'exportation de spécimens de la faune sauvage. La Loi n° 82-002 (1982) régit la chasse et abroge toutes les législations précédentes à ce sujet. Aux termes de cette loi, le perroquet gris figure sur la liste des espèces entièrement protégées.

Bien que de nombreuses dispositions soient énoncées, aucune ne semble prévoir que la capture à des fins commerciales est autorisée. De ce fait, il est difficile de déterminer si la capture de perroquets gris en RDC à des fins d'exportation constitue ou non une infraction à la législation nationale. Le prélèvement d'oisillons est expressément interdit. L'Arrêté n° 014/CAB/MIN/ENV/2004 traite des mesures d'exécution de la loi de 1982 et, conjointement, ces deux textes définissent plusieurs types de permis. Il est intéressant de noter qu'il n'est pas obligatoire de consulter des experts en classification des espèces menacées. Plusieurs autres textes de loi spécifiquement consacrés à la conservation et aux espèces sauvages témoignent de l'attention que le Parlement congolais a accordée à ce sujet (p. ex. la loi de 1983 sur la conservation et l'exploitation de la faune sauvage ou la Loi n° 37 de 2008 sur la faune sauvage et les aires protégées). L'existence de cette multiplicité de lois, et de contradictions déroutantes, peut contribuer à l'application apparemment faible de la législation dans le pays.

Le Décret n°69 (1980) rend légale la détention d'espèces protégées à la seule condition d'être en possession d'un permis obtenu en échange du paiement d'une taxe, ce qui soulève des problèmes relatifs notamment à l'établissement de l'origine d'un animal (conformément à la disposition CITES exigeant d'apporter la preuve que le spécimen a été acquis légalement) et à la lutte contre la fraude.

La RDC a promulgué un arrêté spécifiquement consacré aux lieux (provinces) et aux périodes de l'année où le perroquet gris peut être capturé (Arrêté n° CAB/MIN/AFF.ENV.DT/124/SS/2001). Ainsi, pour les provinces d'Orientale, du Bandundu, de l'Equateur, du Kasai Occidental et du Kasai Oriental, la période de capture court de septembre à avril ; pour la province du Maniema, la période de capture court de février à juillet ; enfin, pour la province du Bas-Congo, la période de capture court de janvier à juillet. On ne sait pas très bien à partir de quels critères ces périodes ont été définies et on constate qu'elles vont à l'encontre des recommandations de Fotso (1998b) en autorisant la capture de décembre à avril. Ce document fait référence aux oiseaux de Classe A (entièrement protégés) sans admettre l'existence d'une contradiction.

Bien que son adhésion à la CITES remonte à 1976, il a fallu attendre 2000 pour que la RDC mette en œuvre sa propre législation nationale sur l'application de la Convention au moyen de l'Arrêté n° 056/CAB/MIN/AFF-ECNPF/01/00 qui répartit les responsabilités en matière de gestion et de lutte contre la fraude entre différentes instances gouvernementales et définit les critères de délivrance des permis, sans pour autant faire spécifiquement référence au perroquet gris.

Un récent décret promulgué par le ministre de l'Environnement autorisera le piégeage du perroquet gris dans la province du Maniema en 2014. Des clauses seront prévues concernant la gestion de l'espèce au niveau infranational, notamment une taxe de 5 USD par oiseau imposée à toutes les exportations en provenance de cette province. Ce décret mentionne expressément la nécessité de suivre efficacement l'évolution du commerce de l'espèce et de mettre en place des contrôles relatifs à son exploitation, ainsi que la nécessité d'une mise en harmonie de la législation nationale, des contrôles et de la CITES. Cette démarche traduit peut-être la volonté d'améliorer la gestion de l'espèce grâce des efforts apparents de décentralisation.

Libéria

La Loi sur la faune et la flore sauvages et les parcs nationaux (1988) est le principal texte traitant de la classification et de la protection des espèces, y compris de la chasse. Elle décrit les restrictions imposées en termes de conditions générales et de méthodes de capture, stipulant

par exemple que la chasse et le piégeage sont interdits dans "les parcs nationaux, les réserves naturelles, les forêts nationales, les zones écologiquement menacées et d'autres aires désignées comme telles". Parmi les exceptions notables figure une disposition autorisant la capture de spécimens d'une espèce protégée aux fins de l'élevage en captivité et de la recherche scientifique, ce qui constitue manifestement une échappatoire potentielle.

La loi ci-dessus mentionnée dresse une liste des espèces protégées. Ce sera également le cas de la Réglementation n°25 de l'Office des forêts (2000), qui établit une liste révisée des frais administratifs. Aucun de ces deux documents ne mentionne le perroquet gris (ni aucune autre espèce de perroquet). La réglementation n° 25 stipule que "Tous les autres oiseaux [non inscrits sur la liste] ... feront l'objet de frais administratifs non-remboursables d'un montant de 10 USD ... par oiseau à verser à l'Office" et précise qu'"une taxe pour la conservation de la faune sauvage d'un montant de 25 USD ... sera prélevée pour chaque permis d'exportation CITES relatif à des produits de la faune sauvage".

En ce qui concerne la mise en œuvre de la CITES, la loi de 1988 décrit les conditions régissant l'exportation de spécimens d'espèces protégées et les sanctions applicables en cas d'infraction (chapitre XIII). Elle confère également des pouvoirs assez larges en matière d'inspection et d'arrestation aux agents compétents (chapitre IX).

Le Gouvernement du Libéria se penche actuellement sur un nouveau projet de la loi sur la chasse qui prévoit d'accorder une protection intégrale à "tous les perroquets" (section II: "Les animaux du Libéria entièrement protégés"). Dans l'hypothèse où ce projet de loi, dans son état actuel, serait adopté, il conviendrait de vérifier si une clause prévoit l'autorisation de la capture à des fins commerciales.

Créé en 1976, l'Office des forêts est considéré comme l'instance responsable de la conservation et de la gestion des aires protégées et des espèces ainsi que de la réglementation et du contrôle du commerce des spécimens de la faune et de la flore sauvages, y compris de la délivrance et du contrôle des permis, comme décrit dans la Loi portant adaptation de la Loi nationale sur la réforme du secteur forestier de 2006 et dans la Loi sur l'Office des forêts de 1976. L'Office des forêts jouit de pouvoirs considérables en matière de proposition de nouveaux textes de loi et pourrait constituer, le cas échéant, un canal précieux pour promulguer une législation sur le perroquet gris, laquelle semble inexistante à l'heure actuelle.

Sierra Leone

La Loi sur la conservation de la faune et de la flore sauvages (1972) est le principal texte législatif régissant la protection des espèces sauvages en Sierra Leone. Elle définit les règles applicables à la chasse et à la capture et prévoit différentes catégories d'aires protégées. Le perroquet gris ne figure pas sur la liste des espèces protégées; en revanche, les "oiseaux utilisés pour le commerce des plumes" sont protégés, ce qui offre une possibilité de protection pour le perroquet gris, à condition qu'il soit capturé aux seules fins de vendre son plumage, comme il semblerait que ce fut parfois le cas en Afrique de l'Ouest.

Fin 2013, un nouveau projet de loi et de politique sur la conservation et sur la faune et la flore sauvages était à l'étude, dans l'objectif de remplacer la loi de 1972. Ce nouveau texte énonce cinq grands principes pour la gestion de la faune et de la flore sauvages (gestion durable, gouvernance respectueuse des droits, avantages économiques et sociaux, conservation intégrée

de la faune et de la flore sauvages et conservation adaptée à la culture et fondée sur le savoir) et formule des recommandations dans plusieurs domaines fondamentaux qui s'inscrivent en complément d'une grande partie des objectifs du projet, notamment la conservation des espèces, la recherche et le suivi, l'éducation et la sensibilisation et le renforcement des capacités.

Ce texte repose en grande partie sur le principe de précaution; il préconise notamment une "interdiction [de toute exportation] portant sur des espèces inscrites à l'Annexe II [de la CITES] tant que leur état en Sierra Leone n'aura pas été précisé". Il recommande également une mise à jour de la liste des espèces protégées "pour se conformer aux obligations CITES et se mettre en cohérence avec les Listes rouges". L'entrée en vigueur de cette nouvelle législation devrait renforcer la protection des espèces menacées.

Depuis 2003, la Sierra Leone dispose également d'un Plan d'action relatif à la stratégie nationale pour la biodiversité élaboré pour satisfaire à ses obligations au titre de la Convention sur la diversité biologique. Ce plan présente l'état de la biodiversité du pays et propose une stratégie et les mesures à prendre en faveur de la conservation et de la gestion des ressources naturelles; il constitue un moyen possible pour l'introduction d'une nouvelle législation sur la conservation.

Recommandations/principaux éléments à prendre en compte

Dans tous les pays, il importe de clarifier le statut juridique du perroquet gris, indépendamment des quotas d'exportation, compte tenu des incertitudes qui règnent sur ce point. Au Cameroun, le perroquet gris relève parfois de la Classe A (sur la base d'un document de 2006 à la légitimité établie, ce qui signifie que l'espèce est entièrement protégée), parfois de la Classe B (au titre d'un document daté de 2008 à la légitimité contestable). Si le perroquet gris relève bien de la Classe A, alors sa capture à des fins commerciales est illégale aux termes de la législation actuellement en vigueur. En RDC, l'espèce est entièrement protégée et aucune disposition ne semble rendre légal le commerce dont elle fait actuellement l'objet. La Côte d'Ivoire, le Liberia et la Sierra Leone procèdent actuellement à une révision de leurs législations respectives en la matière, ce que signifie que la situation pourrait changer à brève échéance.

Plusieurs rapports sur le perroquet gris, y compris ceux remis au Secrétariat CITES, contiennent des recommandations sur les moyens d'améliorer la réglementation du commerce de spécimens de l'espèce et de réduire leur mortalité (Clemmons (2003), Dändliker (1992a, 1992b), Fotso (1998a, 1998b), McGowan (2001), van der Heijden, A (2003)). Citons comme exemple récent les recommandations figurant dans l'actuel Plan de gestion national du Cameroun (Tamungang and Cheke, 2012): pratiquement aucune législation n'a été adoptée pour leur donner effet. Parallèlement, en RDC, un arrêté stipule les périodes de l'année au cours desquelles le perroquet gris peut être capturé et dans quelles régions, mais on ignore à partir de quels éléments ces périodes ont été établies sachant qu'elles vont à l'encontre des recommandations publiées en la matière.

Promulguer des lois expressément consacrées au perroquet gris et reposant sur des recommandations pertinentes et publiées serait un moyen simple d'améliorer la réglementation du commerce de l'espèce. Les principaux éléments à prendre en compte seraient notamment, en ce qui concerne la capture: les classes d'âge, les méthodes de capture (interdire les méthodes

entraînant les taux de mortalité les plus élevés), les lieux de prélèvement (réservé les prélèvements à des zones abritant une population importante d'oiseaux) et la saisonnalité (interdire la capture en période de reproduction). En ce qui concerne le commerce: obliger chaque Etat à définir des conditions de transport (au niveau national et à l'international), limiter la durée du transport (pour réduire la mortalité), établir des directives sur les prix en vue d'un revenu et d'un partage des avantages optimaux, revoir le régime des taxes et prévoir des contrôles de permis plus rigoureux pour lutter contre les faux permis (p. ex. Alerte n°36, SC62 Doc. 29). Pour ce qui est de ce dernier point, un simple système électronique pourrait rendre la falsification de permis quasi-impossible.

La solution de l'élevage en captivité est un thème très prisé au sein des Etats de l'aire de répartition du perroquet gris et il semble que les exportations de perroquets gris en provenance de ces Etats aient commencé il y a fort longtemps. La Côte d'Ivoire, le Liberia et la RDC figurent en tête des 10 pays exportateurs de l'aire de répartition et sur les principaux pays où l'espèce est présente, seule la Sierra Leone ne fait pas partie des pays d'origine. Comme le montrent l'exemple du Cameroun (ci-dessus décrit) et de la RDC (voir chapitre 5 du présent rapport), l'élevage en captivité ne saurait faire concurrence sur le plan économique aux exportations d'oiseaux prélevés dans la nature compte tenu du niveau actuel de taxation et de l'absence de mesures incitatives en faveur de ce système. Tout Etat de l'aire de répartition qui chercherait sérieusement à se tourner vers l'élevage en captivité de perroquets gris en vue de leur exportation devrait par conséquent envisager de revoir sa législation.

Le fait que les trois pays d'Afrique de l'Ouest visés par le présent rapport procèdent actuellement à un nouvel examen de leur législation dans l'objectif de mettre à jour l'ensemble de leurs politiques relatives aux ressources naturelles peut être l'occasion d'introduire une partie des éléments propres au perroquet gris ci-dessus mentionnés. En RDC, l'initiative en faveur d'une gestion régionale de l'espèce dans la province du Maniema offre également des possibilités en la matière.

Références

Pour permettre la consultation des documents de référence mentionnés dans la présente étude, nous indiquons les liens vers ces documents disponibles en ligne. Lorsque ces documents ne sont pas disponibles en ligne, ils peuvent être consultés sur l'espace de travail de BirdLife consacré au perroquet gris, [BirdLife AGP Workspace](#) (accès restreint à certains utilisateurs), ou sur demande.

Cameroun

- Loi n° 94/01 du 20 janvier **1994** portant Régime des forêts, de la faune et de la pêche
<http://data.cameroun-foret.com/bibliotheque/9786>
- Décret n° 95/466/PM du 20 juillet **1995** fixant les modalités d'application du régime de la faune
<http://www.gfbcam.com/download/LegislationGestionForestiereCameroun/FAU01.doc> et <http://bit.ly/1e9Qcfm>
- Loi n° 96/08 du 1er juillet **1996** portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 1996/1997
<http://bit.ly/1dbfTJG>
- Arrêté N° 0456/A/MINEF/DFAP/SDF du 29 Juillet **1999** portant réglementation de l'exploitation du perroquet gris à queue rouge du Cameroun
[BirdLife AGP Workspace](#)
- Arrêté n° 1837/MINEF/DFAP/SAN du 17 mai **2002** fixant les critères de sélection et les procédures de choix des soumissions des quotas de perroquets gris à que rouge (*Psittacus erithacus erithacus*)
[BirdLife AGP Workspace](#)
- Décret n° 2005/2869 du 29 juillet **2005** fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la convention CITES
[BirdLife AGP Workspace](#)
- Arrêté n° 0648/MINFOF du 18 décembre **2006** fixant la liste des animaux des classes de protection A, B et C
http://data.cameroun-foret.com/fr/system/files/18_90_48.pdf et <http://bit.ly/18ZEYTy>
- Arrêté n° 0649/MINFOF du 18 décembre **2006** portant répartition des espèces de la faune en groupes de protection et fixant les latitudes d'abattage par type de permis sportif de chasse
http://data.cameroun-foret.com/system/files/18_90_49.pdf
- Arrêté n° 067/PM du 27 juin **2006** portant organisation et fonctionnement du Comité interministériel de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la Convention sur le commerce internationale des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
[BirdLife AGP Workspace](#)
- Arrêté n°0083/MINFOF du 06 février **2008** modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté n° 648/MINFOF du 18 décembre 2006 fixant la liste des animaux des classes de protection A, B et C
(copie non disponible)

Côte d'Ivoire

- Loi n° 65-225 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse du 4 août **1965**
<http://faolex.fao.org/docs/pdf/ivc89113.pdf>
- Décret n° 66-425 du 15/09/**1966** réglementant le trafic, la circulation, l'importation, l'exportation des trophées d'animaux protégés et spectaculaires et de leurs dépouilles

- Loi n° 94-442 du 16 août **1994** portant modification de la Loi n° 65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse
<http://faolex.fao.org/docs/pdf/ivc89114.pdf>

République démocratique du Congo

- Loi n° 82-002 portant réglementation de la chasse, 28 mai **1982**
<http://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20economique/Chasse/Loi.82.002.28.05.1982.htm> et <http://bit.ly/1hkOKHb>
- Arrêté n° 056/CAB/MIN/AFF-ECNPF/01/00 du 28 mars **2000** portant réglementation du commerce international des espèces de la faune et de la flore menacées d'extinction (CITES)
<http://faolex.fao.org/docs/pdf/cng70225.pdf>
- Arrêté ministériel n° CAB/MIN/AFF.ENV.DT/124/SS/2001 fixant les périodes de prélèvement des perroquets gris en République démocratique du Congo, 16 mars **2001**
<http://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20administratif/Environnement/AM.124.16.03.2001.htm> et <http://bit.ly/1hkP6gR>
- Arrêté n° 014/CAB/MIN/ENV/2004 relatif aux mesures d'exécution de la Loi n° 82-002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse, 29 avril **2004**
<http://bit.ly/1eXEgCN>

Libéria

- Wildlife and National Parks Act (Loi sur la faune et la flore sauvages et les parcs nationaux) (**1988**)
<http://www.fao.org/forestry/lfi/31586/en/>
- An Act Creating the Forestry Development Authority (FDA) (Loi portant création de l'Office des forêts), 1^{er} novembre **1976**
http://www.fda.gov.lr/doc/FDA_act.pdf
- Forestry Development Authority Regulation #25 (Réglementation n° 25 de l'Office des forêts) (**2000**)
<http://faolex.fao.org/docs/pdf/lbr61715.pdf>
- Forestry Reform Law (loi sur la réforme du secteur forestier) (**2006**)
www.fao.org/forestry/16151-05fd47b845599b5d3a594a9b0240dacff.pdf
- Projet de loi sur la chasse
<http://www.fda.gov.lr/content.php?sub=conservation%20forestry&related=conservation%20forestry>

Sierra Leone

- Wildlife Conservation Act (loi sur la conservation de la faune et de la flore sauvages) (**1972**)
<http://faolex.fao.org/docs/pdf/sie41659.pdf>
- Sierra Leone's National Biodiversity Strategy Action Plan (Plan d'action relatif à la stratégie nationale de la sierra Leone pour la biodiversité), **2003**
<http://www.cbd.int/doc/world/sl/sl-nbsap-01-en.pdf>
- Draft Conservation and Wildlife Policy (projet de politique sur la conservation et sur la faune et la flore sauvages), **2010**
http://www.theredddesk.org/policy/conservation_and_wildlife_policy_2010_sierra_leone

Références complémentaires

Caspary, H.-U. (1999) Wildlife utilization in Côte d'Ivoire and West Africa - potentials and constraints for development cooperation. Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), Eschborn, Germany.

Cirelli, M.T. and Morgera, E. (2010) *Wildlife Law in the Southern African Development Community*. Joint publication of FAO and CIC. Budapest. 136 pp. (pp.63-66).

Clemmons, JR (2003). Status survey of the African Grey Parrot (*Psittacus erithacus timneh*) and development of a management program in Guinea and Guinea Bissau. Unpublished report to the CITES Secretariat, Geneva, Switzerland.

Courouble, M., Hurst, F. and Milliken, T. (2003) More Ivory than Elephants: domestic ivory markets in three West African countries. TRAFFIC International, Cambridge, United Kingdom.

Dändliker, G. (1992) The Grey Parrot in Ghana: a population survey, a contribution to the biology of the species, a study of its commercial exploitation and management recommendations. Unpublished report to the CITES secretariat, Geneva, Switzerland.

Dandliker, G.(1992) Le Perroquet Gris (*Psittacus erithacus*) en Guinée: évaluation des populations, contribution à la biologie, étude de l'exploitation commerciale et recommandations pour la gestion. Report sur le projet CITES S-30. CITES Secretariat, Geneva.

Djeukam, R. (2012) The Wildlife Law as a Tool for Protecting Threatened Species in Cameroun. Ministry of Forestry and Wildlife, Department of Wildlife and Protected Areas. Yaoundé, Cameroun.

Fotso, R. (1998a) Survey status of the distribution and utilization of the Grey Parrot (*Psittacus erithacus*) in Cameroun. Unpublished report to the CITES secretariat, Geneva, Switzerland.

Fotso, R. (1998b) Etude sur l'état, la répartition géographique et l'utilisation du perroquet gris (*Psittacus erithacus*) dans la Zaire. Unpublished report to the CITES secretariat, Geneva, Switzerland.

Goitom, H. (2013) Wildlife Trafficking and Poaching (pp.19-29). The Law Library of Congress, Washington, USA.

McGowan, P (2001). Status, management and conservation of the African Grey Parrot, (*Psittacus erithacus*) in Nigeria. Unpublished report to the CITES secretariat, Geneva, Switzerland.

Tamungang, S & Cheke, R (2012). Population Status and Management Plan of the African Grey Parrot in Cameroun. Unpublished report to the CITES secretariat, Geneva, Switzerland.-

van der Heijden, A (2003). Management of the trade in Parrots from West and Central Africa. Unpublished report to the CITES secretariat, Geneva, Switzerland.

Chapitre 3 : Rapport de l'atelier régional

Résumé

Un atelier régional s'est tenu à Monrovia, au Libéria, les 23 et 24 septembre 2013 dans le cadre du projet *Renforcer les capacités en vue du contrôle et de la réglementation du commerce international du perroquet gris*; ce fut l'aboutissement de la majeure partie des activités entreprises par BirdLife et ses partenaires nationaux depuis février 2013 et le point de départ d'une nouvelle phase de travail nécessitant une coopération et un dialogue au niveau régional.

Cet atelier avait trois objectifs: échanger et convenir d'un cadre pour le suivi des populations et du commerce du perroquet gris, échanger et convenir des pratiques les plus adaptées pour établir des quotas de prélèvement durables, et progresser dans l'élaboration de plans de gestion nationaux et régionaux.

Les représentants des cinq principaux pays suivants concernés par le projet ont participé à l'atelier: Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Libéria et Sierra Leone. Les organes de gestion CITES nationaux étaient représentés, dans deux cas par leur interlocuteur. Tous les partenaires nationaux étaient représentés.

Le premier jour de l'atelier fut consacré à la présentation d'informations générales sur l'espèce et le commerce dont elle fait l'objet, de l'état actuel des connaissances sur la population et ses tendances, des lacunes en termes de connaissances et des législations nationales pertinentes. Une séance de réflexion collective sur les facteurs influant sur la mise en œuvre des plans de gestion fut ensuite organisée, suivie de la présentation de propositions de méthodes de suivi des populations de perroquets gris dans toute leur aire de répartition élaborées et éprouvées dans le cadre du projet. Ces méthodes furent largement plébiscitées au cours du débat qui s'ensuivit et de nouvelles discussions s'engagèrent sur leur application, débouchant sur la rédaction en commun de plans de suivi pour chacun des cinq pays.

Le deuxième jour commença par un exposé sur la façon dont les analyses de la viabilité des populations pouvaient être utilisées pour réaliser une estimation des quotas de prélèvement durable à partir des estimations de populations. Le temps manqua pour discuter plus en profondeur de l'application de cette méthode mais à travers leurs questions, les participants manifestèrent leur intérêt, leur compréhension et leur appui. Mené à un stade antérieur du projet, l'examen des procédés employés pour fixer les quotas révéla qu'aucune autre solution viable n'était utilisée dans les pays concernés.

Cette séance fut suivie d'exposés – aussi bien par des représentants de partenaires que par des représentants de gouvernements – et de débats sur le commerce au Cameroun, en RDC et en Côte d'Ivoire, le Ghana et l'île de Príncipe apportant des regards croisés complémentaires. La diversité des types de commerce décrite servit à souligner la nécessité d'une coopération régionale et d'un échange des données d'expérience. L'après-midi fut consacrée à l'élaboration de tableaux liés aux plans de gestion pour chaque pays suivie de débats.

Lors de la rédaction des principaux objectifs recherchés, à savoir la mise en place de plans de gestion et de suivi, les pays concernés ont défini les grands projets qu'ils envisagent de mettre en œuvre dans le cadre de plans de gestion complets ainsi que les méthodes d'inventaire qu'ils

entendent utiliser parmi celles présentées et comment ils pensent les appliquer. Ils ont classé par ordre de priorité les principaux projets de plans de gestion, défini des indicateurs, identifié les organismes responsables et établi les coûts approximatifs et les délais à prévoir.

Les représentants qui ont participé à cet atelier disposent désormais des principales informations et ressources nécessaires pour élaborer des plans de gestion complets du perroquet gris. Le Cameroun pourra utiliser les résultats de l'atelier pour améliorer la mise en œuvre de son plan de gestion actuel qui, à ce jour, peine à progresser. Le Secrétariat CITES et BirdLife pourront jouer un rôle précieux en encadrant l'évolution des plans et leur mise en œuvre ultérieure. Pour faciliter le suivi, BirdLife a créé sur son réseau extranet un espace de travail (Workspace) servant de forum et son accès a été étendu aux représentants agréés. Des recommandations spécifiques sur ces activités de suivi figurent au chapitre 1 du présent rapport.

Parvenir à un accord précis sur la marche à suivre en ce qui concerne les plans de gestion régionaux est le seul grand objectif que l'atelier n'a pas réussi à atteindre. Compte tenu du temps qui a été nécessaire pour définir les objectifs ci-dessus décrits, il a été décidé, à la place, de se concentrer sur l'élaboration de plans de gestions nationaux, au détriment de la séance prévue pour discuter des plans régionaux. Malgré cela, l'esprit de coopération dont ont fait preuve les représentants des cinq pays pendant toute la durée de l'atelier et leur intérêt manifeste envers le thème traité laisse augurer de futures collaborations constructives en faveur d'une véritable coopération régionale sur ce point.

Immédiatement après l'atelier, plusieurs participants se sont rendus dans le parc national de la forêt de Gola où ils ont formé des gardes-forestiers locaux et des membres du groupe de soutien du site à l'utilisation des méthodes d'inventaire. Un projet est à l'étude pour assurer le suivi de cette initiative dans l'espoir de permettre une surveillance à long terme. Cette excursion est décrite au chapitre 1 du présent rapport.

Informations générales

L'atelier était assorti des objectifs suivants:

- **Suivi de la population**
Echanger et convenir d'un cadre pour le suivi de la population et du commerce de l'espèce étayé par une nouvelle série de méthodes d'inventaire conçues et mises à l'épreuve au titre de ce projet.
- **Fixation de quotas**
Echanger et convenir des pratiques les plus adaptées pour fixer des quotas de prélèvement durable.
- **Plans de gestion**
Convenir d'un cadre pour les plans de gestion nationaux du perroquet gris et des principaux éléments dont il doit se composer. Pour chaque pays, définir les principaux éléments indispensables à l'élaboration d'un plan de gestion national et convenir de la marche à suivre pour recueillir les informations pertinentes et mobiliser les ressources nécessaires. Décider de la marche à suivre pour l'élaboration des plans de gestion régionaux relatifs au perroquet gris et au perroquet de Timneh.

Le Libéria a été choisi pour accueillir l'atelier suite à une analyse des coûts dont il ressortit que ce pays était le moins onéreux, à l'instar du Ghana. La présence d'un Bureau de BirdLife à Monrovia comme à Accra ne permit pas de faire pencher la balance en faveur d'un pays ou de l'autre mais le fait que le Libéria figure parmi les cinq grands pays concernés par le projet, et les avantages en découlant en termes de participation accrue à l'atelier, jouèrent en sa faveur.

Préalablement à l'atelier, tous les participants reçurent un document intitulé *Projet de cadre* pour les plans de gestion du perroquet gris destiné à fournir des orientations détaillées pour l'élaboration des plans de gestion. Une version révisée de ce document figure en chapitre 4 au présent rapport. Les tableaux liés aux plans de gestion extraits du projet de cadre proposé furent également envoyés aux participants ainsi que le programme de l'atelier accompagné de la liste des participants et d'une liste des grandes questions qui seraient abordées, l'objectif étant de les aider à préparer les débats à venir.

Contenu de l'atelier

Première journée

Le programme de la première journée visait dans un premier temps à fournir des informations générales de sorte que tous les participants aient au minimum le même niveau de connaissance dans certains domaines, puis à présenter les méthodes conçues dans le cadre du projet et les résultats obtenus par les personnes chargées de les tester sur le terrain. Enfin, des débats étaient prévus pour discuter de ces méthodes en elles-mêmes et de la façon dont elles peuvent être appliquées dans chaque pays pour mieux cerner l'état de la population de perroquets gris.

Suite à un bref exposé visant à présenter le projet et ses partenaires, les participants ont été invités à se présenter et à exprimer leurs attentes vis-à-vis de l'atelier. Celles-ci furent consignées et sont présentées ci-après sous la section *Résultats de l'atelier*. Ces attentes peuvent globalement être regroupées en plusieurs catégories, à savoir: de plus amples connaissances sur l'état de l'espèce, aussi bien dans les pays représentés par les participants que dans l'ensemble de son aire de répartition; la découverte des méthodes d'inventaire du perroquet gris dans la nature; la coopération régionale et, en ce qui concerne la gestion de l'espèce, le renforcement des capacités et comment les données scientifiques peuvent contribuer à la gestion du perroquet gris. Une partie des attentes se rapportaient à l'élaboration de plans d'action ou de gestion, preuve de la volonté des participants de contribuer à l'un des grands objectifs de l'atelier. Faire le lien entre conservation et gestion du perroquet gris et écotourisme, et prévoir les contrats nécessaires à la mise en œuvre intégrale des plans de gestion figurèrent parmi les attentes que l'atelier ne put combler.

Des exposés furent présentés sur l'état et l'évolution des populations de perroquets gris et de perroquets de Timneh; ils mirent en relief des variations naturelles sur l'ensemble de leur aire de répartition et des indices ponctuels d'un déclin général des populations (Rowan Martin, Percy Fitzpatrick Onstitute for Ornithology et Nathaniel Annorbah, Manchester Metropolitan University). Robin Johnson (BirdLife International) présenta ensuite une synthèse des législations nationales traitant du statut de protection et du commerce du perroquet gris dans chacun des cinq pays (voir chapitre 2 au présent rapport) et Tom de Meulenaer (Secrétariat CITES) fit un exposé sur l'évolution du commerce de l'espèce en mettant l'accent sur une partie des problèmes qui perdurent et les obligations auxquelles les pays présents ne se sont pas

encore conformés. Puis Roger Fotso (Wildlife Conservation Society) intervint pour résumer dans quels domaines les connaissances sur l'espèce sont insuffisantes et expliquer en quoi c'est important.

Seuls ou en petits groupes, les participants ont ensuite réfléchi aux facteurs susceptibles d'influer sur la mise en œuvre des plans de gestion en indiquant les risques et opportunités selon différentes catégories. Le fruit de cette réflexion apparaît dans le tableau figurant sous la section *Résultats de l'atelier* ci-après. Une brève analyse des réponses révèle un consensus sur certains des principaux points soulevés. Sur le plan économique, les participants ont estimé que la valeur élevée de l'espèce, utilisée comme animal de compagnie, pour la médecine ou pour un usage traditionnel, encourageait le commerce, et que des individus situés plus en amont de la filière commerciale en tiraient parti. Parallèlement, il a été généralement admis que le perroquet gris offrait un immense potentiel non exploité en termes de création de revenus, de nombreux participants ayant mentionné le tourisme comme secteur clé. Plusieurs d'entre eux ont par ailleurs souligné qu'une bonne gestion était une condition nécessaire pour bénéficier de ces avantages économiques. Selon des observations sur les structures administratives en place, la corruption et une législation inadaptée/non pertinente représentent des menaces, l'existence d'un cadre juridique étant perçue comme une occasion à saisir. En ce qui concerne la biologie de l'espèce, nos connaissances lacunaires (de même que ce que nous savons de certaines caractéristiques, comme son comportement en période de nidification ou son faible taux de reproduction) ont été considérées comme un risque majeur, les participants à l'atelier reconnaissant la nécessité d'inciter à des études complémentaires pour mieux comprendre l'espèce. L'intérêt vis-à-vis de l'espèce a quant à lui été perçu comme un atout de premier plan pour attirer des financements en faveur de futures études et de travaux de conservation et susciter le soutien du public. Les participants ont considéré que l'absence ou l'insuffisance de ressources constituait un risque majeur pour la mise en œuvre des plans de gestion; la capacité de l'espèce à attirer des donateurs et le fait que l'oiseau soit considéré comme faisant partie des ressources ou du patrimoine naturel d'un pays ont néanmoins été cités parmi les facteurs pouvant constituer des opportunités. L'élevage en captivité a été mentionné dans plusieurs sections et s'est révélé un sujet très prisé tout au long de l'atelier.

Des exposés présentés par Stuart Marsden (Manchester Metropolitan University), Jean-Michel Takuo (Cameroon Biodiversity Conservation Society), Emmanuel Loqueh (Society for the Conservation of Nature in Libéria) et Willy Mekombo (Lukuru Foundation) décrivent ensuite les activités entreprises dans le cadre du projet aux fins de concevoir et de tester différentes méthodes pour réaliser une estimation de la taille des populations de perroquets gris et enquêter sur le commerce dont l'espèce fait l'objet.

M. Marsden a expliqué pourquoi il était nécessaire de mettre en place une approche normalisée pour surveiller le perroquet gris dans l'ensemble de son aire de répartition et quel raisonnement avait été suivi pour ce faire, notamment l'idée que le taux de rencontre pouvait servir de substitut aux estimations sur l'abondance le plus souvent établies à l'aide de méthodes nécessitant la mobilisation de ressources plus importantes. Les représentants des partenaires ont discuté de la façon dont ils avaient utilisé ces méthodes sur le terrain. Les difficultés communes rencontrées et les éventuelles divergences permirent de souligner la nécessité d'une coopération régionale.

Au cours de la dernière séance de cette première journée, les participants se sont répartis en plusieurs groupes pour déterminer quelles méthodes parmi toutes celles qui avaient été présentées étaient les plus adaptées à leur pays et comment elles pouvaient être appliquées. Deux groupes, le premier composé des participants francophones (du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et de la RDC) et le second de participants anglophones (du Libéria et de la Sierra Leone) ont ensuite élaboré conjointement des projets de plans de gestion; ils figurent ci-dessous sous la section *Résultats de l'atelier*. Les deux groupes ont abouti séparément à une série de mesures à prendre pour mieux comprendre et assurer le suivi de leurs populations respectives de perroquets gris au niveau national. Les pays anglophones ont proposé une simple succession d'étapes prévoyant une première estimation de la densité des populations à l'aide de la méthode du taux de rencontre suivie, en fonction du résultat, d'une série d'estimations de la population plus précises et plus coûteuses à intervalles réguliers, tous les deux ans. En cas de chiffres peu élevés, les zones clés seraient protégées pour accroître la population restante et, le cas échéant, il serait fait appel à l'élevage en captivité pour réintroduire des individus et étoffer les populations sauvages. Dans le cas où les chiffres laisseraient entrevoir la possibilité d'une population élevée, ce groupe a proposé de mobiliser les fonds et les compétences nécessaires pour réaliser une estimation plus précise de la population, voire une analyse de la viabilité de la population, qui pourrait éventuellement déboucher sur une reprise du commerce. Dans les deux hypothèses, le groupe prévoit un programme de suivi constant de la santé des populations de perroquets gris en recourant à la méthode du taux de rencontre tous les ans et à celle de l'échantillonnage selon des distances tous les deux ans, simultanément à la transmission de données mises à jour à la CITES.

Pour leur part, les pays francophones ont tous convenu que la gestion participative constituait une priorité et proposé de réaliser un suivi de l'espèce tous les trois mois. Ils se sont dits favorables à l'utilisation des méthodes du taux de rencontre et de l'échantillonnage selon des distances, complétées par la mise en place de points de comptage. La RDC s'est opposée à la méthode des transects parcourus à pied et a préconisé, à la place, de les parcourir à vélo ou à moto. Tous les pays ont été partisans de la mise en place d'un système de gestion participative. Leur objectif est d'assurer un suivi à l'intérieur des aires protégées, des forêts communautaires et des zones de chasse. La Côte d'Ivoire et la RDC ont également préconisé un suivi dans des zones urbaines. Dans tous les cas, les groupes chargés des activités de suivi ont été identifiés, à savoir les écogardes, les communautés locales, les chercheurs/scientifiques (dans tous les pays), les ONG (en RDC et en Côte d'Ivoire), les partenaires du développement (au Cameroun) et les guides de chasse (en Côte d'Ivoire).

Les deux groupes se sont montrés extrêmement studieux et la séance s'est poursuivie jusqu'à son terme. Le programme tel qu'il avait été distribué fut modifié pour permettre un prolongement des débats à l'issue de cette première journée. De ce fait, le programme de la deuxième journée a lui aussi été modifié et la dernière séance qui devait être consacrée à l'élaboration d'un plan de gestion régional a été supprimée pour permettre aux pays d'achever la rédaction des tableaux liés à leurs projets de plans de gestion nationaux.

Deuxième journée

Après un bref résumé, Simon Valle (Manchester Metropolitan University) a présenté un exposé sur l'utilisation des analyses de viabilité des populations pour établir des estimations de prélèvements durables à partir des données démographiques. Il a fait mention des paramètres nécessaires pour réaliser les analyses et de l'importance de la fiabilité des données pour établir

un résultat final et a clos son explication par une démonstration. Les débats qui ont suivi ont témoigné de l'intérêt envers ce sujet. Les études antérieures menées aux fins du projet ont montré qu'aucune méthode permettant d'établir une estimation des quotas d'exportations durables n'avait été systématiquement employée dans les pays concernés et aucune n'a été proposée au cours de l'atelier.

La séance suivante a porté sur la gestion et le commerce de l'espèce et a démarré par des exposés des représentants du Gouvernement camerounais (sur la gestion de l'octroi des permis d'exportation), de la RDC (présentant un aperçu des difficultés rencontrées par le pays pour réglementer le commerce des espèces sauvages) et de la Côte d'Ivoire (le pays procédant à une révision de sa législation en la matière). Les partenaires présents en RDC et au Cameroun confrontèrent ensuite leurs expériences quant à la façon dont ils avaient enquêté sur le commerce. L'équipe de la RDC/Lukuru a été en mesure de rassembler des informations sans précédent sur le fonctionnement du commerce dans la province du Maniema en raison d'activités de lutte contre la fraude quasi-inexistantes et, par conséquent, du fait que les responsables d'infractions ne craignent pas d'être sanctionnés par les autorités. A contrario, l'équipe du Cameroun a eu du mal à trouver des chasseurs disposés à coopérer; elle a néanmoins réussi à interviewer d'anciens exportateurs. Enfin, Nathaniel Annorbah et Simon Vallee ont respectivement présenté un exposé sur le commerce au Ghana et sur l'île de Príncipe. Ces deux études de cas contrastées ont révélé, dans le cas du Ghana, un effondrement du commerce en grande partie imputable à une surexploitation de l'espèce et, dans le second cas, l'existence d'une population assez stable et importante en dépit d'une exploitation continue. La séance de discussion initialement prévue ne s'est pas tenue par manque de temps mais les participants ont pu poser plusieurs questions, notamment sur le commerce en provenance de l'île de Príncipe. La question des déclarations erronées en ce qui concerne les oiseaux élevés en captivité et la façon dont les autorités pourraient facilement combler cette lacune en inspectant les installations pour éviter toute infraction ont également été abordées.

Au début de la séance consacrée à l'élaboration des plans de gestion, le groupe a dans un premier temps réfléchi à une liste de projets potentiels qui pourraient figurer dans un plan de gestion hypothétique. Cette liste apparaît ci-dessous sous la section *Résultats de l'atelier*. Les participants ont ensuite formé des groupes par pays et, en s'inspirant de leur propre expérience et de l'atelier de la veille et de la matinée, ont complété la partie du projet consacrée aux tableaux relatifs aux plans de gestion. Il s'agissait de définir et de classer par ordre de priorité les projets/activités, d'identifier les organismes responsables et de déterminer les coûts, les délais, les indicateurs et les risques et opportunités. Les projets de plans de gestion figurent ci-après. Tous comprennent des éléments particuliers, par exemple le mode d'élaboration et de mise en œuvre d'inventaires des populations pour déterminer la taille des populations au niveau national.

Au cours de la séance de synthèse, plusieurs paramètres ont été jugés essentiels à la réussite de ces plans de gestion: l'assistance technique, par exemple par le biais du partage de données d'expérience, les moyens nécessaires à la mise en place d'un suivi constant pour rassembler les données qui serviront de fondement au futur système de gestion, et l'accès aux sources de financement.

Suivi

Les cinq Etats de l'aire de répartition du perroquet gris représentés à l'atelier sont désormais en possession des principales informations nécessaires pour entamer l'élaboration de plans de gestion nationaux complets. Lors de la phase d'élaboration des plans de suivi, ils ont manifesté leur approbation à l'égard des méthodes mises au point, testées et présentées, et formulé de nouvelles propositions sur la meilleure façon de les mettre en œuvre au niveau national.

Lors de la création des tableaux relatifs aux plans de gestion visés par le projet, les représentants des différents pays se sont mis d'accord sur les grands éléments à intégrer dans leurs plans de gestion nationaux et sur les principaux critères relatifs à leur mise en œuvre (ordre de priorité, organismes responsables, coûts approximatifs, délais et indicateurs).

La finalisation des propositions complètes, et leur mise en application ultérieure, devraient autant que possible être placées sous la direction des autorités nationales compétentes. La CITES et BirdLife devraient avoir pour rôle de soutenir et de guider les pays dans ce processus, le cas échéant. Pendant l'atelier, des préoccupations ont été exprimées à plusieurs reprises au sujet de financements insuffisants pour mettre en œuvre ces plans ou de la difficulté à allouer des fonds en faveur de ces activités. Des recommandations sur ce point sont formulées en chapitre 1. Une solution consisterait à déterminer, sur la base d'informations transmises par l'autorité nationale, dans quels domaines il existe des besoins, et à fournir une formation pour les combler. Il conviendrait d'accorder une attention particulière aux solutions envisageables, si possible, pour mobiliser des fonds en interne lorsque (donateurs bilatéraux, recettes provenant des taxes, intégration dans des programmes existants) et, dans le cas contraire, sur les moyens d'accéder à des financements externes. Les partenaires joueront un rôle clé dans l'avenir de ces plans de gestion, notamment en ce qui concerne les activités de suivi, la plupart d'entre eux ayant désormais les compétences nécessaires pour suivre l'utilisation des méthodes dont il a été convenu ou former des tiers en la matière. Il serait bienvenu de les aider dans cette mission en leur apportant un soutien externe ou une assistance pour obtenir ce type de soutien.

La poursuite des travaux en faveur d'un plan de gestion régional devrait être répartie selon les espèces, le Libéria, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire traitant du perroquet de Timneh et le Cameroun et la RDC traitant du perroquet gris. Bien que la Côte d'Ivoire fasse également partie des Etats de l'aire de répartition de *P. erithacus*, il est probable que le pays n'abrite plus qu'une très faible population de perroquets gris. Les similitudes observées entre ces deux groupes de pays en ce qui concerne l'état des populations de perroquets gris et les systèmes de gestion envisagés rendent cette répartition judicieuse. Chaque groupe devrait être encouragé à collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de gestion des différents membres en définissant, le cas échéant, les projets particuliers où des objectifs communs rendraient la démarche mutuellement avantageuse. Ces groupes devraient en outre solliciter la participation d'autres Etats de l'aire de répartition.

Un espace de travail a été créé sur le réseau extranet de BirdLife; il se présente sous forme de forum pour les activités de suivi et contient tous les plans de gestion et de suivi, les exposés et d'autres documents liés à l'atelier (<http://partnership.birdlife.org/display/AGP/African+Grey+Parrot+Workspace+home>). Au moins un partenaire et un représentant du gouvernement de chacun des pays concernés par le projet peuvent désormais y avoir accès.

Des recommandations plus précises sur le suivi des activités de gestion figurent en chapitre 1.

Programme

Le programme suivant comprend des modifications par rapport au programme remis préalablement à l'atelier afin de tenir compte de la façon dont se sont déroulées les différentes séances au cours des deux jours d'atelier.

1^{er} jour – Lundi 23 septembre	
Sujet	Animateur/présentateur
Présentations <ul style="list-style-type: none"> • Projet • Participants et attentes <i>Nom, organisation, expérience pertinente, lieu d'activité, attentes</i> • Attentes de chaque pays • Objectifs • Programme 	Robin Johnson Ensemble des participants Représentants nationaux Tom De Meulenaer Robin Johnson
Informations générales <ul style="list-style-type: none"> • Etat et tendances de la population • Informations sur le commerce dans les pays concernés • Législations nationales des pays concernés • Lacunes en ce qui concerne les connaissances sur l'espèce • Facteurs influant sur la réussite de la mise en œuvre des plans de gestion 	Rowan Martin et Nathaniel Annorbah Tom De Meulenaer Robin Johnson Roger Fotso Simon Vallee
Pause	
Nouvelle série de méthodes pour le suivi des populations sauvages de perroquets gris <ul style="list-style-type: none"> • Raisonnement • Conception 	Stuart Marsden
Déjeuner	
Mise à l'essai des méthodes <ul style="list-style-type: none"> • Vue d'ensemble • Rapport de mission sur le terrain – <i>Activités sur le terrain menées dans le cadre du projet par les équipes nationales: activités entreprises, données collectées, réussites, difficultés, recommandations</i> • Conclusions et recommandations – <i>Premières estimations de population fondées sur de nouvelles données, synthèse des recommandations en vue de futures activités de suivi, données supplémentaires nécessaires pour établir des estimations de population fiables</i> 	Stuart Marsden Jean Michel Takuo Emmanuel Loqueh Willy Mekombo Bernard Ahon Stuart Marsden
Pause	
Suivi des populations de perroquets gris: étapes suivantes <ul style="list-style-type: none"> • Travail de groupe <ul style="list-style-type: none"> ○ Discuter des améliorations ou des changements qui pourraient être apportés aux méthodes ○ Discuter des possibilités existantes en matière de surveillance et de suivi à long terme; capacité à mobiliser des ressources pour réunir les informations nécessaires et mettre en place un suivi ○ Présenter un rapport et un résumé a) réactions vis-à-vis des méthodes; b) recommandations en vue du suivi • Travail de groupe – <i>Groupe 1: Cameroun, Côte d'Ivoire, RDC; Groupe 2: Libéria, Sierra Leone</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration par chaque groupe d'un Plan national de suivi des populations de perroquets gris complet ○ Discussion en groupe 	Roger Fotso

2^{ème} jour – Mardi 24 septembre	
Estimations de population et fixation de quotas <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des analyses de viabilité des populations pour réaliser des estimations de quotas durables; réflexions connexes • Informations générales sur la fixation de quotas • Discussion en groupe 	Stuart Marsden et Simon Vallee Tom De Meulenaer Tom De Meulenaer
Pause	
Gestion du commerce <ul style="list-style-type: none"> • Gestion du commerce et difficultés en termes de contrôle • Pratiques en vigueur au Cameroun, en RDC et en Côte d'Ivoire • Expériences de terrain <ul style="list-style-type: none"> ○ Projet actuel ○ Autres • Discussion en groupe 	Tom De Meulenaer Anicent Messie Léonard Muamba Kanda Elvire Joëlle Mailly Willy Mekombo Jean Michel Takuo Nathaniel Annorbah Simon Vallee
Déjeuner	
Plan de gestion national <ul style="list-style-type: none"> • Présentation Projets <ul style="list-style-type: none"> • Séance plénière <ul style="list-style-type: none"> ○ Séance de brainstorming en groupes et établissement d'une liste de projets possibles dans le cadre de plans de gestion Concrétisation <ul style="list-style-type: none"> • Travail de groupe – <i>Un groupe par pays</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ En se fondant sur des discussions préalables, revoir et compléter les tableaux relatifs aux projets [tableau 5.2] figurant dans les propositions de plans de gestion nationaux de chaque pays. Convenir d'une durée (de 3 à 5 ans en règle générale), d'un ordre de priorité et d'un calendrier d'exécution, des organismes responsables, d'indicateurs et des risques et opportunités • Discussion en groupe 	Stuart Marsden
Evaluation	

Liste des participants

Les organisateurs de l'atelier ont réussi à mobiliser des participants intéressés venus représenter leurs pays respectifs. La Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo étaient toutes deux représentées par les interlocuteurs de leurs organes de gestion CITES, la RDC ayant également dépêché la Directrice générale du ministère des Eaux et Forêts. Le Cameroun était représenté par des agents de l'organe de gestion et de l'autorité scientifique CITES. La Sierra Leone était représentée par un agent régional de l'Agence pour la protection de l'environnement représentant l'organe de gestion. Ce pays et la RDC étaient les seuls à n'avoir délégué qu'un seul représentant du gouvernement, le premier en raison d'un problème de calendrier et le second du fait du coût élevé des vols depuis la RDC. Le Libéria, en sa qualité de pays d'accueil, a bénéficié de sa position et a été représenté par l'interlocuteur de son autorité scientifique CITES, le responsable des espèces sauvages de son organe de gestion, deux de ses plus grands spécialistes de la conservation et plusieurs membres de son organisation partenaire.

Des représentants des organismes partenaires provenant des cinq pays étaient également présents. Pour chacun des cinq pays à l'exception de la Sierra Leone (pour cause de maladie), un collaborateur ayant participé au projet dès son lancement a pu participer à l'atelier. Dans le cas du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Libéria, le coordinateur de projet responsable des activités sur le terrain était également présent, ce qui a permis de jeter un éclairage précieux sur les opérations entreprises sur le terrain.

Titre	Prénom	Nom	Organisation	Poste	Pays du projet	Adresse de courrier électronique
Dr	Dibié Bernard	AHON	SOS Forêts	Responsable ZICO	Côte d'Ivoire	bahon2002@yahoo.fr
M.	Nathaniel	ANNORBAH	Manchester Metropolitan University	Candidat au doctorat		niidjan2000@yahoo.com
M.	Tamba Samuel	BANDAGBA	Agence pour la protection de l'environnement	Agent régional	Sierra Leone	tsbandagba@gmail.com
M.	Jusufu	CONTEH	Conservation Society of Sierra Leone	Chargé de programme	Sierra Leone	contehjusufu@yahoo.com
M.	Tom	DE MEULENAE R	Secrétariat CITES	Chargé de l'appui scientifique		tom.de-meulenaer@cites.org
M.	William	DRAPER	University of Libéria, College of Agriculture & Forestry	Professeur adjoint	Libéria	welteh2002@yahoo.com
Dr	Roger	FOTSO	Wildlife Conservation Society	Directeur de pays	Cameroun	Rfotsowcs@aol.com
M.	Michael	GARBO	Society for the Conservation of Nature of Libéria	Directeur exécutif	Libéria	scnLibéria@yahoo.com
M.	Jerry	GARTEH	Society for the Conservation of Nature in Libéria	Chargé de programme	Libéria	jnuleegarteh@yahoo.com
M.	Edward	GBEINTOR	Forest Development Authority	Directeur, Espèces sauvages	Libéria	gbeintore@yahoo.com
M.	Robin	JOHNSON	BirdLife International	Chef de projet		Robin.Johnson@birdlife.org

M.	George	LANGSI	Ecole de Faune de Garoua	Ingénieur des eaux et forêts	Cameroun	langsigeorge@yahoo.com
M.	Emmanuel	LOQUEH	Society for the Conservation of Nature of Libéria	Coordinateur de projet	Libéria	emmanuelloqueh@yahoo.com
Mme	Elvire Joëlle	MAILLY	Ministère des Eaux et Forêts	Directeur de la Protection de la nature, Organe de gestion CITES	Côte d'Ivoire	elvzouz@yahoo.fr
Dr	Stuart	MARSDEN	Manchester Metropolitan University	Chargé d'enseignement en écologie de la conservation		S.Marsden@mmu.ac.uk
Dr	Rowan	MARTIN	Percy FitzPatrick Institute for African Ornithology	Chercheur postdoctoral		rowan.o.martin@gmail.com
M.	Willy	MEKOMBO	Lukuru Foundation	Directeur financier national et responsable des ressources humaines	RDC	willyamekombo@gmail.com
M.	Anicent Charly	MESSIE	Ministère des Forêts et de la Faune	Ingénieur des eaux et forêts	Cameroun	mac_charly@yahoo.fr
M.	Léonard	MUAMBA KANDA	Service de la conservation de la nature	Directeur-Chef, Organe de gestion CITES	RDC	lmuambakanda@yahoo.com
M.	Alex	PEAL	Society for the Conservation of Nature of Libéria	Membre du conseil d'administration/ Conseiller	Libéria	alexpeal66@yahoo.com
M.	Charles	SHOWERS	Conservation Society of Sierra Leone	Coordinateur de projet	Sierra Leone	showerscharles@yahoo.co.uk
Colonel	Yamani	SORO	Ministère des Eaux et Forêts	Directeur général	Côte d'Ivoire	colyamani@yahoo.fr
M.	Jean Michel	TAKUO	Cameroon Biodiversity Conservation Society	Coordinateur de projet	Cameroun	takuojm@yahoo.fr
M.	Simon	VALLE	Manchester Metropolitan University	Candidat au doctorat		SIMON.VALLE@stu.mmu.ac.uk
M.	John	WOODS	University of Libéria	Professeur/Doyen, Faculté de foresterie	Libéria	johntwoods38@gmail.com

Résultats de l'atelier

Attentes

Les attentes des participants vis-à-vis de l'atelier telles que décrites au début de la première journée figurent ci-dessous. Elles ont été regroupées en grandes catégories.

Etat de la population

- Connaître l'état de la population de perroquets gris au niveau national
- Etre informé de l'état général des populations de perroquets gris et de perroquets de Timneh grâce aux récits de tiers concernant leur expérience sur le terrain
- Faire en sorte que tous les pays soient bien informés de l'état des populations de perroquets gris
- Obtenir des informations sur l'état et la disparition de l'espèce dans l'ensemble de son aire de répartition

Suivi

- Profiter de l'expérience d'autres pays pour améliorer les méthodes de suivi
- Comprendre les méthodes de collecte de données sur le perroquet gris à l'intérieur de son aire de répartition
- Avoir une idée précise des méthodes d'inventaire normalisées pour le perroquet gris
- Définir des méthodes d'inventaire sur le terrain pour le perroquet gris
- Donner une assise scientifique solide aux décisions de gestion; possibilités et limites de la démarche

Gestion

- Concevoir un plan d'action susceptible d'être adapté pour assurer la durabilité de l'exploitation du perroquet gris dans les Etats de son aire de répartition
- Convenir de solides directives scientifiques pour la conservation et la gestion du perroquet gris dans les pays participants ainsi que sur le reste du continent africain
- Obtenir les contrats nécessaires à l'élaboration d'études sur le perroquet gris
- Elaborer un plan pour la gestion durable de l'espèce en fonction de différentes politiques dans différents pays
- Connaître le plan d'action des pays participant au projet
- Comprendre le mode de fixation de quotas pour la CITES
- Obtenir les informations nécessaires pour préparer un plan d'action et défendre le perroquet gris
- Etre bien informé et disposer des compétences nécessaires pour élaborer un plan de gestion national en faveur de l'espèce
- Renforcer les capacités de l'organe de gestion national
- Mieux comprendre comment s'appuyer sur les données scientifiques pour gérer les populations de perroquets gris

Coopération régionale

- Créer une équipe régionale chargée de la lutte contre la fraude liée au commerce du perroquet gris
- Mieux comprendre les possibilités/limites de la coopération régionale en matière de gestion
- Comprendre comment les méthodes élaborées dans le cadre de ce projet peuvent être appliquées dans les pays participants pour améliorer la conservation et la gestion de l'espèce
- Convenir de la marche à suivre pour l'élaboration de plans de gestion nationaux et régionaux
- Coordonner les efforts de tous les pays
- Echanger des données d'expérience avec d'autres Etats de l'aire de répartition du perroquet gris

Divers

- Comment relier conservation et gestion de l'espèce et écotourisme au niveau national
- Se conformer aux résolutions et recommandations sur l'application de conventions internationales et de législations nationales relatives au commerce du perroquet gris
- Echanger des données d'expérience avec d'autres pays sur le commerce/la commercialisation du perroquet gris

Projets de plans de suivi

Le tableau ci-dessous a été établi dans le cadre d'un exercice de groupe lors de la première journée de l'atelier par les délégués des pays participant au projet. Des représentants des pays francophones formaient un premier groupe et des représentants des pays anglophones un second.

Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo

Pays	Méthode de collecte privilégiée	Zones de collecte de données possibles (aires protégées ou non)	Ressources humaines disponibles (écogardes ou collectivités locales d'appui)	Méthode de gestion pour chaque pays (approche)	Choix et définition des méthodes sur la base des ressources disponibles	Fréquence des rapports et analyses
Cameroun	L'ensemble des méthodes (échantillonnage selon des distances, taux de rencontre, points de comptage)	Aires protégées, forêts communautaires, zones de la chasse	- écogardes - communautés locales - guides de chasse - scientifiques - partenaires au développement	Gestion participative	OK	Trimestrielle
Côte d'Ivoire	L'ensemble des méthodes (échantillonnage selon des distances, taux de rencontre, points de comptage)	Aires protégées, forêts classées, zone urbaine (forêts communautaires, zones de la chasse)	- écogardes - communautés locales - les chercheurs - les ONG	Gestion participative	OK	Trimestrielle
République démocratique du Congo	L'ensemble des méthodes (échantillonnage selon des distances – sans la recherche à pied, taux de rencontre, points de comptage)	Aires protégées, forêts classées, forêts communautaires, zones de la chasse, zone urbaine	- équipes scientifiques - écogardes - communautés locales - ONG	Gestion participative	OK	Trimestrielle (voir ci-après)

Libéria

N°	Activités	Périodicité	Observations
1a	Méthode du taux de rencontre	Annuelle	Première estimation de la densité de population à l'aide du taux de rencontre. Consigner des données au cours de promenades informelles ou de longues périodes d'observation aux alentours du sous-site. Ces promenades informelles ou périodes d'observation pourront avoir lieu le long de routes ou de pistes et être menées à tout moment de la journée mais seront plus efficaces en matinée. En fonction des résultats, l'étape suivante pourra consister à réaliser des estimations de population plus coûteuses et plus précises tous les deux ans (2b) ou à protéger l'habitat restant du perroquet gris (2a). Renouveler l'opération chaque année dans le cadre d'un programme de suivi régulier à établir puis surveiller l'évolution de la taille de la population de perroquets gris au niveau national.
1b	Méthode de l'échantillonnage selon des distances	Semestrielle	Les années où les méthodes du taux de rencontre et de l'échantillonnage selon des distances coïncident, l'échantillonnage devra être fait séparément dans la même zone.

			Renouveler l'opération tous les deux ans dans le cadre d'un programme de suivi régulier à établir puis surveiller l'évolution de la taille de la population de perroquets gris au niveau national. Le Libéria n'ayant que très récemment entrepris de surveiller sa population de perroquets gris, les activités formelles de suivi devraient dans un premier temps se faire à l'aide de ces deux méthodes et une troisième méthode pourrait être ajoutée par la suite.
2a	Protection de l'habitat du perroquet gris		(Si les enquêtes prévues sous le point n°1 font apparaître un très faible niveau de population) protéger les aires occupées par le perroquet gris afin d'accroître la taille des populations restantes.
2ai	Etude de faisabilité sur l'élevage en captivité		Envisager la possibilité d'un programme d'élevage en captivité dans le but de réintroduire des individus et d'étoffer les populations sauvages.
2b	Etudes complètes pour obtenir une estimation de population fiable et détaillée de la population		(Si les enquêtes prévues sous le point n°1 font apparaître un niveau de population important/assez important) collecter des fonds et attirer des formations/compétences pour réaliser des estimations de population précises à l'aide de la méthode de l'échantillonnage selon des distances, etc.
3	Calculer un niveau de prélèvement possible envisageable		Sur la base de ces résultats, envisager de recourir aux analyses de viabilité de la population pour donner une estimation du niveau de prélèvement durable.
4	Réfléchir à la possibilité d'une reprise du commerce		Sur la base des résultats des analyses de viabilité de la population (point n°3), envisager la possibilité d'une reprise du commerce.
5	Obtenir l'aval de la CITES		Négocier un niveau de commerce avec la CITES.
6	Revoir les modalités de gestion	Tous les cinq ans	Après une première période de cinq ans.

Le plan de suivi de la Sierra Leone fait partie de son projet de plan de gestion et figure ci-après.

Liste des projets susceptibles de faire partie des plans de gestion

La liste ci-dessous a été établie en séance plénière le deuxième jour de l'atelier. Les participants ont réfléchi aux projets susceptibles de faire partie des plans de gestion du perroquet gris. Les différentes propositions ont ensuite été regroupées en plusieurs catégories.

Examen

- Examiner la législation pertinente
- Examiner la documentation pertinente et créer une base de données
- Recenser les projets existants afin d'éviter les chevauchements d'activités
- Recenser les opportunités existantes (financement, ressources)
- Dresser un inventaire des menaces (en sus du commerce)

Suivi

- Suivi des populations
- Elaborer et mener des enquêtes
- Etablir des données de référence
- Déterminer la répartition de l'espèce
- Suivi des ZICO
- Surveillance au niveau des habitats et des sites (y compris pour d'autres espèces)
- Elaborer un programme de suivi et d'évaluation

Parties prenantes

- Identifier tous les intervenants participant au commerce
- Identifier et collaborer avec les parties prenantes
- Collaborer avec les communautés locales participant au commerce
- Mener des activités de sensibilisation
- Renforcer les capacités

Prélèvements et exportations

- Définir un niveau de prélèvement durable possible
- Examiner la chaîne de valeur et la chaîne de prix
- Instaurer un système de permis
- Réglementer et contrôler le commerce
- Lutter contre le commerce illégal

- Programme d'élevage en captivité
- Politique relative aux oiseaux confisqués (mise en quarantaine et remise en liberté)
- Surveillance des zoonoses

Coopération régionale

- Coopérer avec d'autres pays d'origine (y compris en matière de fixation de prix)
- Mettre en place une collaboration active au niveau régional (y compris une collaboration transfrontalière)

Financement

- Obtenir un financement à long terme pour l'ensemble du projet

Tableaux relatifs aux plans de gestion établis dans le cadre du projet

Les tableaux ci-après ont été rédigés le deuxième jour de l'atelier régional par des délégués de chacun des pays participant au projet.

Cameroun

Nom du projet	Objectifs	Niveau de priorité (1=faible, 4=élevé)	Organismes responsables	Coût	Calendrier	Indicateurs	Risques et opportunités
P1	Suivre et gérer de manière durable les populations de perroquets gris et les ressources de leur habitat	4	MINFOF ET SES PARTENAIRES		1	Preuve des données collectées et bonne exécution des activités sur le terrain	Mauvaise application des méthodes de suivi
P2	Normaliser et renforcer les activités de recherche dans les Etats de l'aire de répartition et contrôler le commerce du perroquet gris	4	MINFOF ET SES PARTENAIRES		1	Présentation et entérinement des travaux de la conférence	
P3	Créer une institution spécialisée et dynamique sous le nom de PRIC [Parrot Resources in Cameroun] chargée de suivre et de gérer les ressources en perroquets gris du Cameroun	2	MINFOF ET SES PARTENAIRES		4	Preuve de la réalisation de grandes activités débouchant sur la création de la PRIC	
P4	Créer une base de données qui servira à la gestion durable des espèces de perroquets au Cameroun	4	MINFOF ET SES PARTENAIRES		2	Création effective de la base de données et, dans un premier temps, collecte d'informations solidement étayées pour l'alimenter	
P5	Définir et améliorer l'état de conservation des zones importantes pour la conservation des perroquets	4	MINFOF ET SES PARTENAIRES		1	Délimitation et mise en place des zones importantes pour la conservation des perroquets dans l'intérêt des oiseaux	
P6	Accroître le taux de reproduction des perroquets gris dans le pays	4	MINFOF ET SES PARTENAIRES		1	Des spécimens de perroquets élevés en captivité sont relâchés dans la nature ou, le cas échéant, utilisés aux fins du commerce	
P7	Améliorer les méthodes de piégeage et de manipulation pour réduire le taux de mortalité général	4	MINFOF ET SES PARTENAIRES		1	Le document est présenté, approuvé et rendu public	
P8	Améliorer le bien-être général des perroquets secourus		MINFOF ET SES PARTENAIRES		2	Le document sur les procédures de gestion et de sauvetage est rédigé et approuvé	
P9	Renforcer la participation des communautés rurales à la gestion et à l'exploitation durables des	4	MINFOF ET SES PARTENAIRES		2	Création et entrée en activité de groupes d'intérêt commun et d'établissements	

	perroquets					d'élevage en captivité	
P10	Elaborer une politique sur le commerce des perroquets et une loi mentionnant les perspectives en ce qui concerne la pérennité de l'espèce ainsi que les mesures relatives au commerce non préjudiciable et prévoyant un mécanisme financier équitable et viable pour toutes les parties prenantes	4	MINFOF ET SES PARTENAIRES		1	Un manuel sur les politiques commerciales relatives au perroquet est établi, approuvé et mis à la disposition des parties prenantes	

Côte d'Ivoire

Nom du projet	Objectifs	Niveau de priorité (1=faible, 4=élevé)	Organismes responsables	Coût	Calendrier	Indicateurs	Risques et possibilités
Renforcement des capacités	Former les parties prenantes sur la collecte de données sur le PG	4	Etat/Ministère /Société civile			10 sessions de formation/an	
Sensibilisation	Sensibiliser les parties prenantes à la gestion durable du PG	4	Etat/Ministère /Société civile			10 sessions annuelles	
Identification des sites et collecte de données	Connaître les populations, la répartition et les habitats des PG	3	Etat/Ministère /Société civile			15 sites aménagés au bout de trois ans	
Création d'une base de données	Etablir une base de données	3	Etat/Ministère /Société civile			Une base de données annuelle est créée et fonctionnelle	
Etude de la filière commerciale du PG	Identifier les acteurs et structurer le commerce du PG	3	Etat/Ministère /Société civile			10 groupements de commerçants sont mis en place	
Révision de la législation/réglementation	Adapter la réglementation	2	Etat/Ministère /Société civile			Nombre de textes réglementaires adoptés	
Etablissement d'un système de permis	Etablir la procédure de délivrance de permis	2	Etat/Ministère /Société civile			Fixation d'un quota annuel	
Assurer le contrôle du commerce	Mettre en place un système de contrôle du commerce	3	Etat/Ministère /Société civile			Une brigade de lutte contre la fraude est mise en place dans chaque région du pays	

République démocratique du Congo

Nom du projet	Objectifs	Niveau de priorité (1=faible, 4=élevé)	Organismes responsables	Coût	Calendrier	Indicateurs	Commentaire J. A. Hart
Inventaire de la population	Déterminer la taille de la population nationale et découvrir les menaces auxquelles elle fait face	4	MECNT, ICCN avec ONG de conservation	Très élevé	12 mois	L'aire de répartition de la population connue	Réfléchir à la possibilité d'une approche régionale. Fonds pour le développement de méthodologie ségalement nécessaires.
Suivi de la population de PG	Assurer des recherches permanentes sur le PG	4	MECNT, ICCN avec ONG de conservation	Très élevé	Permanent	Variations de la population de PG connue	Même commentaire que ci-dessus
Identification des parties prenantes dans la filière commerciale des PG	Organiser et regrouper les parties prenantes	4	MECNT	Moyen	4 mois	Plateformes locales, régionales et nationales créées	Obtenir l'appui d'une ONG pour garantir les résultats
Renforcement des capacités des parties prenantes	Améliorer leur rendement	4	ONG de conservation/bailleurs de fonds	Très élevé	Ponctuel	Les acteurs gèrent correctement les informations et le commerce du PG	
Réglementation et contrôle du commerce	Réviser et améliorer la réglementation sur le commerce et la protection du PG	4	MECNT	Elevé	Permanent	Plus de commerce illégal	Il faut associer les services de transport aérien pour assurer l'application de la loi
Identification des menaces sur le PG	Pérenniser l'espèce	4	Administration et ONG de conservation	Moyen car compris dans les inventaires	Ponctuel	Epidémies, chasse illégale maîtrisées	
Elevage en captivité	Diminuer la pression sur les espèces sauvages	3	MECNT et ONG de conservation	Très élevé	Permanent	Plusieurs établissements d'élevage établis dans le pays	Devrait être associé à un effort de sensibilisation au niveau des marchés internationaux pour réduire la demande en oiseaux capturés au profit d'oiseaux élevés en captivité
Création des plateformes de concertation régionales	Partager les expériences pour l'optimisation de la gestion du PG	3	MECNT et ONG de conservation	Moyen	5 mois	Le pays participe et organise des rencontres régionales	
Récupération/réinsertion des individus saisis	Décourager le commerce illégal et rétablir les PG dans leur habitat naturel	3	MECNT et ONG de conservation	Elevé	Permanent	Population de PG stabilisée	

Constitution des bases de données	Disponibilité des informations sur le PG	4	MECNT et ONG de conservation	Moyen	2 ans puis permanent	Données liées à la biologie et au commerce de PG stockées et disponibles	
-----------------------------------	--	---	------------------------------	-------	----------------------	--	--

Libéria

Projet	Objectifs	Calendrier	Organismes responsables	Niveau de priorité	Indicateurs	Difficultés	Opportunités
1	Examen du cadre juridique Législation nationale Législation internationale (CITES) Autres législations	1 mois	FDA, EPA, MJ, CSG, UL	Faible	Rapport écrit	Difficile de rassembler les individus concernés	Offrir un financement à des agents de ces organismes d'Etat
2	Examen de la documentation sur l'espèce Taxonomie de l'habitat du perroquet de Timneh Commerce et mode de gestion dans d'autres pays Divers	2 mois	FDA, UL	Faible	Rapport écrit	Difficile de rassembler les individus concernés	Offrir un financement à des agents de ces organismes d'Etat
3	Mettre au point une méthode d'inventaire de la population Méthodes d'inventaire Délais Coûts	2 mois	FDA, UL, SCNL	Faible	Rapport écrit	Difficile de rassembler les individus concernés	Bonnes pratiques appliquées par la direction
4	Réaliser un inventaire des populations Mobilisation de ressources Mise en œuvre Rapport	3 mois	FDA, SCNL, UL	Elevé	Estimation de la population	Difficile de rassembler les individus concernés	Bonnes pratiques appliquées par la direction
5	Fixation de quotas commerciaux Analyses Négociations avec la CITES	1 mois	CITES, SCNL, FDA	Faible	Quotas commerciaux établis	Diminution de la population de PG dans l'Etat CITES	Réglementer le commerce illégal de PG dans un pays donné
6	Identification des acteurs du commerce (chasseurs, transporteurs, acheteurs)	3 mois	CITES, SCNL	Faible	Octroi de permis	Diminution de la population de PG dans l'Etat CITES	Contrôler le commerce légal de PG dans un pays donné
7	Suivi et évaluation Evaluations semestrielles rapides Etude complète tous les cinq ans	2 mois	SCNL, FDA	Elevé	Rapport écrit	Refus des individus de communiquer des informations aux agents sur le terrain	Bonnes pratiques appliquées par la direction
8	Plan d'action pour la conservation	2 mois	SCNL, FDA	Faible	Rapport écrit	Crainte que ce plan d'action	Bonnes pratiques appliquées

						ne soit pas mis en œuvre	par la direction
9	Coordination régionale	Une fois par an		Faible		Difficile de rassembler les individus concernés	Bonnes pratiques appliquées par la direction

Sierra Leone

Nom du projet	Sous-activités	Objectifs	Niveau de priorité (1=faible 4=élevé)	Organismes responsables	Coût (USD)	Calendrier	Indicateurs	Risques et opportunités
Suivi de l'espèce	1. Formation aux techniques de suivi de base du PG à l'intention de gardes forestiers	Renforcer les capacités de gardes forestiers en matière de suivi des populations de PG	4	CSSL/BirdLife International /EPA -SL GFP	5000	Novembre 2013	Quatre jours de formation au suivi des populations de PG à l'intention de 25 gardes forestiers	La forêt de Gola, où la présence du perroquet gris serait confirmée; un parc où un garde forestier serait en poste.
	2. Elaborer un plan de suivi	Etablir un plan de suivi structuré qui permettra de renforcer le suivi stratégique des populations de PG	4	CSSL	2000	Novembre 2013	Elaboration et adoption d'un plan de suivi	
	3. Réaliser une étude trimestrielle pour établir la taille de la population de PG et des schémas saisonniers sur la répartition de l'espèce	Etablir le niveau d'abondance et la répartition des populations de PG dans l'ensemble du pays	4	CSSL /GFP/ GoSL	12 000	De janvier à décembre 2014 (une fois tous les trois mois)	Présentation d'un rapport trimestriel sur la répartition de la population estimée dans l'ensemble du pays	La CSSL jouit des capacités et des compétences nécessaires pour conduire le processus et l'établissement de rapports
Sensibilisation	1. Mise en œuvre de programmes de sensibilisation communautaire	Mieux sensibiliser les communautés à l'importance des espèces d'oiseaux dans leur ensemble et du PG en particulier	3	CSSL/GFP /EPA	16 000	De janvier à décembre 2014 (une fois tous les trois mois)	20 programmes de sensibilisation communautaire déployés dans 20 communautés	La CSSL et le Gola Forest Programme disposent tous deux d'unités de formation à la conservation capables de contribuer à la conduite du processus
	2. Sensibilisation des médias à l'importance de la conservation du PG	Accroître la sensibilisation du grand public à l'importance des ces espèces et au préjudice économique	3	CSSL/EPA/ Division des forêts	2500	De janvier à décembre 2014 (quatre fois par mois)	Quatre émissions de radio/de débats télévisés par mois	Département de l'information, de l'éducation et de la communication de l'Agence de protection de l'environnement de la

		que le commerce illégal de PG peut entraîner pour le pays						Sierra Leone (EPA – SL)
Elaboration d'un Plan d'action pour la conservation du PG	Planification d'ateliers	Orienter la lutte contre la fraude et le commerce illégal de PG	3	CSSL/ Division des forêts	2500	De mars à juin 2014	Présentation d'un projet de Plan d'action pour la conservation du PG	Le plan sera présenté pour approbation à la Division de la faune sauvage avant de servir de document de travail
Elaboration d'un Plan d'activités stratégique	Organisation de trois jours d'ateliers à l'intention des parties prenantes	Elaborer un plan d'activités stratégique pour orienter la réglementation du commerce du PG de manière durable	4	CSSL/EPA/ Division des forêts	2500	De juillet à septembre 2014	Présentation d'un projet de Plan stratégique sur le commerce du PG	Le plan sera présenté pour approbation à la Division de la faune sauvage et à l'EPA – SL avant de servir de document de travail
Gestion des connaissances et partage des données d'expérience	Réunion avec les parties prenantes au niveau national	Faire connaître les résultats du projet, partager les données d'expérience et discuter des difficultés rencontrées et de la marche à suivre	3	CSSL/EPA/ Division des forêts	3000	Tous les trois mois	Comptes rendus des réunions	
	Réunion avec les autres partenaires au niveau de la sous-région	Partager des données d'expérience et discuter de la marche à suivre pour renforcer l'approche régionale en faveur d'une gestion efficace de l'espèce	3	CSSL/EPA/ Division des forêts	10 000	Tous les trois mois	Présentation d'un rapport final	

Facteurs influant sur la mise en œuvre des plans de gestion

Les réponses ci-dessous sont le fruit d'une séance de réflexion individuelle organisée le premier jour de l'atelier. Les participants ont été invités à définir les risques et opportunités qui, selon eux, pourraient influencer sur la mise en œuvre des plans de gestion en regard des éléments mentionnés dans la colonne de gauche.

	Risques	Opportunités
Conséquences sur le plan économique	<ul style="list-style-type: none"> • Surexploitation x3 • Niveaux de capture x2 du fait de la valeur élevée de l'espèce • Incitation au commerce du fait de la valeur élevée de l'espèce utilisée dans la médecine traditionnelle ou comme animal de compagnie • Commerce lucratif et imprévisible • Niveaux de capture x2 du fait des faibles revenus des chasseurs • Le commerce ne bénéficie ni aux communautés ni à l'Etat, uniquement aux exportateurs • Commerce illégal • Crime organisé • Commerce illégal et non contrôlé • Niveau élevé de braconnage • Destruction de l'habitat et contrebande 	<ul style="list-style-type: none"> • Source possible de revenus grâce à l'écotourisme/au tourisme x4 • Possibilités de tourisme lié au perroquet (activités actuellement limitées) • Production de revenus x2 • Des particuliers pourraient énormément bénéficier de ce commerce • Actuellement, l'activité n'attire pas les particuliers au Libéria en raison de l'interdiction du commerce • Source de revenu possible pour les Etats de l'aire de répartition grâce à la taxation du commerce • Un commerce bien géré et contrôlé pourrait constituer une source de revenus grâce au prélèvement de taxes et bénéficier aux communautés • Source de revenu à long terme sous l'autorité de l'Etat (organe de gestion) • Une gestion organisée peut bénéficier à toutes les parties intéressées et permettre un partage équitable des bénéfices • Les recettes liées au commerce et/ou au tourisme peuvent être réinvesties en faveur de la gestion de l'espèce
Effets sur le plan socioculturel	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de parties du corps dans le cadre de pratiques traditionnelles x2 • [Hausse de la demande pour la] médecine • Décoration de nature culturelle • Rôle culturel/de porte-bonheur • Surexploitation • Forte demande • Accepter que l'animal soit utilisé comme animal de compagnie • Forte tendance à tuer l'oiseau pour n'en utiliser que certaines parties, notamment les plumes • L'utilisation de certaines parties de l'oiseau entraîne la destruction de l'espèce • Le perroquet ne présente pas de valeur particulière aux yeux des habitants de zones rurales • Absence de mesures incitant à protéger l'espèce et son habitat • [aucun risque] 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de l'oiseau comme animal domestique x2 • L'utilisation de l'oiseau comme totem pourrait entraîner des mesures de conservation x2 • La valeur de l'oiseau sur le plan socioculturel incitera les communautés à une meilleure protection/gestion de l'espèce • La population des zones abritant des perroquets gris tirera parti de la protection de l'espèce et contribuera à sa protection • Symbolisme culturel des plumes rouges • Des parties de l'oiseau peuvent être utilisées à des fins décoratives • Peu important sur le plan culturel • Des particuliers sont engagés dans la protection de l'espèce • Sensibilisation accrue • Sensibilisation/diffusion d'informations sur l'espèce • Encourager l'élevage en captivité et la protection de l'habitat de l'espèce
Structure administrative/politique	<ul style="list-style-type: none"> • Corruption x3 • Trafic d'influence x2 • Des mesures extrêmes de lutte contre la fraude pourraient 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures de gestion raisonnables pourraient accroître la transparence en ce qui concerne la capture et le commerce de spécimens de l'espèce • Gestion

	<p>encourager une multiplication par deux de la capture et du commerce illégal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une législation défavorable peut encourager le commerce illégal de l'espèce • Commerce illégal • Estimation de la population et contrôle du commerce difficiles • Méconnaissance de l'espèce • Confusion quant aux différentes réglementations • Législation/réglementation • Chercher à gérer l'espèce pour d'autres raisons • [aucun risque] 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure gestion de l'espèce • Participation concrète de l'administration • Existence d'une législation et d'une réglementation • Commerce légal et production de recettes • Structure du pouvoir selon une approche descendante facile à appliquer • Réglementation du commerce • Se conformer aux dispositions CITES relatives à la gestion de l'espèce • Système de permis • Des structures politiques peuvent contribuer à orienter la réglementation du commerce de l'espèce • Opportunité en termes de conservation de la biodiversité • Programme de sensibilisation
Biologie de l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> • Des connaissances insuffisantes en ce qui concerne la biologie du perroquet gris empêchent une protection efficace de l'espèce x3 • Méconnaissances de l'état biologique et écologique de l'espèce • Connaissances lacunaires en ce qui concerne l'espèce, d'où des problèmes en termes de planification des activités de gestion • Incertitudes quant à plusieurs caractéristiques écologiques • Connaissances insuffisantes de l'état/l'écologie de l'espèce • Faible taux de reproduction • L'espèce préfère les cavités naturelles/vieux arbres aux nichoirs artificiels • Son taux de reproduction est limité et sa répartition difficile à évaluer • L'espèce est vulnérable en termes de capture • L'espèce est recherchée • Risque de disparition 	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure connaissance de l'espèce favorisera une action plus ciblée x2 • Renforcer les connaissances permettra de mieux gérer l'espèce/son habitat • Le PG pourrait être inscrit sur la liste des espèces menacées et, du fait de son importance pour la biodiversité, attirer des financements • Les activités de suivi actuelles seront utiles. La plupart des habitats se situent dans des zones protégées et, par conséquent, la formation des gardes forestiers permettra de renforcer le suivi de l'espèce. • Améliorer les connaissances sur l'espèce, sa biologie et son écologie • L'espèce pourra faire l'objet d'études • L'espèce pourra être utilisée à des fins de recherche • Encourager l'étude de l'espèce • Connaître l'état de l'espèce • Mener une étude sur le commerce non préjudiciable et sur les possibilités offertes par l'élevage en captivité • L'espèce se reproduit bien en captivité • Rôle dans le cadre de l'élevage en captivité • Encourager l'élevage en captivité • L'espèce peut s'adapter à différents habitats • Longue durée de vie • Tenir compte des politiques
Compétences et intérêt au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les Etats de l'aire de répartition, le manque de compétences spécialisées en ce qui concerne les méthodes de suivi nuit à une gestion efficace de l'espèce x2 • Les exportateurs ont tendance à tirer profit de la méconnaissance de la valeur économique de l'espèce de la part de la population locale • En général, les relevés de données sont ponctuels et non systématiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Un plus grand nombre de personnes compétentes et intéressées par l'espèce permettra un renforcement des activités de gestion • Faire appel à des spécialistes et à des parties prenantes pour la mise en œuvre du plan de gestion • Un plus grand intérêt vis-à-vis de l'espèce se traduira par un plus grand nombre d'études, ce qui permettra de mieux la connaître, d'où une incidence positive sur la mise en œuvre du plan de gestion • Mobiliser un plus grand nombre de scientifiques et favoriser l'étude de

	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de formation scientifique appropriée • Manque de connaissances sur l'espèce • Intérêt moindre en ce qui concerne l'étude de l'espèce • Manque d'intérêt ou de possibilité de s'informer sur l'espèce • Pression accrue sur la population sauvage • Compétences non disponibles et difficiles à mettre en place 	<p>l'espèce</p> <ul style="list-style-type: none"> • Susciter un plus grand intérêt en termes de recherche et d'étude • Former les populations locales • Les organismes de conservation/protection de l'environnement existants contribueront à sensibiliser les populations locales à l'importance de l'espèce • Nécessité d'introduire la conservation dans les cursus scolaires • Connaissances au niveau local sur les tendances, les arbres où nichent les oiseaux et leurs zones de repos • Renforcer les capacités et l'information en vue d'une meilleure gestion de l'espèce (faible niveau de population) • Pourrait être invoqué pour mobiliser des ressources financières
Intérêt envers l'espèce	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de spécimens utilisés comme animaux de compagnie x2 • Capture de spécimens utilisés comme animaux de compagnie ou à d'autres fins • Demande réservée à des élites dans de grandes villes • Alimente la demande de spécimens à des fins commerciales x2 • L'intérêt vis-à-vis de l'espèce et l'existence de marchés pour sa commercialisation favorisent sa surexploitation • Elevage au niveau local • Beauté de l'espèce 	<ul style="list-style-type: none"> • L'intérêt envers l'espèce pourrait être mis à profit pour sensibiliser à la conservation x2 • Espèce emblématique pour la conservation des forêts • Facilement reconnaissable • Soutien du public en faveur de la conservation de l'espèce • Meilleure information sur l'importance de l'espèce • Sensibilisation accrue • Plus grande prise de conscience de la valeur de l'espèce • La bonne gestion/réglementation du commerce contribuera à accroître les revenus du pays – rôle déterminant de l'espèce pour l'écotourisme • Emploi de spécimens comme animaux domestiques • [La demande de la part d'une élite] rend le commerce très rentable et souhaitable • Exploitation rationnelle (observation des oiseaux par exemple)
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources insuffisantes x2 • Absence de financement en faveur de la mise en œuvre • L'absence de financement peut nuire à la mise en œuvre efficace des plans de gestion x2 • L'affectation de ressources insuffisantes de la part du gouvernement central est un risque majeur • Peu de financements en faveur de l'étude de l'espèce • Gestion insuffisante • Centralisation et mesures de contrôle insuffisantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Des ressources accrues peuvent déboucher sur des moyens logistiques et des compétences x2 • Une partie des recettes provenant de la vente de spécimens peut être réinvestie en faveur de la gestion de l'espèce • Connaissances et compétences [abondantes] au niveau local • Systèmes de conservation • Parcs nationaux bénéficiant du statut d'aires protégées • Eveiller l'intérêt de bailleurs de fonds • Un plan de gestion convaincant peut attirer des financements en sa faveur • Présentation des plans de gestion et des projets à des bailleurs de fonds potentiels • Soutien accru en faveur du suivi de l'espèce • Préservation d'une partie des ressources naturelles nationales x2

Chapitre 4 : Cadre de plan de gestion pour le perroquet gris

Introduction

Le document ci-après est adapté de l'ouvrage intitulé "[Action Plans for the conservation of globally threatened birds in Africa: Species Action Plan Development Manual](#)" (Plans d'action pour la conservation des oiseaux mondialement menacés en Afrique: manuel pour l'élaboration de plans d'action par espèces) élaboré par le Partenariat pour l'Afrique de BirdLife International en collaboration avec la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB); il se fonde sur une analyse des forces et des faiblesses des plans d'actions par espèces élaborés en Europe et en Asie et sur les moyens de les améliorer pour les appliquer en Afrique.

Ce document a été établi dans le cadre du projet de *Renforcement des capacités en vue du contrôle et de la réglementation du commerce international du perroquet gris*. Il a pour objet d'offrir un cadre pour guider l'élaboration de plans de gestion en vue de la conservation et de la gestion du perroquet jaco et du perroquet de Timneh (*Psittacus erithacus* et *P. timneh*); il présente aussi un intérêt pour d'autres espèces d'oiseaux commercialisées. Un seul cadre est présenté; il contient des éléments qui s'appliquent aux plans nationaux et régionaux et qui sont pertinents aussi bien pour les pays qui sont légalement autorisés à exporter ces espèces que pour ceux qui ne le sont pas.

Une description du contenu proposé pour les Plans de gestion relatifs à *Psittacus erithacus* et *P. timneh* est donnée ci-après. Le format proposé pour les plans de gestion figure aux pages 11 à 14 et se compose de cinq grands éléments: Résumé, Introduction, Informations générales, Programme d'action et Plan de suivi et d'évaluation.

Résumé

Le résumé ne devra pas dépasser une page, dans toutes les langues couramment utilisées par les principaux acteurs. Le résumé doit indiquer de manière claire et précise l'état de l'espèce, sa répartition, les priorités en termes de conservation et les menaces qui pèsent sur elle; il doit également mentionner l'historique du plan de gestion, son but, ses objectifs, les principales activités prévues ainsi que les parties prenantes au plan et ses avantages plus généraux.

1. Introduction

L'introduction devrait elle aussi ne pas dépasser une page et présenter brièvement l'espèce (répartition, état, habitats, principaux aspects de son écologie et menaces), le commerce dont elle fait l'objet, les facteurs qui limitent son rétablissement et les principaux intervenants. Elle doit aussi indiquer le but et les objectifs du plan assortis de calendriers d'exécution. L'intérêt du plan vis-à-vis de la biodiversité, ses avantages, les parties prenantes et les résultats escomptés pour l'espèce doivent également être mentionnés.

2. Informations générales

D'une grande importance, cette partie du plan décrit l'état des connaissances sur l'espèce et les travaux novateurs entrepris pour élargir ces connaissances. Elle servira de fondement au prochain programme d'action.

Des fiches d'informations sur [P. erithacus](#) et [P. timneh](#) ainsi que des renseignements actualisés sur leur état sont proposés sur le site www.birdlife.org, à la page intitulée "data zone". D'autres bases de données en ligne à l'image d'Ingenta (consultable à l'adresse www.ingenta.com) sont également utiles pour obtenir des informations publiées. De même, le "[Parrot Researchers' Group](#)" (groupe de chercheurs sur les perroquets) tient à jour une bibliothèque en ligne contenant des documents spécialisés sur les perroquets.

2.1 Taxonomie

Les informations suivantes relatives à la taxonomie de l'espèce devront être indiquées: classe (*Aves*), ordre (*Psittaciformes*), famille (*Psittacidae*), genre (*Psittacus*), espèce (*erithacus* [perroquet jaco], *timneh* [perroquet de Timneh]). Le nom de l'espèce en anglais, en français et dans d'autres langues jugées appropriées en fonction des pays de l'aire de répartition devra également être précisé.

2.2 Répartition et état de la population

2.2.1 Répartition mondiale

L'information devra être présentée au niveau national par pays, comme indiqué ci-dessous (tableau 1). L'estimation de la population (nombre) et ses tendances (en hausse, stable ou en baisse) seront codées à l'aide du système de codes de qualité suivant (A = fiable, B = incomplète, C = faible, U = inconnue), tel qu'il est utilisé dans la "World Bird Database" (base de données mondiale sur les oiseaux) de BirdLife International. Les références pourront figurer sous la colonne "notes" mais seront normalement indiquées dans le tableau 2.

Tableau 1: Population mondiale, répartition et tendances

Pays	Population (assortie d'un code de qualité)	Répartition	Tendance démographique (assortie d'un code de qualité)	Occurrence saisonnière	Notes
1					
2					
3					
.					
.					
Total	Individus				

2.2.2 Evaluation de l'espèce

Les connaissances actuelles sur les espèces découlant de recherches antérieures seront résumées sous cette section, de même que les nouveaux travaux de recherche entrepris pour évaluer la répartition de l'espèce au niveau national et l'état de sa population. Les méthodes utilisées seront décrites de façon suffisamment détaillée, y compris les travaux officiels sur le terrain et les entretiens visant à évaluer la l'occurrence de l'espèce. Les entretiens et les autres méthodes employées pour enquêter sur le commerce de l'espèce peuvent être décrits sous ce point mais les résultats devront être présentés dans la section *Menaces et menaces potentielles* ci-dessous.

Une description de l'habitat potentiel de l'espèce à l'intérieur du pays devra être donnée, accompagnée d'une carte et en précisant les besoins de l'espèce en matière d'habitat, car ces indications auront une influence sur les estimations de population. Suite à la présentation des résultats des travaux d'inventaire, une estimation de la population au niveau national pourra être proposée. Toute estimation devra être accompagnée d'une description détaillée de la façon dont elle a été établie et d'une discussion approfondie sur les incertitudes inhérentes au chiffre avancé. En cas de données disponibles insuffisantes pour permettre une estimation de la population, des recommandations détaillées quant aux travaux supplémentaires nécessaires pour y parvenir devront être formulées.

A ce stade, les informations disponibles sur la répartition et l'état de la population à l'échelle sous-nationale (région/site) devront être présentées (voir tableau 2). Les sites connus et potentiels seront indiqués comme c = connu et p = potentiel dans la colonne *Nombre de sites*.

Tableau 2: Répartition locale de l'espèce

Pays*	Région /Province	Aire (n° de ZICO le cas échéant)	Statut AP	Nombre de sites	Nombre de couples (le cas échéant)	Références	Notes

*pour les plans régionaux uniquement

Si l'estimation de la population est considérée comme suffisamment importante, un quota de prélèvement durable pourra être proposé, assorti d'une description détaillée de la façon dont ce chiffre a été calculé. Il convient d'appliquer le principe de précaution dans tout calcul de quota de prélèvement durable. Il est recommandé d'utiliser à cet effet les analyses de viabilité des populations (voir White, 2000), en s'appuyant sur des logiciels de calcul statistique comme RAMAS (<http://www.ramas.com/>) Vortex (<http://www.vortex10.org/Vortex10.aspx>) ou R (<http://www.r-project.org/>).

White, G. C. (2000) Population viability analysis: data requirements and essential analyses. Pp. 288-331 in L. Boitani and T. K. Fuller, eds. Research techniques in animal ecology.

2.3 Législation, statut de protection et lutte contre la fraude

Les législations nationales ainsi que les conventions internationales de conservation ratifiées par les Etats de l'aire de répartition de l'espèce doivent être récapitulées dans un tableau (tableau 3).

Il convient de présenter un résumé de toute législation relative à la protection, la capture, la détention et l'exportation de spécimens de l'espèce, ainsi que de toute législation CITES. Ces textes porteront notamment sur les restrictions liées à la saisonnalité, les lieux et les méthodes de capture, l'âge des oiseaux capturés, les taxes sur les exportations d'oiseaux et l'octroi de licences à des négociants.

Une brève analyse de la façon dont la législation en vigueur répond aux exigences de protection et de gestion de l'espèce, de son mode d'application, des organismes responsables de son application et du niveau d'application de ses différentes sections devra être réalisée. Cette opération permettra de mettre au jour les lacunes au niveau des dispositions législatives et de leur mise en œuvre, notamment en matière de respect et de lutte contre la fraude. Des projets visant à combler ces lacunes pourront être présentés dans la section *Programme d'action*.

Tableau 3: Législations nationales et conventions internationales relatives à la conservation pertinentes pour l'espèce

Pays	Législation nationale	CITES	CDB	MAB	CA	CPM	Autre

CITES = Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction; CDB = Convention sur la diversité biologique; MAB = programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère; CA = Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles; CPM = Convention du patrimoine mondial

2.4 Liens avec d'autres plans d'action par espèces et stratégies en faveur de la biodiversité

Toutes les stratégies existantes en faveur de la biodiversité, comme les Stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité (SPANB), les Plans d'action nationaux pour l'environnement (PANE), les Stratégies nationales pour la conservation des zones importantes pour la conservation des oiseaux, les Plans d'action pour la conservation de sites ainsi que d'autres plans d'action par espèces devront être mentionnés. Le plan pour la gestion de l'espèce spécifiquement préparé au niveau national devra tirer parti des possibilités offertes par les stratégies en vigueur afin d'éviter tout chevauchement d'activité.

2.5 Biologie et écologie

Résumer sous cette section les informations disponibles sur la biologie et l'écologie de l'espèce accompagnées de références. Mentionner également d'autres aspects de la biologie et de l'écologie de l'espèce encore inconnus mais jugés utiles.

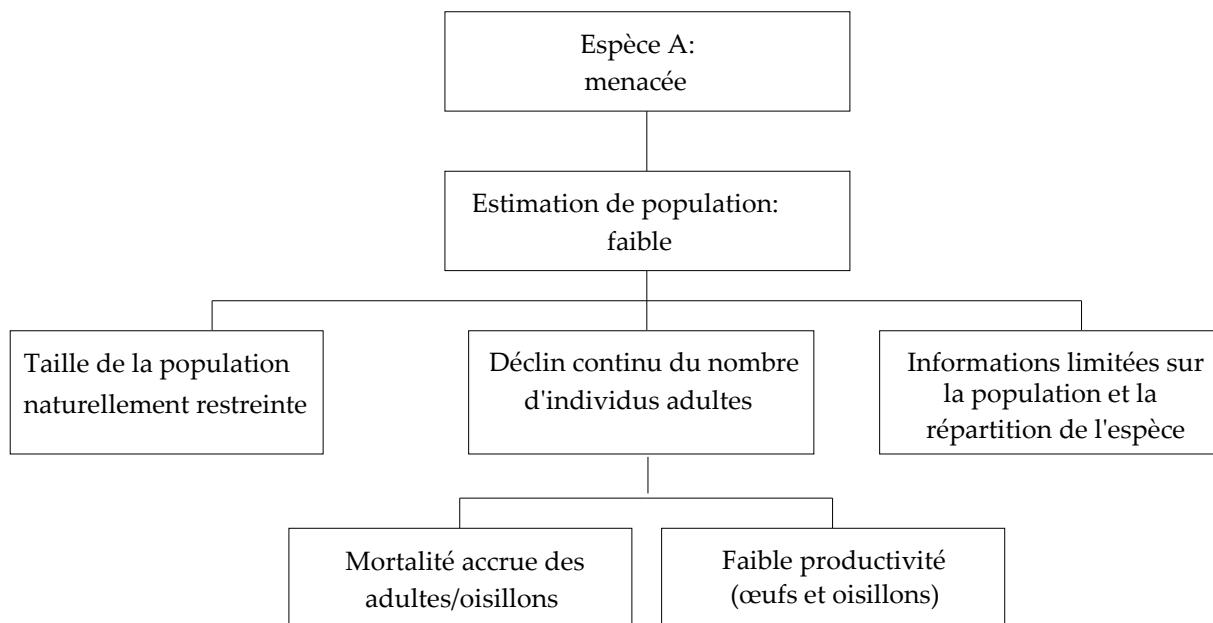
2.6 Menaces et menaces potentielles

Le perroquet jaco et le perroquet de Timneh sont tous les deux classés Vulnérables sur le site www.birdlife.org, un classement établi à partir de critères précis comme la taille estimée de la population. Une analyse détaillée des menaces qui pèsent directement ou indirectement sur l'espèce, dans chaque pays, servira de fondement à la planification de mesures appropriées. Il est important d'étudier toutes les menaces et menaces potentielles qui pèsent sur l'espèce, et pas seulement le piégeage pour le commerce, afin de s'assurer que le programme d'action qui en résultera prenne en compte l'ensemble des facteurs qui influent sur la situation de l'espèce. Par exemple, la principale menace ayant éventuellement entraîné un déclin important de la population de perroquets de Timneh dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest (le piégeage non durable à des fins commerciales) peut être différente des menaces qui empêchent actuellement le rétablissement de l'espèce. Dans le cas où les menaces auraient jusqu'à présent

fait l'objet d'une évaluation lacunaire, une analyse des menaces peut permettre de jauger le poids relatif des différents facteurs participant au déclin de l'espèce.

Tout d'abord, il convient de définir le niveau de gravité de la menace qui pèse sur l'espèce, à savoir faible (◆), moyen (◆◆), élevé (◆◆◆), très élevé (◆◆◆◆) ou inconnu (?). Ce niveau peut varier d'un pays à un autre à l'intérieur de l'aire de répartition.

La méthode de l'arbre à problèmes permet une analyse systématique et approfondie des menaces qui pèsent sur l'espèce en remontant jusqu'à leurs causes profondes. Le schéma ci-dessous donne une illustration générale de la réalisation d'un arbre à problèmes.



Une fois la base de l'arbre établie, les principaux facteurs responsables de l'augmentation du taux de mortalité chez les adultes et les jeunes oiseaux, et de la diminution de la productivité, sont proposés. Une fois ces éléments acceptés, chaque branche de l'arbre à problèmes est analysée séparément, jusqu'à ce que la cause profonde de chacun de ces facteurs ait été définie. Il pourra par exemple s'agir de facteurs socio-économiques. Une fois toutes les menaces identifiées, chacune d'entre elles fait l'objet d'une classification selon son niveau de gravité: très élevé (◆◆◆◆), élevé (◆◆◆), moyen (◆◆), faible (◆) ou inconnu (?), en fonction de son rôle estimé dans le déclin de l'espèce. Ce procédé garantit la réalisation d'une analyse approfondie quant aux causes du déclin d'une espèce et permet d'étayer l'élaboration d'un programme efficace pour remédier aux problèmes rencontrés par l'espèce.

2.6.1 Le commerce et son impact sur les populations sauvages

Dans le cas où il aura été établi que le commerce (y compris le piégeage pour le commerce national et international, la mortalité qui en découle et la chasse pour certaines parties de l'animal) fait actuellement partie des principales causes du déclin d'une population, une analyse détaillée de cette menace devra être présentée, y compris les derniers résultats des entretiens réalisés. Cette analyse devra comprendre un descriptif de la filière commerciale et des différents types de commerce établi sur la base des meilleures informations disponibles (commerce

national et international, d'animaux vivants, légal et illégal, de parties pour la médecine traditionnelle). Elle devra également traiter de l'importance de ce commerce sur le plan économique pour les différentes parties prenantes, décrire les méthodes de capture, donner une estimation de la mortalité aux différents stades de la filière commerciale et indiquer le niveau d'exploitation de l'espèce, et tenir compte à la fois du commerce déclaré à la CITES et du commerce illégal non déclaré.

2.7 Etude des parties prenantes

Les parties prenantes sont des individus ou groupes d'individus qui ont un effet direct ou indirect, positif ou négatif, sur la situation de l'espèce, ou qui sont concernés par l'évolution de l'espèce, sa conservation ou son commerce. Les groupes de parties prenantes comprennent notamment: les groupes d'intérêt se consacrant à telle ou telle espèce, les négociants et les chasseurs, les donateurs, les médias, les services de l'éducation, les conventions internationales, les collectivités locales, les ONG, les entreprises de tourisme et organisateurs de safaris, les ministres et personnalités, les experts scientifiques et les ministères.

L'étude des parties prenantes consiste à définir quels liens entretiennent des individus et groupes d'individus avec une espèce. Cette évaluation est réalisée en tenant compte de l'intérêt des individus en question, de leurs activités, de l'incidence (positive ou négative) de leurs activités sur l'espèce, de la portée de cette incidence (faible (◆), moyenne (◆◆), élevée (◆◆◆) ou très élevée (◆◆◆◆)) et des mesures proposées (tableau 4).

Tableau 4: Etude des parties prenantes

Pays	Parties prenantes	Intérêt/mission	Activités	Incidence (positive ou négative)	Portée de l'incidence	Mesures proposées

Une étude approfondie des différentes parties prenantes permet d'obtenir un solide aperçu des groupes auxquels il est possible de faire appel, des connaissances qu'ont les parties prenantes les unes des autres et au sujet de l'espèce et des opportunités qui existent entre elles en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du plan.

2.8 Facteurs influant sur la mise en œuvre des plans de gestion

Cette section peut être considérée comme facultative: si l'on estime que les différentes menaces qui pèsent sur l'espèce au niveau concerné (national ou régional/international) ont été correctement recensées et décrites sous la section *Menaces et menaces potentielles*, elle peut être omise.

Outre la nécessité d'intégrer le plan de gestion en cours d'élaboration dans les plans et stratégies en faveur de la biodiversité en vigueur, il est important d'étudier les risques et les opportunités touchant à la mise en œuvre dudit plan de gestion. Les rubriques suivantes peuvent servir de cadre à cette évaluation:

- **Incidences économiques:** Quelle est la valeur monétaire de l'espèce et comment peut-elle avoir une influence sur la mise en œuvre du plan de gestion?

- **Effets socioculturels et attitudes culturelles:** L'espèce est-elle l'objet d'un attachement culturel au niveau local qui peut accroître son exploitation ou sa protection?
- **Mesures de conservation et de gestion en vigueur:** Existe-t-il des projets en cours d'exécution susceptibles de bénéficier directement ou indirectement à l'espèce ou de contribuer à une meilleure gestion? Quels sont les avantages et les inconvénients de ces projets?
- **Structures administratives/politiques:** Le plan en cours d'élaboration ne modifiera pas les structures administratives/politiques en place. Il est donc essentiel que les activités prévues au titre de ce plan s'intègrent dans les cadres institutionnels existants, y compris en ce qui concerne les organismes qui, au bout du compte, seront responsables de sa mise en œuvre.
- **Biologie de l'espèce:** Quel est l'état des connaissances sur la biologie de l'espèce? A-t-elle des besoins spécifiques en matière de reproduction et quelles sont les conditions à remplir pour l'élevage en captivité? Quelle est sa durée de vie? L'état des connaissances en la matière et dans d'autres domaines similaires peut avoir une incidence sur la mise en œuvre du plan de gestion. De même, des connaissances lacunaires peuvent entraver sa réussite.
- **Compétences et intérêt au niveau local:** Existe-t-il des experts au niveau local, à savoir des personnes spécialistes de l'espèce et intéressées par sa conservation? (Il ne doit pas nécessairement s'agir de scientifiques.)
- **Intérêt de l'espèce auprès du grand public:** L'espèce est-elle appréciée? Est-ce qu'elle intéresse le grand public, les politiciens, etc.?
- **Ressources:** Existe-t-il des possibilités en termes de ressources (humaines/financières) en faveur de la mise en œuvre du plan?

Tous ces facteurs auront une incidence sur l'efficacité de la mise en œuvre du plan de gestion. Il est possible de faire la synthèse des risques et des possibilités liés à chacun de ces facteurs selon le modèle proposé dans le tableau 5.1. Un récapitulatif des mesures de conservation et de gestion en vigueur peut également être proposé conformément au tableau 5.2 sous forme de projets en cours.

Tableau 5.1 Facteurs influant sur la mise en œuvre du plan de gestion

	Risques	Possibilités
Incidences économiques		
Effets socioculturels		
Structures administratives/politiques		
Biologie de l'espèce		
Compétences et intérêt au niveau local		
Intérêt vis-à-vis de l'espèce		
Ressources		

Tableau 5.2 Mesures de conservation et de gestion en vigueur

Projet	Avantages	Inconvénients

3. Programme d'action

Cette section du plan est essentielle car elle indique les mesures à prendre, à savoir la vision, le but, les objectifs et les projets ou actions envisagés. Le but, les objectifs et les projets ou actions envisagés découlent des menaces recensées.

Des exemples de projets précédemment proposés pour la conservation de ces espèces peuvent être consultés dans les rapports suivants:

Clemmons, JR (2003). Status survey of the African Grey Parrot (*Psittacus erithacus timneh*) and development of a management program in Guinea and Guinea Bissau. Unpublished report to the CITES Secretariat, Geneva, Switzerland.

Fotso, R (1998). Survey status of the distribution and utilization of the Grey Parrot (*Psittacus erithacus*) in Cameroon. Unpublished report to the CITES secretariat, Geneva, Switzerland.

McGowan, P (2001). Status, management and conservation of the African Grey Parrot, (*Psittacus erithacus*) in Nigeria. Unpublished report to the CITES secretariat, Geneva, Switzerland.

Tamungang, S & Cheke, R (2012). Population Status and Management Plan of the African Grey Parrot in Cameroon. Unpublished report to the CITES secretariat, Geneva, Switzerland.

van der Heijden, A (2003). Management of the trade in Parrots from West and Central Africa. Unpublished report to the CITES secretariat, Geneva, Switzerland.

Une liste de projets potentiels a été rédigée par les participants à l'atelier régional qui s'est tenu au Libéria en septembre 2012 dans le cadre du projet intitulé *Renforcement des capacités en vue du contrôle et de la réglementation du commerce international du perroquet gris*. Cette liste est disponible à l'adresse [AGP Workspace](#).

Le cas échéant, il conviendra d'utiliser les informations à jour, les critères de la Liste rouge de l'UICN, la Liste rouge de l'UICN et la base de données mondiale sur les oiseaux de BirdLife International pour que l'ensemble du texte soit rédigé selon une terminologie uniforme.

3.1 Vision

La vision s'entend de l'évolution à long terme voulue, souhaitée ou envisagée en ce qui concerne l'état de l'espèce, et le commerce dont elle fait l'objet, pour les pays exportateurs. Le plan de gestion contribue à la réalisation de cette vision, d'une durée généralement plus longue que celle du plan. La vision pour une espèce menacée peut consister à la retirer de la liste des espèces menacées ou à améliorer son statut de protection. En ce qui concerne le commerce d'une espèce, il peut s'agir de mettre en place un commerce manifestement durable.

3.2 But

Cette section décrit l'objet du plan sur une période de 3 à 5 ans et contribue à la réalisation d'une seule partie de la vision. Le but du plan doit être spécifique, mesurable, réalisable, réaliste et circonscrit dans le temps. Cette finalité doit être assortie d'un ensemble d'indicateurs, lesquels peuvent être définis en se posant la question suivante: "Par quels moyens vais-je pouvoir indiquer (montrer) à quelqu'un que la finalité du plan a été atteinte?". Chaque indicateur devra lui aussi répondre aux cinq critères ci-dessus. Le but pourra être différent selon qu'il s'agira d'un plan national ou international. Le plan national devra se rapporter et

contribuer à la réalisation du but du plan international. Le but du plan devra quant à lui contribuer à la réalisation de la vision de ce même plan.

3.3 Objectifs

Les objectifs permettent de décrire dans ses moindres détails la finalité du plan de gestion. La réalisation de tous les objectifs sera le signe que le but du plan de gestion a été atteint. Les objectifs doivent eux aussi répondre aux cinq critères ci-dessus énoncés. Un objectif ne doit pas être présenté comme une activité mais comme quelque chose qui a déjà été réalisé. Chaque objectif doit être assorti d'un ensemble d'indicateurs, lesquels peuvent être définis en se posant la question suivante: "Par quels moyens vais-je pouvoir indiquer (montrer) à quelqu'un que l'objectif recherché a été atteint?". Chaque indicateur devra lui aussi répondre aux cinq critères ci-dessus énoncés. Les objectifs devront être classés par ordre de priorité en fonction de leur contribution à la conservation et à la gestion de l'espèce. Le barème suivant pourra être utilisé pour établir cet ordre de priorité: faible (◆), moyen (◆◆), élevé (◆◆◆), très élevé (◆◆◆◆).

Une justification de la vision, du but et des objectifs du plan devra être fournie. Le tableau 6 illustre la façon dont la description, la justification et les indicateurs relatifs à la vision, au but et aux objectifs peuvent être résumés.

Tableau 6 : Vision, but et objectifs: justification et indicateurs

<i>Vision (sur 10 ans)</i>	<i>Description et justification</i>	<i>Indicateurs</i>
<i>But (sur 5 ans)</i>	<i>Description et justification</i>	<i>Indicateurs</i>
<i>Objectifs</i>	<i>Priorité (1-faible à 4-très élevée), Description et justification</i>	<i>Indicateurs</i>

3.4 Projets/activités

Les projets décrivent les objectifs dans leurs moindres détails. Globalement, le concept de projet s'entend de ce qui doit être entrepris et comprend une série d'activités. La réalisation de tous les projets énumérés pour un objectif donné signifiera que l'objectif a été atteint. Tout comme la vision, le but et les objectifs, tout projet doit être spécifique, mesurable, réalisable, réaliste et circonscrit dans le temps.

Pour évaluer si les projets ou activités ont été rigoureusement définis, ils seront classés sous les rubriques suivantes: politique et législation, espèce et habitat, suivi de la population et recherche, suivi et gestion du commerce, sensibilisation et formation du public et participation des communautés. Un examen devra être réalisé pour s'assurer que le calendrier des différents projets ou activités a été correctement établi et qu'aucun projet ou activité (étapes du processus) ne fait défaut.

3.5 Tableau de projets

Ce tableau dresse un récapitulatif des projets ou activités. Il fournit des informations sur le niveau de priorité de chaque projet ou activité vis-à-vis de la conservation et de la gestion de

l'espèce, sur les pays où des projets particuliers sont hautement prioritaires, sur les organismes chargés de leur réalisation ainsi que sur les coûts, les délais, les indicateurs retenus et les risques et possibilités. Le tableau 7 donne un exemple de tableau de projets.

- **Projet:** Chaque projet est numéroté à l'aide de deux chiffres. Le premier chiffre indique l'objectif auquel il se rapporte et le deuxième indique sa position dans la liste de projets prévus au titre de cet objectif. Le projet 3.4, par exemple, correspond au 4^{ème} projet inscrit sur la liste de projets relevant de l'objectif 3. Dans le tableau de projets, les projets ou activités sont répertoriés sous les rubriques: *politique et législation, espèce et habitat, suivi de la population et recherche, suivi et gestion du commerce, sensibilisation et formation du public et participation des communautés*. Par conséquent, les activités prévues au titre des différents projets peuvent figurer sous chacune de ces rubriques - voir le tableau 7.
- **Pays:** Cette rubrique permet d'indiquer à quel(s) pays de l'aire de répartition de l'espèce le projet se rapporte. Certains projets ou activités peuvent uniquement s'appliquer à une partie de l'ensemble de l'aire de répartition d'une espèce.
- **Priorité:** Cette rubrique indique le niveau d'importance du projet vis-à-vis de la conservation et de la gestion de l'espèce. Les projets peuvent être classés par ordre de priorité selon le barème suivant: faible (◆), moyen (◆◆), élevé (◆◆◆) ou très élevé (◆◆◆◆).
- Les **organismes responsables** de la mise en œuvre du projet doivent être indiqués. Il est important de préciser lequel d'entre eux sera le chef de file.
- **Coût:** Le coût approximatif de chaque projet doit être indiqué de la manière suivante: ◆ pour les projets d'un montant < 10 000 USD, ◆◆ pour la tranche 10 000 – 50 000 USD et ◆◆◆ pour les projets d'un montant > 50 000 USD.
- **Délais:** Ils permettent d'indiquer la durée du projet/de l'activité et ses dates de début et de fin prévues.
- Les **indicateurs** indiquent par quels moyens vous indiquerez (montrerez) à quelqu'un que le projet/l'activité a été réalisé(e).
- Les **risques et possibilités** propres à chaque projet doivent être décrits et faire l'objet d'un suivi. Il peut être nécessaire d'inclure des projets/activités destinés à remédier à un problème posé par un risque ou à tirer parti d'une opportunité.

Tableau 7: Tableau de projets

Projet	Pays	Priorité	Organismes responsables	Coût	Délai	Indicateurs	Risques et possibilités
A) Politique et législation							
1.1 Nom du projet	Liste des pays classés selon l'ordre de priorité ◆◆◆ et ◆◆◆◆	Classement ◆ à ◆◆◆◆,?	Globalement pour un plan international, précisément pour un plan national	◆ à ◆◆◆	Durée, date de démarrage		
1.2 Nom du projet							
3.4 Nom du projet							
B) Espèce et habitat							
1.5 Nom du projet							
C) Suivi de la population et recherche							
D) Sensibilisation et formation du public							

E) Participation des communautés								
Etc.								

4. Plan de suivi et d'évaluation

Le plan de suivi et d'évaluation permet de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des projets/activités, des objectifs et du but du plan de gestion. Ce plan est établi en ajoutant deux colonnes au tableau de projets, la première pour consigner la date d'achèvement (DA) des projets/activités et la seconde pour indiquer des remarques supplémentaires. Ce tableau de suivi et d'évaluation remanié est remis aux coordinateurs nationaux chargés de l'espèce afin qu'ils le complètent. Une fois complétés, les tableaux de projets remis par chacun des pays sont rassemblés pour former un seul tableau de suivi et d'évaluation, ce qui fournit des informations sur les progrès réalisés en faveur de l'espèce dans l'ensemble de son aire de répartition.

Tableau 8: Tableau de suivi et d'évaluation

Projet	Pays	Priorité	Organismes responsables	Coût	Délais	DA	Indicateurs atteints	Risques et possibilités	Remarques
A) Politique et législation									
1.1 Nom du projet	Liste des pays classés selon l'ordre de priorité ◆◆◆ et ◆◆◆◆	Classement ◆ à ◆◆◆◆, ?	Globalement pour un plan international, précisément pour un plan national	USD	Date de démarrage				
1.2 Nom du projet									
3.4 Nom du projet									
B) Espèce et habitat									
1.5 Nom du projet									
C) Suivi de la populations et recherche									
D) Suivi et gestion du commerce									
E) Sensibilisation et formation du public									
Etc.									

DA = date d'achèvement

Format provisoire des plans de gestion du perroquet gris et du perroquet de Timneh

Présentation:

- *Ni trop simple ni trop originale (élément variable d'un pays à l'autre)*
- *Langage approprié, résumé également en anglais*

A) Couverture

- Logos
- Image de l'espèce
- Date
- Titre
- Sous-titre
- Emblème national¹

B) Contreplat

- Auteurs
- Contributeurs
- Groupe d'intérêt
- Remerciements
- Citation
- Remerciements à la population locale, le cas échéant

Avant-propos

- Responsable du gouvernement, chef d'Etat ou membre de la royauté
- Défenseur de l'environnement de renommée internationale

Table de matières

- Claire et sur une seule page

Acronymes

Définitions

- Qu'est-ce qu'un plan de gestion par espèce?
- Pourquoi ce plan?
- Portée géographique
- Présenter l'historique et les objectifs du plan de gestion par espèce
- Relier le plan de gestion national au plan de gestion international

Résumé

- *Inférieur à une page*
- *En plusieurs langues, le cas échéant*
 - état
 - répartition
 - priorité en termes de conservation
 - menaces
 - but, objectifs et principales activités
 - historique du plan et parties prenantes
 - avantages plus généraux

¹ Pour les plans nationaux uniquement

1 Introduction

- *inférieure à une page*
 - présenter l'espèce (répartition, état, menaces)
 - présenter le commerce (histoire, état actuel)
 - présenter les facteurs qui entravent le rétablissement de l'espèce
 - présenter les principales parties prenantes
 - justification en matière de biodiversité, avantages du plan et résultats escomptés pour l'espèce et les communautés
 - but et objectifs assortis d'un calendrier

2 Informations générales

- taxonomie
- répartition et état de la population
 - au niveau mondial: synthèse des connaissances actuelles (sous forme de tableau récapitulatif)
 - évaluation nationale
 - synthèse des connaissances actuelles
 - approche et méthodes
 - méthodes d'enquête
 - entretiens
 - habitat potentiel en regard des besoins de l'espèce
 - carte
 - résultats
 - estimations de population (si possible) avec incertitudes y afférentes
 - répartition locale de l'espèce (sous forme de tableau récapitulatif)
 - recommandation de quota de prélèvement durable (si possible), réflexions connexes
- Législation, statut de protection et lutte contre la fraude
 - législation nationale (dans un tableau, pays par pays)
 - législation internationale (dans un tableau)
 - législation relative à la protection, à la capture et à l'exportation de spécimens de l'espèce et législation relative à la CITES
 - examen de la législation, de son application et des lacunes
- Liens avec les plans d'action par espèce et les stratégies en faveur de la biodiversité
- Biologie et écologie
 - ne mentionner que les informations pertinentes
 - bibliographie contenant toutes les références
- Menaces et menaces potentielles
 - bref descriptif de chaque menace
 - dresser une liste de mots clés pour assurer une cohérence terminologique entre les plans
 - relier les menaces à l'écologie et la biologie de l'espèce
 - essayer systématiquement de quantifier les menaces
 - classer les menaces
 - état actuel des connaissances sur les autres menaces
 - analyse de lacunes
 - résumer l'ensemble sous forme d'arbre à problèmes; commencer par l'état de conservation et classer les causes directes par ordre de priorité (◆◆◆◆: très élevé ◆◆◆: élevé, ◆◆: moyen, ◆: faible, ?: inconnu)

- Commerce et impact du commerce sur les populations sauvages
 - filière commerciale et types de commerce
 - importance économique du commerce
 - méthodes de piégeage
 - mortalité
 - niveau d'exploitation
- Etude des parties prenantes
 - *tableau récapitulatif*
- Facteurs influant sur la réussite de la mise en œuvre des plans de gestion
 - incidences économiques
 - effets socioculturels
 - forces et faiblesses des mesures actuelles de conservation et de gestion
 - structures administratives/politiques
 - biologie de l'espèce (p. ex. l'espèce se reproduit-elle en captivité, a-t-elle des besoins spécifiques, quelle est sa durée de vie?)
 - compétences et intérêt au niveau local
 - intérêt vis-à-vis de l'espèce
 - ressources

3 Programme d'action

- But, objectifs et projets élaborés à partir de l'arbre à problèmes
 - **Vision**
 - vision à long terme pour l'état de l'espèce et pour le commerce dont elle fait l'objet
 - indicateurs spécifiques, précis et mesurables
 - calendrier
 - ajouter un bref texte explicatif
 - **But**
 - but du plan de gestion de l'espèce
 - indicateurs précis et mesurables/ clairs
 - calendrier
 - les objectifs peuvent varier selon qu'il s'agit d'un plan national ou d'un plan international, mais tout plan national contribue et se rapporte au plan international
 - le cas échéant, utiliser les critères UICN, la Liste rouge de l'UICN et la base de données mondiale sur les oiseaux de BirdLife International
 - ajouter un bref texte explicatif
 - **Objectifs**
 - objectifs stratégiques
 - indicateurs spécifiques, précis et mesurables
 - utiliser de grandes rubriques
 - classer les objectifs par ordre de priorité (de ♦ à ♦♦♦♦,?)
 - ajouter un bref texte explicatif pour chaque objectif (inclure un résumé des activités)
 - **Projets**
 - tableau accompagné d'un bref descriptif pour chaque projet
 - systématiquement indiquer les avantages du projet pour les populations locales
 - numéroter chaque projet selon les objectifs qui s'y rapportent
 - classer les projets sous les rubriques suivantes:
 - politique et législation
 - espèce et habitat
 - suivi de la population et recherche

p. ex.: données démographiques de base et estimations, programme de suivi de l'espèce

- suivi et gestion du commerce

p. ex.: programme de suivi du commerce

- sensibilisation et formation du public

- participation des communautés

p. ex.: code de conduite des chasseurs et des négociants

- plan de suivi et d'évaluation

Remerciements

Bibliographie

Annexes

- Liste des pages Web pertinentes
- Extrait de l'ouvrage "Threatened birds of the world"
- Liste des aires protégées et ZICO où l'espèce est présente
- Zones occupées par l'espèce où il est le plus urgent d'agir
- Liste de contacts (parties prenantes, groupes d'intérêt liés à l'espèce, autres)

Chapitre 5 : Note de synthèse sur la chaîne du commerce et les contrôles relatifs au perroquet gris dans les provinces d'Orientale et du Maniema, République démocratique du Congo

Contexte

En République démocratique du Congo (RDC), sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce (estimée à plus de 125 millions de km²), l'exploitation du perroquet gris aux fins du commerce international et national remonte à plusieurs décennies, voire au début de la période coloniale il y a un siècle en arrière.

On ne dispose de données sur les exportations que depuis 1975 (CITES) mais elles sont inégales. Les informations en provenance d'un pays de transit, l'Afrique du Sud, révèlent un commerce illégal de grande envergure à partir de plusieurs pays d'Afrique, dont la RDC (Mulliken 1995).

Il n'existe que peu de données actuelles et, dans le cas de la RDC, les transactions ou le suivi du commerce n'ont fait l'objet d'aucun rapport ces dernières années. Or, il est urgent de remédier à cette situation car on estime que le commerce est en grande partie non contrôlé et qu'il y a de fortes chances que les populations de perroquets gris de RDC fassent l'objet d'une surexploitation.

Les informations et données présentées ci-après contribuent à une évaluation du commerce à l'échelle du continent africain. Notre objectif dans le cadre du présent rapport est de proposer des solutions pour assurer le suivi du commerce de perroquets gris en RDC et de fournir une première série de données sur les captures et le commerce de spécimens sur des sites d'échantillonnage précis.

Nous avons notamment pour objectifs particuliers de:

1. Définir la chaîne du commerce depuis le prélèvement jusqu'à l'exportation des spécimens.
2. Fournir des données sur le nombre d'oiseaux prélevés et sur leur mortalité et donner une première estimation de l'incidence de ces prélèvements sur les populations sauvages.
3. Prendre contact avec les services administratifs et d'autres autorités chargées du contrôle du commerce et établir de quelle façon le commerce est contrôlé et réglementé.

Nous avons concentré notre étude sur les provinces d'Orientale et du Maniema, et plus particulièrement sur les capitales de ces deux provinces, à savoir la plaque tournante que constitue la ville de Kisangani sur le plan commercial et, en second lieu, la ville de Kindu. Ces deux provinces représentent une très grande partie de l'aire de répartition du perroquet gris et sont actuellement le théâtre de l'essentiel des prélèvements. Kisangani est aussi l'un des principaux points de départ des perroquets gris à partir de l'Est de la RDC. Nous avons pu nous appuyer sur plusieurs contacts au sein de ces provinces, ce qui a facilité notre étude.

Méthodes

Les données en vue de la réalisation de la présente étude ont été recueillies de juillet à septembre 2013.

Nous avons recensé un certain nombre de chasseurs, de négociants locaux et d'entreprises de transport aérien s'occupant du transfert des oiseaux vers Kinshasa ainsi que d'agents responsables du contrôle du commerce et du prélèvement des perroquets.

Nous avons mené des entretiens, réalisé des observations sur les sites de prélèvement et pu consulter les journaux de bord de chasseurs, de marchands et de transporteurs qui ont bien voulu coopérer avec nous et nous permettre de suivre le commerce.

Nous ne disposons d'aucune information sur les exportations de perroquets gris à partir de Kinshasa. Nous avons essayé d'obtenir des informations sur les individus participant aux opérations d'exportation et/ou sur les transactions commerciales mais nous n'y sommes pas parvenus dans les délais dont nous disposions. Il semble qu'à ce niveau, certains acteurs préfèrent rester dans l'anonymat ou ne pas être contactés.

Le tableau 1 présente une synthèse des données recueillies.

La chaîne du commerce

La figure 1 décrit les différents maillons menant de la capture des spécimens à leur transport jusqu'à Kinshasa (ce que nous qualifions de "chaîne du commerce").

Au niveau des provinces, cette chaîne se compose de trois grands échelons, chacun faisant appel à différents acteurs: les chasseurs, les acheteurs au niveau local et les transporteurs aériens.

Plusieurs agents interviennent s'agissant de l'octroi d'autorisations et du prélèvement de taxes liées au commerce mais ils ne jouent qu'un rôle mineur en ce qui concerne la réglementation des prélèvements ou du transport des spécimens.

Les chasseurs de perroquets

Les chasseurs sont présents sur plusieurs sites et ont recours à différentes méthodes pour capturer les oiseaux. Actuellement, dans les provinces d'Orientale et du Maniema, les perroquets sont prélevés sur les lieux de rassemblement ou le long de voies et de couloirs migratoires qu'ils empruntent fréquemment et où on les trouve régulièrement.

De très nombreux perroquets sont capturés à l'aide de filets déposés dans des clairières où ils viennent se poser pour boire ou ingérer de la terre. Des oiseaux sont également prélevés en ville ou à d'autres endroits où on les rencontre régulièrement et des oisillons sont prélevés dans les nids.

Nous avons réalisé des observations dans deux clairières à perroquets. Dans l'une de ces clairières située dans le Maniena, nous avons rencontré en 2010 un groupe de chasseurs qui détenaient 90 spécimens en captivité. Ils avaient mis moins de deux semaines à les capturer.

Aux fins de la présente étude, nous avons observé quatre chasseurs urbains en train de capturer des perroquets gris le long de leurs voies de migration dans la ville de Kisangani et avons étudié les prélèvements d'oisillons sur un site de nidification communautaire.

Les chasseurs urbains prélevaient les oiseaux à l'aide de perches enduites de colle et disposées dans des palmiers à huile le long de la voie de migration. Ils attiraient les perroquets vers les perches à l'aide d'appeaux ou de leurres en bois.

Le tableau 2 présente une synthèse des résultats tirés des journaux de bord de quatre chasseurs coopératifs.

Les acheteurs locaux

Les acheteurs locaux interviennent dès que des exportateurs basés à Kinshasa leur versent une avance, laquelle peut s'élever à plusieurs milliers de dollars. Les exportateurs passent commande auprès des acheteurs locaux qui se rendent ensuite sur les lieux de prélèvement des oiseaux pour mobiliser des chasseurs et acheter les oiseaux capturés. (Nous n'avons pas été informés de l'existence d'autres acheteurs en dehors de ceux de Kinshasa mais il semblerait que des spécimens soient également exportés depuis la province du Kivu).

Les acheteurs locaux rassemblent les oiseaux à Kindu ou à Kisangani puis les expédient à partir de ces deux villes.

Nous nous sommes concentrés sur le marché de Kisangani. Nous avons recensé huit acheteurs, en avons contacté quatre et trois ont accepté de nous rencontrer. L'un d'entre eux nous a autorisés à l'accompagner sur le terrain où nous avons pu assister à des négociations portant sur l'achat d'oisillons auprès d'un chasseur local.

Le tableau 3 présente un résumé de nos entretiens avec les trois chasseurs ayant accepté de nous rencontrer.

Le transport de perroquets gris depuis Kisangani et Kindu

C'est essentiellement par voie aérienne que les spécimens de perroquets gris sont expédiés de Kindu et Kisangani.

A l'heure actuelle, la plupart des oiseaux quittent Kindu et Kisangani à bord d'appareils d'une seule entreprise de transport aérien, *Service Air*. D'autres moyens de transport (comme le bateau ou d'autres véhicules) ne semblent être utilisés que pour de petites quantités d'oiseaux. M. Amisi, responsable du fret de *Service Air* à Kisangani, a accepté de tenir un registre du nombre d'oiseaux expédiés et de leur taux de mortalité de juillet à septembre 2013.

Le tableau 4 présente un récapitulatif des informations recueillies.

Réglementation du commerce

Nous avons recensé au moins six textes de loi au niveau national ou provincial portant spécifiquement sur la protection des perroquets gris ou sur la réglementation du commerce de spécimens de cette espèce.

Dans la pratique, à l'heure actuelle, la chasse et le commerce du perroquet gris font l'objet d'une réglementation inefficace et, dans le meilleur des cas, d'un suivi insuffisant.

La plupart des chasseurs et des acheteurs agissent sans autorisation valable et se soucient guère des périodes de fermeture de la chasse. De fait, la plupart des envois effectués par Service Air à partir de Kisangani ont eu lieu pendant la période où la chasse est censée être interdite.

Le tableau 5 présente un résumé des entretiens menés auprès des autorités provinciales de Kisangani. Sur 20 permis signalés, 12 concernaient des oiseaux de compagnie détenus par des particuliers. Huit permis seulement se rapportaient à des prélèvements, et la plupart étaient caducs. Sur tous les acheteurs que nous avons interrogés, un seul était titulaire d'un permis et il était périmé.

Un fait nouveau récent, l'interdiction de la chasse et du commerce des perroquets dans le Maniema, laisse entendre qu'une réglementation serait possible au niveau provincial (voir encadré 1).

Au niveau local, sur les lieux de capture des perroquets, les autorités locales exercent le contrôle le plus direct sur les prélèvements et le commerce. Elles perçoivent des taxes (selon un barème non codifié à l'heure actuelle) et, dans certains cas, tentent d'imposer des périodes de fermeture de la chasse.

Aucune des personnes interrogées n'avait connaissance des quotas CITES relatifs aux exportations de perroquets gris et elles n'avaient que très peu de contacts, voire aucun, avec les autorités CITES nationales.

Mortalité

Selon les journaux de bord des chasseurs et de l'agent responsable du transport aérien, et d'après les entretiens réalisés auprès des acheteurs locaux, le taux de mortalité des perroquets gris est très élevé tout au long de la chaîne du commerce.

Les données peuvent être résumées de la façon suivante:

- Chasseurs: taux de mortalité moyen de 24% selon les quatre chasseurs urbains interrogés. Ce taux est plus élevé lorsque des oisillons sont prélevés ou lorsque les oiseaux sont transportés sur de longues distances.
- Acheteurs locaux: taux de mortalité compris entre 10 et 40% pendant la période où les oiseaux sont détenus par les acheteurs.

- Agent du transport aérien: taux de mortalité moyen de 10,2% (fourchette de 0 à 43%) sur 23 envois. Un envoi de huit perroquets gris se composait uniquement d'oiseaux morts.

On peut conclure de cet échantillon qu'au moins la moitié des oiseaux capturés mourront avant d'arriver sur leur lieu d'exportation à Kinshasa.

Conclusions et recommandations

A l'heure actuelle, le prélèvement et le commerce de perroquets gris semble dans sa quasi-totalité ne faire l'objet d'aucun contrôle en RDC. Il semble y avoir une disjonction quasi-totale entre le prélèvement et le transport des perroquets gris au niveau local et provincial et l'autorité CITES nationale.

Le taux de mortalité des perroquets gris est élevé et, sur la base des données pilotes recueillies, il est très probable que le quota d'exportation de 5000 spécimens soit très largement dépassé en RDC. Il ne fait guère de doute qu'un nombre d'oiseaux bien plus important est prélevé et meurt avant de quitter le pays.

Pour appuyer la réglementation du commerce, une approche ascendante sera plus appropriée, en partant des autorités locales qui ont compétence sur les lieux de prélèvement et en collaboration avec les autorités provinciales; il importe néanmoins de mettre en place une réglementation et un barème de taxes codifiés à un niveau donné.

Il conviendra de faire appel à des ONG locales et internationales pour aider au contrôle et au suivi du commerce.

La situation a très peu évolué depuis l'évaluation de l'état des populations et du commerce de perroquets gris en RDC menée en 1996 par Roger Fotso: le nombre de spécimens prélevés et exportés est toujours nettement supérieur aux quotas. La chaîne du commerce se caractérise toujours par une mortalité élevée et par des pratiques de chasse non contrôlées et non gérées (Fotso 1996).

Ces dernières 17 années, il semblerait néanmoins qu'une chose ait changé: le processus d'appauvrissement des populations les plus accessibles, dans l'Est du pays, s'est accéléré et le commerce se concentre désormais dans l'Est du pays où les populations restantes sont vulnérables.

En 1996, Fotso pensait que les populations de perroquets gris de RDC seraient capables de résister à l'exploitation. Il soulignait cependant que compte tenu de l'absence totale de contrôles et de la désorganisation du commerce, toute discussion sur d'éventuels quotas était hors de propos et dénuée de sens.

En tout état de cause, depuis cette date, l'exploitation des perroquets gris en RDC s'est poursuivie à l'identique.

Les résultats de notre étude rejoignent les observations de Fotso et tout comme lui, nous arrivons à la conclusion que toute fixation de quotas sera inutile si elle ne s'accompagne pas de la garantie qu'ils seront correctement appliqués et que le commerce et les prélèvements de perroquets gris feront l'objet d'un suivi efficace.

Références

Fotso, R. 1996. Examen du statut, étude de la distribution et de l'utilisation du perroquet gris (*Psittacus erythacus*) au Zaïre. Rapport non publié à l'intention du Secrétariat CITES.

Mulliken, Tersea. 1995. South Africa's trade in African Grey Parrots. Traffic Eastern and Southern Africa. Rapport non publié.

Auteurs

Auteur principal:

John A Hart, Directeur scientifique, Lukuru Foundation, Kinshasa, RDC.

Auteurs collaborateurs:

Robert Abani, SOS Nature, Kisangani

Leon Salumu, Lukuru Foundation, Kindu

Date du projet: 30 octobre 2013

Tableau 1. Recueil de données pour l'étude pilote sur le commerce du perroquet gris et sa réglementation en RDC

Elément	Lieu	Méthodes	Activités	Responsable de l'étude
Prélèvements	Kisangani	Journaux de bord des chasseurs	4 carnets, 14 jours	Robert Abani
		Entretiens	8 personnes	Robert Abani
		Observation directe	4 sites, 14 jours	Robert Abani
	Bamanga	Entretiens	3 personnes	Gilbert Paluku
	Bananguma	Entretiens	4 personnes	Robert Abani
Acheteurs locaux	Kisangani	Entretiens	3 personnes	Robert Abani
		Observation directe	1 transaction	Robert Abani
	Bananguma	Observation directe	1 transaction	Robert Abani
Transport	Kisangani	Journal de bord	1 agent d'Air Service, 60 jours	Robert Abani
	Kindu	Entretiens	1 personne	Leon Salumu
	Kinshasa	Observation directe	1 cas fortuit	John Hart
Exportations	Aucune étude à l'heure actuelle			
Réglementation	Kisangani	Entretiens	3 personnes	Robert Abani
	Bananguma	Observation directe	2 personnes	Robert Abani
	Kindu	Entretiens	Cabinet ministériel	Robert Abani

Tableau 2. Synthèse des données relatives aux prélèvements communiquées par quatre chasseurs urbains de perroquets gris à Kisangani, juillet-août 2013

Chasseur	Jours d'étude	Nombre d'oiseaux prélevés	Nombre d'oiseaux blessés	Nombre d'oiseaux morts	Taux de mortalité (en %)
Pimbo	18	33	8	10	30,3
Freddy	25	43	16	4	9,3
Norbert	18	42	4	4	9,5
Amolo	18	29	16	14	48,3
TOTAL	79	147	44	32	24,4

Tableau 3. Profil et résumé des activités de trois acheteurs locaux de perroquets gris à Kisangani, août 2013

Nom	Nombre d'années d'activité	Nombre de zones d'intervention	Relations avec les chasseurs	Relations avec les acheteurs	Taux de mortalité	Comportement vis-à-vis de la réglementation
Jean-Paul	10	12	<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 10 équipes, de 40 à 50 chasseurs Engagés en fonction des fonds disponibles Verse des avances, transport Accompagne les chasseurs sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> 8 acheteurs, Kinshasa Prélèvements prépayés 	Jusqu'à 40% Mortalité élevée chez les oisillons	Chasse toute l'année
Robert	29	10	<ul style="list-style-type: none"> De 10 à 12 chasseurs Engagés en fonction des fonds disponibles Verse des avances Accompagne les chasseurs sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> 2 acheteurs, Kinshasa Prélèvements prépayés 	De 20 à 30%	N'en tient pas compte
Bienvenu	27	5	<ul style="list-style-type: none"> De 10 à 20 chasseurs 	<ul style="list-style-type: none"> 1 acheteur, 	De 10 à 40%	Permis valide pour un seul

			<ul style="list-style-type: none"> • Engagés en fonction des fonds disponibles • Prévoit de la nourriture sur le terrain • Accompagne les chasseurs sur le terrain 	Kinshasa <ul style="list-style-type: none"> • Prélèvements prépayés 		envoi
--	--	--	---	---	--	-------

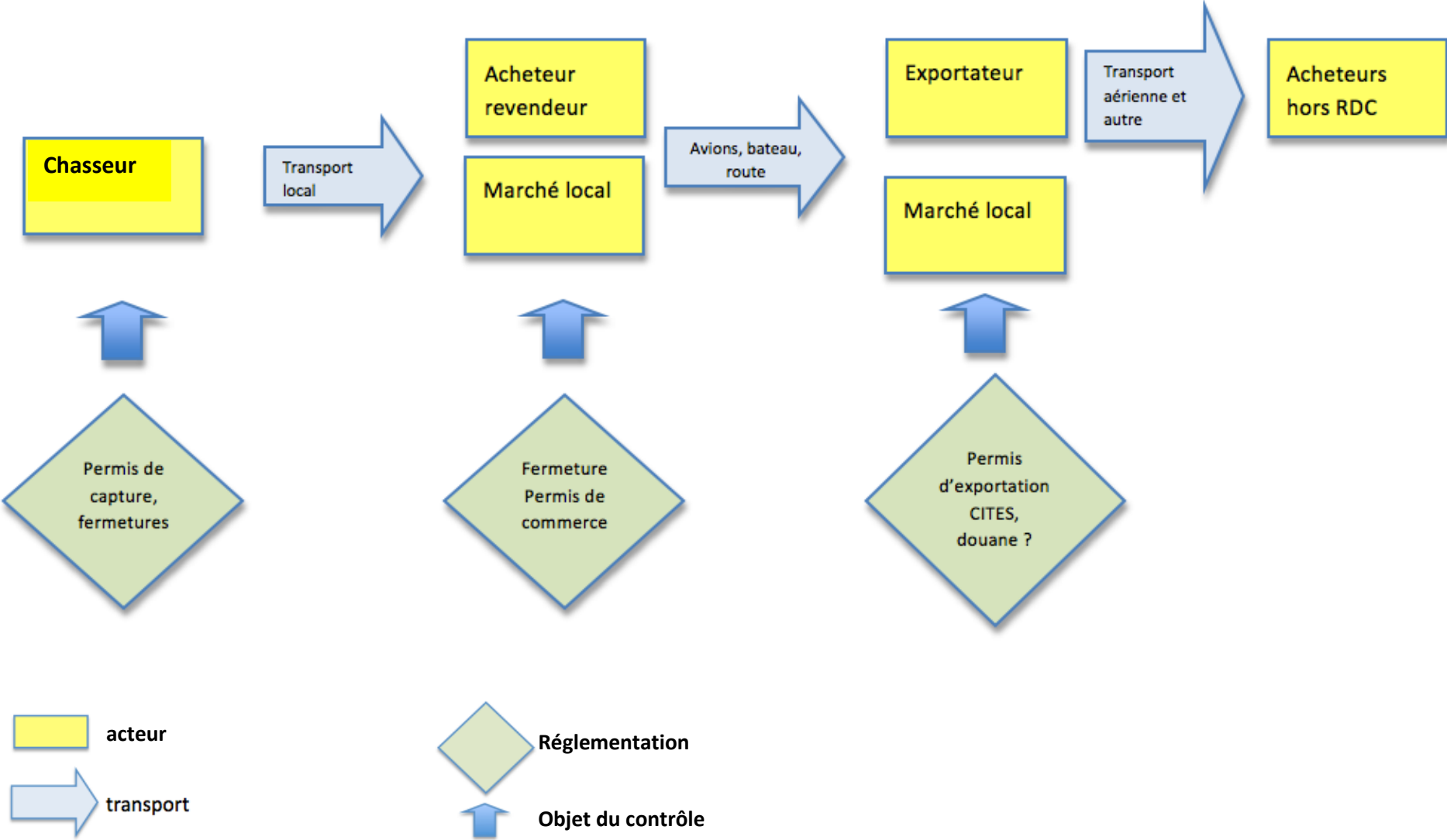
Tableau 4. Récapitulatif du journal de bord relatif aux envois de perroquets gris fourni par le responsable du fret de Service Air, une entreprise de fret aérien transportant des perroquets au départ de Kisangani

- Durée de l'étude: 63 jours, y compris pendant la période de fermeture de la chasse
- 37 envois, dont 25 en période de fermeture de la chasse
- 24 envois accompagnés de données chiffrées:
 - 1047 oiseaux
 - 44 oiseaux en moyenne par envoi (fourchette de 0 à 70 spécimens)
 - un envoi de 8 oiseaux morts
- Mortalité:
 - 245 oiseaux morts à l'intérieur des caisses au moment de l'envoi
 - Moyenne de 3,1 oiseaux morts par envoi
- 6 personnes à l'origine de 37 envois
 - 3 personnes identifiées et interrogées pendant l'étude. Trois personnes inconnues.
- 3 personnes mentionnées comme destinataires de 37 envois
- Origine de tous les envois connue:
 - Bunia (19), Kisangani (13), Ubundu (5)

Tableau 5. Résultats d'entretiens avec des administrateurs de Kisangani responsables de la réglementation des prélèvements et du commerce des perroquets gris

Bureau concerné	Type d'intervention	Permis
Coordinateur provincial de l'environnement	A autorisé des entretiens et une étude sur le terrain	Aucun
Chef du Bureau, Département de la conservation de la nature	A expliqué les opérations	Aucun permis à l'heure actuelle
Secrétaire, Coordination provinciale de l'environnement	A montré des permis actuels et d'anciens permis	20 permis, tous de plus de 10 ans

Figure 1. Chaîne du commerce au niveau provincial, de la capture des spécimens de perroquets à leur transport à Kinshasa, et points de contrôle possibles pour les provinces d'Orientale et du Maniema, en RDC



ENCADRE 1

Bref rapport sur le perroquet gris au Maniema

Depuis longtemps, le perroquet gris est commercialisé dans la province du Maniema; le plus grand flux de ce commerce a commencé en 2008 avec l'arrivée des équipes de préleveurs et acheteurs venus de la province de l'Equateur. Ces derniers ont utilisé les jeunes de milieux pour ces activités; un perroquet gris au village s'achetait de 1000 à 1500 CDF, soit de 1 à 2 USD.

Les hommes liés à ces activités étaient souvent les enfants de militaires ou des commissionnaires de grandes personnalités politiques et administratives du pays et personne n'avait pas la main sur eux.

L'évacuation se faisait par le fleuve Congo et par avion vers Kisangani, Kinshasa et Goma.

En date du 7 septembre 2010, le Gouverneur de la province du Maniema, Son Excellence Pascal TUTU SALUMU, a signé un message officiel n°01/0336/OKP/CAB/GP – MMA/2010, avec copie à tous les administrateurs de territoires, secteurs et chefferies, et aux membres du Conseil provincial de la sécurité de la province du Maniema sur l'interdiction formelle de prélèvement des perroquets gris sur toute l'étendue de la province (annexe I); ce même message a été renforcé le 13 septembre 2010 par l'actuel maire de la ville de Kindu, M. Tambwe Kinana, jadis ministre provincial en charge de l'environnement, qui a soumis le dossier au cours d'un Conseil des ministres pour présenter le cas du commerce sans traçabilité des perroquets gris dans la province du Maniema. A l'issue de ce conseil, un communiqué officiel n°002/CAB/MIN-PROV/AFF.F.ECN.T/MMA/2010 a été signé (annexe II) interdisant le prélèvement des perroquets gris dans la province.

Le 10 mars 2012, le Gouverneur de province a signé l'arrêté portant réglementation de la capture et de la commercialisation des perroquets gris *Psittacus erithacus* dans la province du Maniema (annexe III).

La Coordination provinciale de l'environnement a essayé à plusieurs reprises de recenser les commerçants de perroquets mais jusqu'à présent, aucune donnée n'est disponible à son bureau.

Pour cette année 2013, le ministre provincial en charge de l'environnement, son Excellence Monsieur **Patrick Lupia**, a convoqué trois réunions avec les services techniques (ICCN, Environnement) et les partenaires œuvrant dans le domaine de la conservation de la nature (GIZ et LUKURU). Au cours de ces réunions, le ministre a insisté sur la saison de fermeture prochaine des captures et échangé sur la nouvelle approche de traçabilité avec la CITES. Un point de presse a été tenu le samedi 25 août 2013 par le ministre provincial portant la fermeture des prélèvements de perroquets gris sur toute la province du Maniema jusqu'à février 2014.

27 août 2013

Léon Salumu, Interlocuteur, LWRF Maniema.